



# RAPPORT ANNUEL 2016



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT  
ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE





## **Société coopérative à responsabilité limitée**

SIÈGE SOCIAL :  
rue de la Digue, 25  
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)  
e-mail : [aide@aide.be](mailto:aide@aide.be)  
Site internet : <http://www.aide.be>

**Rapports du Conseil d'administration  
et du Commissaire réviseur  
à l'Assemblée générale ordinaire  
des associés du 19 juin 2017.**

**Bilan et compte de résultats  
pour l'exercice 2016**



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT  
ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE



## SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT	4
<b>1<sup>ère</sup> partie – GENERALITES ET RAPPORT D'ACTIVITES</b>	<b>5</b>
<b>A. HISTORIQUE</b>	<b>6</b>
Création de l'A.I.D.E. : le démergement	6
Développement de l'A.I.D.E. : l'assainissement des eaux usées et l'égouttage	8
<b>B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE</b>	<b>10</b>
Evolution du contexte – Contrat de service	10
Financement et contrôle de gestion	10
Organisation interne	11
L'organigramme	12
Les organes de gestion et contrôle	14
Les partenariats	16
Le personnel	17
<b>C. LISTE DES SOCIETAIRES</b>	<b>18</b>
<b>D. RAPPORT D'ACTIVITES</b>	<b>20</b>
1. Démergement	20
<i>Investissements</i>	20
<i>Exploitation des ouvrages</i>	25
2. Epuration	27
<i>Investissements</i>	27
<i>Exploitation des ouvrages</i>	35
3. Egouttage	39
<i>Communes ayant signé les contrats d'agglomération ou le contrat d'égouttage au 31/12/2016</i>	42
4. Cadastres	45
5. Services aux Communes et Intervention de la Province	48
5.1. Activités 2016	49
5.2. Evaluation	62
5.3. Autres services	63
6. Coopérations horizontales	65
<b>E. POLITIQUE DE COMMUNICATION</b>	<b>67</b>
<b>2<sup>ème</sup> partie – COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>69</b>
1. Bilan – Résultats – Annexes	70
2. Listes des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2016	86
3. Rapport de gestion	102
4. Rapport spécifique relatif aux prises de participations	117
5. Rapport annuel du Comité de rémunération	119
<b>3<sup>ÈME</sup> partie - RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE REVISEUR RELATIF AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2016</b>	<b>121</b>

## MOT DU PRÉSIDENT



L'année dernière ici même, j'évoquais le développement des services que l'AIDE rend aux villes et communes affiliées notamment en matière de gestion patrimoniale de l'égouttage communal. En effet, une meilleure collecte de la pollution, et singulièrement via les égouttages communaux, s'impose et s'imposera davantage à l'avenir, notamment en raison de l'incidence du changement climatique.

La faiblesse de certains taux de charge des stations d'épuration nouvellement construites, les importantes dilutions des eaux usées provenant des réseaux d'égouttage communaux, les préoccupations croissantes des communes face aux dysfonctionnements de certains de leurs réseaux (extensions anarchiques, inondations, entretien défaillant, manque de moyens techniques et financiers) ont rendu indispensable la réalisation d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage communal, ce que l'AIDE propose désormais à ses affiliés. Elle aura remodelé son organigramme au début 2017 de façon à répondre plus efficacement à leurs demandes en la matière.

Toujours dans la volonté d'aider les communes à gérer leur égouttage, l'AIDE a mis en service en 2016 trois centres de regroupement des produits de curage des réseaux afin de les acheminer vers le centre de traitement de Liège-Oupeye, permettant ainsi aux communes de limiter les temps de parcours de son matériel roulant. L'ouverture d'autres sites est prévue dans les toutes prochaines années.

Il me paraît important de souligner ici la volonté d'inscrire l'exploitation des ouvrages de l'AIDE dans les perspectives du développement durable et de l'économie circulaire, notamment par l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains de ses sites et par le séchage solaire des boues d'épuration. Les études en cours devraient trouver leur aboutissement en 2017, voire 2018.

Fin 2015, la SPGE, en regard de son plan financier, laissait entendre ne plus pouvoir financer de nouveaux investissements en matière de démergement avant 2021. Aux yeux des trois organismes agréés chargés du démergement en Wallonie, il était très risqué de ne plus couvrir, pendant plusieurs années, les importants besoins en adaptation, réhabilitation et modernisation d'ouvrages ayant parfois plus de 80 ans. Une réflexion commune visant à faire comprendre l'importance stratégique du démergement ainsi que la nature et l'ampleur de ses besoins a été engagée en 2016.

2016 fut aussi l'année où les premiers textes légaux mettant en place la gestion publique de l'assainissement autonome ont été publiés. C'est une nouvelle activité qui se mettra en place à l'A.I.D.E. au 1er janvier 2018.

Une fois n'est pas coutume, parlons nous-même de nos instances. Le Comité de gestion s'est réuni treize fois en 2016 avec un taux de présence moyen de 70%. Le Conseil d'administration s'est réuni treize fois avec un taux de présence moyen de 68%. 582 points ont été soumis à l'approbation des instances, ce qui a conduit à des procès-verbaux pour l'exercice 2016 de 4.129 pages et annexes.

Enfin, dans le respect d'une tradition fondée sur la réalité, permettez-moi d'exprimer tous mes remerciements aux membres des organes de gestion et au personnel pour la qualité et la rigueur du travail accompli.

Alain DECERF



© OliGraph.com

A	HISTORIQUE	6
B	LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE	10
C	LISTE DES SOCIÉTAIRES	18
D	RAPPORT D'ACTIVITÉS	20
E	POLITIQUE DE COMMUNICATION	67

## A. HISTORIQUE

### CREATION DE L'A.I.D.E. : le démergement



*Inondations à Seraing 1925-1926 (Place Communale)*

C'est en 1810 qu'ont été accordées les concessions pour l'exploitation charbonnière : dans la région de Liège, elles s'étendent sur une longueur de 23 kilomètres suivant le lit de la Meuse.

Pour des raisons de rentabilité, il n'a pas été procédé au remblayage des veines déhouillées, ce qui a entraîné, petit à petit, l'effondrement des terrains en surface. Les descentes du sol, sur de vastes zones, ont ainsi atteint, selon l'importance des couches exploitées, 2, 4, 6 mètres, voire davantage.

Le danger réside dans le fait que les affaissements n'affectent pas le lit du fleuve à l'aval de la zone charbonnière. Les plans d'eau correspondant aux divers débits du fleuve sont donc indépendants des des-

centes du sol. Il en résulte que la plaine s'est abaissée de plusieurs mètres par rapport aux niveaux d'étiage et des crues de la Meuse : les inondations sont devenues toujours plus nombreuses et plus amples.

La crue de 1925-1926 submergea toute la vallée : les dégâts furent considérables, l'activité industrielle et commerciale en fut paralysée pendant de nombreux mois. L'Etat entreprit alors d'endiguer le fleuve et d'en régulariser le cours. Mais ces travaux seraient restés inefficaces si une solution n'avait pas été apportée au danger d'inondations indirectes par reflux des eaux du fleuve vers la plaine à travers les réseaux d'égouts. C'est pour étudier et mettre en œuvre cette solution que fut créée l'A.I.D. en 1928.



Tableau des cotes de la Meuse © OliGraph.com



Pompes de démergement © François Putz

## LES TRAVAUX DE DEMERGEMENT

Les travaux de démergement ont pour objet d'évacuer dans le fleuve la totalité des eaux de ruissellement, usées et d'infiltration dans les sous-sols des immeubles, du bassin hydrographique touché par les affaissements miniers.

Les solutions mises en œuvre tendent à limiter au strict nécessaire l'importance et la fréquence des pompages. Les eaux des collines, par exemple, sont envoyées en Meuse au moyen d'exutoires étanches dans la traversée de la plaine, fonctionnant par simple gravité.

La construction de la plupart de ces ouvrages s'est faite alors que les affaissements miniers se développaient, ce qui a nécessité des études très spécialisées en vue de mettre au point des solutions offrant toute sécurité de fonctionnement des installations.

Le dispositif de démergement n'est pas entièrement terminé et sa réalisation se poursuit en fonction des programmes d'investissements de la Société publique de gestion de l'eau (S.P.G.E.).



## DEVELOPPEMENT DE L'A.I.D.E. : l'assainissement des eaux usées et l'égouttage

Grâce au savoir-faire acquis dans le cadre du démergement, l'A.I.D.E., à la fin des années '70, se voit confier la mission de traitement des eaux usées.

La mission d'épuration consiste à procéder aux études préparatoires, aux études de projets, à la direction et à la surveillance de la réalisation, à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages nécessaires, à savoir notamment collecteurs, stations de relevage et stations d'épuration, en vue de traiter les eaux usées domestiques et industrielles rejetées dans les égouts publics.

Cette mission couvre le territoire de la Province de Liège soit 84 communes d'une superficie totale de 3.876 km<sup>2</sup> et comptant plus d'un million d'habitants.

Les implantations des ouvrages font évidemment l'objet d'un choix de caractère économique en fonction de l'importance des collecteurs d'eaux usées à poser, du nombre de stations de relevage à prévoir et des coûts

prévisibles d'investissement et d'exploitation des stations de traitement : il s'agit principalement d'un problème d'optimisation des dépenses.

La diversité des cas spécifiques fait que l'importance des stations d'épuration se répartit entre 200 et 446.500 équivalent-habitants.

Les processus d'épuration sont adaptés à chaque cas particulier.

L'exécution du programme d'investissement dépend essentiellement de l'importance des financements mis à la disposition de l'A.I.D.E. par la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.).

Le nouveau mode de financement de l'égouttage décidé par le Gouvernement wallon en 2002 a permis le développement de nouveaux services au sein de l'A.I.D.E.

*Station d'épuration de Lontzen (4 700 E.H.)*





Station d'épuration de Amay (60 000 E.H.)

## L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

La réalisation des infrastructures et leur utilisation ont engendré la création et le développement progressif des services d'exploitation.

Ces services comprenant ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés assurent l'entretien et la surveillance des ouvrages des deux branches d'activités :

- ▶ les collecteurs, exutoires et stations de pompage de démergement, dont le fonctionnement permanent est essentiel à la sécurité de la population liégeoise;
- ▶ les exutoires, égouts, collecteurs, les stations de relevage des eaux usées et les stations d'épuration.

Toutes les installations, en démergement et en épuration, sont réalisées de manière à conduire aux frais d'exploitation minima, en agissant tant sur la conception des ouvrages eux-mêmes que sur l'organisation optimale des services.

## LES SERVICES AUX COMMUNES

En 2012, l'Assemblée générale approuvait un plan de développement des services que l'A.I.D.E pouvait rendre à ses affiliés dans le cadre de la gestion des eaux usées et de ruissellement. Ces services sont progressivement mis en place depuis février 2013.

## B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

### ÉVOLUTION DU CONTEXTE – CONTRAT DE SERVICE

Créée en 1928, l'Intercommunale s'identifie dans le monde économique et social sous la forme d'une société coopérative.

L'Intercommunale compte 84 villes et communes affiliées qui sont concernées par les activités de démergement et d'épuration des eaux usées. Sont également associées la Société publique de gestion de l'eau (S.P.G.E.) et la Province de Liège.

L'Assemblée générale du 2 juin 1997 a décidé la création d'un capital C « Aide à l'égouttage ». Les 84 communes affiliées ont souscrit à ce nouveau capital.

Depuis 2000, l'activité Epuration est intégrée dans la gestion globale du secteur de l'eau en Wallonie. Le décret wallon du 15 avril 1999 a instauré la Société publique de gestion de l'eau (S.P.G.E.). Ce décret détermine les orientations et les missions de cette société de droit public. Elle est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon en matière de protection des nappes aquifères et d'assainissement des eaux usées.

Le premier contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et la S.P.G.E. a été signé le 29 février 2000. Le contrat de service d'épuration et de collecte entre la S.P.G.E. et l'A.I.D.E. a été signé en date du 29 juin 2000, pour une durée de vingt ans.

Le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé une nouvelle structure de financement de l'égouttage permettant la réduction de la charge financière des communes via les contrats d'agglomération. Ces modalités d'intervention dans la réalisation de égouts communaux ont été précisées le 29 avril 2010 par le Gouvernement wallon qui, en se basant sur l'expérience et les acquis des contrats d'agglomération, a décidé de commuer ces derniers en contrats d'égouttage, désormais uniques par commune mais poursuivant les mêmes finalités.

Enfin, depuis le 1er janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'A.I.D.E. et la S.P.G.E., le démergement est désormais assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité

est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement ».

A l'exception des services qu'elle rend aux villes et communes affiliées, les activités de l'A.I.D.E. sont orientées et fixées en dernier ressort par le Gouvernement wallon, en fonction des contingences budgétaires et les obligations régionales, par l'intermédiaire de la S.P.G.E., laquelle détermine les programmes de l'A.I.D.E.

Le Conseil d'administration du 6 mars 2000, en application d'une disposition statutaire, a décidé de souscrire à une prise de participation croisée avec la C.I.L.E. et INTRADEL.

### FINANCEMENT ET CONTRÔLE DE GESTION

Au niveau de la gestion proprement dite de l'A.I.D.E., en dehors du capital social et des réserves légales ou autres constituées au cours de son existence, l'Intercommunale ne dispose d'aucune ressource propre. Sa couverture financière dépend uniquement des pouvoirs publics, elle est assurée pour les investissements comme suit :

- a) pour le démergement : 83% par la S.P.G.E., 12,5% par la Province, 4,5% par les communes sur le territoire desquelles des travaux sont entrepris ;
- b) pour l'épuration : 100% par la S.P.G.E. ;
- c) pour les services rendus aux communes : services rendus à prix coûtant avec intervention forfaitaire de la Province de Liège pour couvrir certains services généraux.

Pour ce qui concerne l'exploitation du dispositif de démergement, les communes bénéficient d'une aide de la S.P.G.E. correspondant à 75% des frais de gestion, le solde étant à leur charge. L'exploitation des ouvrages d'épuration est subsidiée par la S.P.G.E. à 100%. Ce financement est basé sur un cadre du personnel d'exploitation, fixé de commun accord avec la S.P.G.E., en fonction des nécessités techniques et sur une comptabilité analytique des dépenses.

En application des contrats d'égouttage et du contrat de zone, les participations communales et/ou provinciale dans les travaux d'égouttage et les dépenses liées au démergement se traduisent par des souscriptions au capital de l'A.I.D.E. Corollairement, l'A.I.D.E. souscrit, pour des montants équivalents, au capital de la S.P.G.E.

Enfin, rappelons que certaines prestations (études, emprises, surveillance des chantiers) sont subsidiées forfaitairement, en fonction de plafonds d'intervention, ce qui oblige l'Intercommunale à travailler dans des enveloppes budgétaires très strictes.

Un système rigoureux de contrôle budgétaire, mis en place au début des années '80, constitue l'instrument qui permet à l'Intercommunale de maîtriser ses coûts.

## ORGANISATION INTERNE

L'organigramme adopté par le Conseil d'administration du 3 juillet 2006, approuvé par la tutelle régionale en date du 8 août 2006, traduit le fait que des activités, jadis considérées comme distinctes, sont maintenant réunies en une seule : l'assainissement des eaux. (cf. D. Rapport d'activités)

Il s'articule sur trois directions : Investissements, Exploitation et Administration et finances.

Sa mise en œuvre est désormais effective. Il intègre tant la mise en service de nouvelles installations que le développement de certains services tels que les services aux communes en matière de gestion des eaux usées et pluviales ou le contrôle à l'installation de systèmes d'épuration individuelle par exemple.

Il intègre aussi une organisation plus systématique de la communication tant externe qu'interne.

Dans ce cadre, les informations reprises dans notre site « Internet » sont mises à jour de manière régulière afin d'améliorer la communication « web » avec nos partenaires privilégiés (les communes, les entrepreneurs, les citoyens...).

Par ailleurs, signalons que depuis 2004, un Comité de direction réunit 3 à 4 fois par an la direction et les chefs de service et de département pour un large échange de vues sur l'évolution de la société.

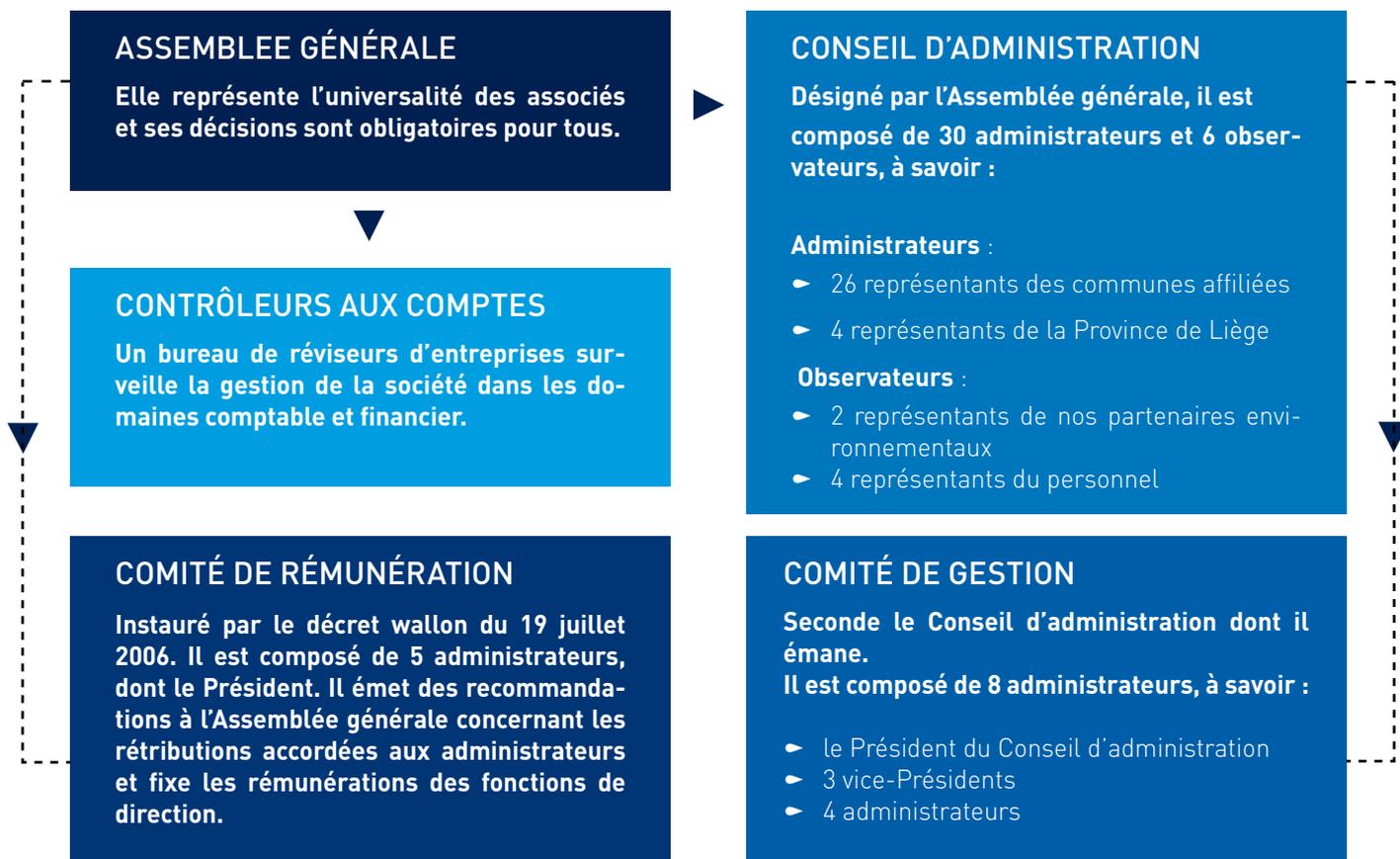
Enfin, pour rappel, les conclusions de l'audit informatique réalisé en 2011 ont mis en évidence la nécessité d'améliorer notre organisation informatique.

Ainsi, sous la supervision du Comité de gouvernance informatique, depuis 2012, plusieurs améliorations ont été mises en place.

Les efforts d'optimisation ne sont pas terminés et le conseil d'administration a décidé une nouvelle campagne de modernisation informatique. Un budget de 500.000 € a été réservé à cet effet pour les 5 années à venir.

## L'ORGANIGRAMME

### LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES



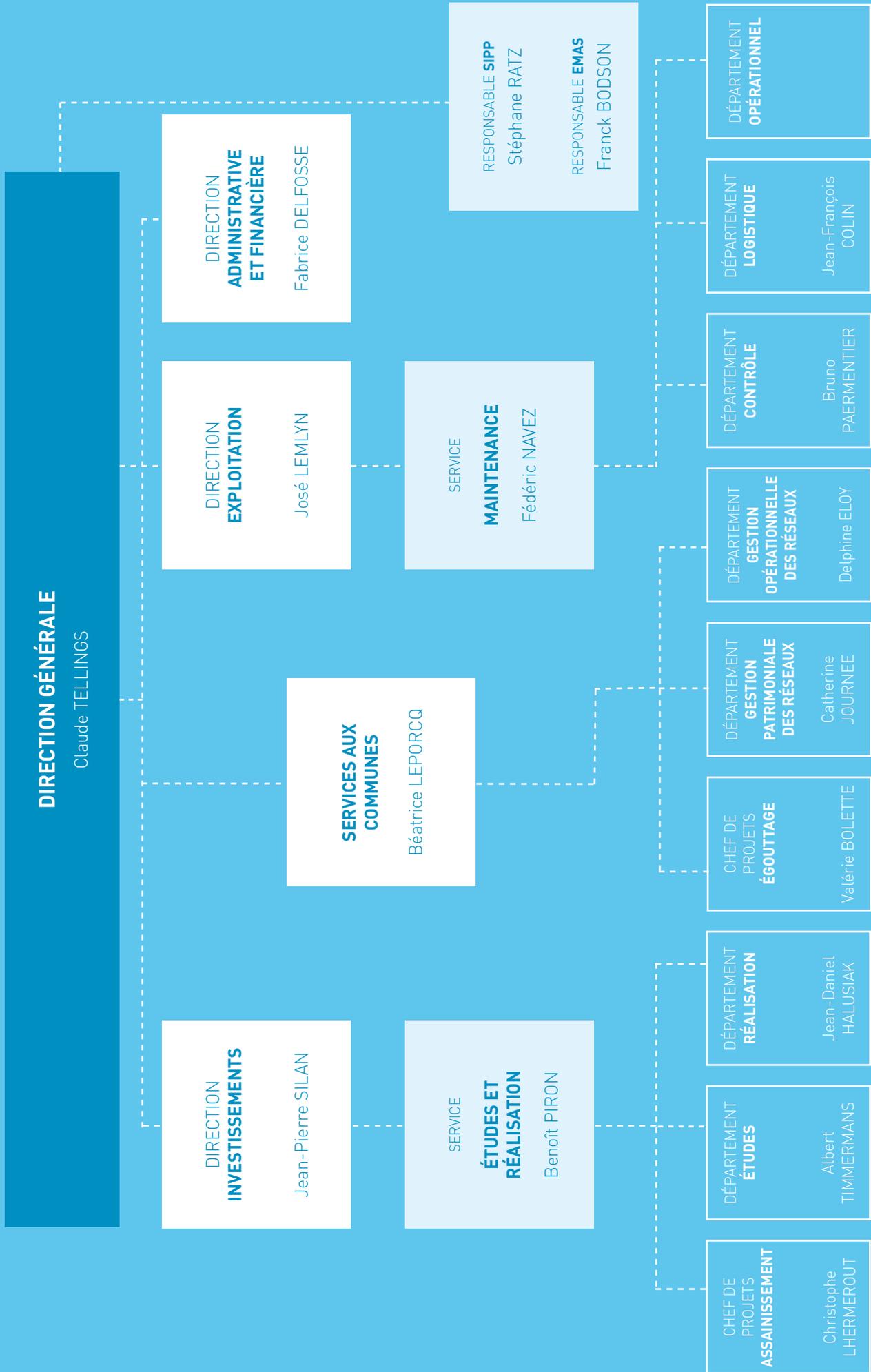
*N.B. : Le décret de la Région wallonne du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre I de la 3<sup>ème</sup> partie de ce même Code définit la structure des organes des intercommunales.*

### LA DIRECTION

Le Directeur général et les directeurs assurent la gestion journalière de la société.

### LES SERVICES

- ▶ Direction Investissements :
  - Assainissement (études, projets, réalisation)
  - Communes (services aux communes, égouttage)
- ▶ Direction Exploitation :
  - Exploitation des installations (par secteurs)
  - Logistique (conduite des installations, patrimoine)
- ▶ Direction Administration et finances



## LES ORGANES DE GESTION ET DE CONTROLE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni treize fois au cours de l'année 2016. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

PRESIDENT	M. DECERF Alain	Echevin de Seraing
VICE-PRESIDENT	M. DODRIMONT Philippe <sup>(1)</sup>	Bourgmestre d'Aywaille
VICE-PRESIDENT	M. PIETTE Josly	Bourgmestre de Bassenge
VICE-PRESIDENTE	Mme THEMONT Sophie	Bourgmestre ff de Flémalle
	Mme ALBERT Isabelle	Conseillère provinciale
	M. BOURY Philippe	Bourgmestre de Theux
	M. IANIERI Franco	Echevin de Herstal
	M. JADOT Jean-Claude	Echevin de Hannut
	Mme NICOLIC Diana <sup>(2)</sup>	Conseillère communale de Liège
	M. ALLELYN Bernard	Conseiller communal de Herve
	M. BERRENDORF Bruno	Conseiller communal à Verviers
	Mme BODSON Bénédicte	Conseillère communale à Bassenge
	M. BOUGNOUCH Mohammed	Conseiller communal de Liège
	M. CARTON Bernard	Conseiller communal de Verviers
	M. COURTOIS Thomas <sup>(8)</sup>	Bourgmestre de Wasseige
	M. DELCHEF Alain	Echevin de Soumagne
	M. DUYCKAERTS Hubert	Echevin de Plombières
	Mme ELSEN Sabine	Echevine de Chaudfontaine
	M. FIRKET Michel	Echevin de Liège
MEMBRES REPRESENTANT LES COMMUNES ET LES PROVINCES	M. GEORGES Gérard	Conseiller provincial
	M. GILBERT Christian	Conseiller provincial
	M. HAQUIN Joseph <sup>(7)</sup>	Bourgmestre de Wasseiges
	Mme IKER Laura	Bourgmestre d'Esneux
	M. KRIESCHER Philippe <sup>(3)</sup>	Conseiller communal de Verviers
	M. LEJEUNE Michel <sup>(4)</sup>	Conseiller communal d'Awans
	M. MARAITE Joseph	Bourgmestre de Burg-Reuland
	Mme MAUS Jennifer	Conseillère provinciale
	M. NYSEN Didier	Conseiller communal de Verviers
	M. PERRIN Dominique <sup>(5)</sup>	Conseiller communal de Flémalle
	M. PHILIPPIN Grégory	Echevin de Ans
	M. RAVONE Jean-François	Echevin de Villers-le-Bouillet
	M. SPIROUX Pierre	Conseiller communal de Trooz
	M. VILENNE Jean-Paul <sup>(6)</sup>	Conseiller communal d'Awans
	M. YLIEFF Yvan	Bourgmestre de Dison
	M. JOINE Luc	Directeur général d'INTRADEL
	M. PALMANS Alain	Directeur général de la C.I.L.E.
OBSERVATEURS	M. HAKIER Luc	Secrétaire de la Régionale de Liège du Secteur Admi de la C.G.S.P.
	M. ONKELINX Romuald	Délégué syndical, représentant du personnel
	M. SCHEPERS Pascal	Délégué syndical, représentant du personnel
	M. THOMAS Yves	Délégué syndical, représentant du personnel

<sup>(1)</sup> à partir du 04/01/2016 - <sup>(2)</sup> jusqu'au 04/01/2016 - <sup>(3)</sup> jusqu'au 06/06/2016 - <sup>(4)</sup> jusqu'au 20/01/2016 (décédé) - <sup>(5)</sup> à partir du 06/06/2016 - <sup>(6)</sup> à partir du 01/06/2016 - <sup>(7)</sup> jusqu'au 07/02/2017 - <sup>(8)</sup> à partir du 07/02/2017

## COMITÉ DE GESTION

Le Comité de gestion s'est réuni treize fois. Secondant statutairement le Conseil d'administration dans l'exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d'administration sur les dossiers à lui soumettre.

PRÉSIDENT	M. DECERF Alain	Échevin de Seraing
VICE-PRÉSIDENT	M. DODRIMONT Philippe <sup>(1)</sup>	Bourgmestre d'Aywaille
VICE-PRÉSIDENT	M. BOURY Philippe <sup>(2)</sup>	Bourgmestre de Theux
VICE-PRÉSIDENT	M. PIETTE Josly	Bourgmestre de Bassenge
VICE-PRÉSIDENTE	Mme THEMONT Sophie	Bourgmestre ff de Flémalle
MEMBRES	Mme ALBERT Isabelle	Conseillère provinciale
	M. BOURY Philippe <sup>(1)</sup>	Bourgmestre de Theux
	M. IANIERI Franco	Echevin de Herstal
	M. JADOT Jean-Claude	Echevin de Hannut
	Mme NICOLIC Diana <sup>(2)</sup>	Conseillère communale de Liège

## ASSISTENT LE COMITÉ DE GESTION ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. TELLINGS Claude	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances
M. SILAN Jean-Pierre	Directeur Investissements
M. LEMLYN José	Directeur Exploitation
Mme LEPORCQ Béatrice <sup>(3)</sup>	Adjointe à la Direction

<sup>(1)</sup> à partir du 04/01/2016 – <sup>(2)</sup> jusqu'au 04/01/2016 – <sup>(3)</sup> à partir du 01/01/2017

## COLLÈGE DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES

REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES SCPRL, représentée par Monsieur Axel DUMONT, Réviseur d'entreprises

## COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

PRÉSIDENT	M. DECERF Alain	Échevin de Seraing
MEMBRES	Mme ALBERT Isabelle	Conseillère provinciale
	M. BOURY Philippe	Bourgmestre de Theux
	M. PIETTE Josly	Bourgmestre de Bassenge
	Mme THEMONT Sophie	Bourgmestre ff de Flémalle

## DIRECTION

M. TELLINGS Claude	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances
M. SILAN Jean-Pierre	Directeur Investissements
M. LEMLYN José	Directeur Exploitation

## COMITÉ PARTICULIER DE NÉGOCIATION ET COMITÉ DE CONCERTATION DE BASE

Constitués en 1986 en application de l'Arrêté royal du 28 septembre 1984, ces comités réunissent les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traitent tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut pécuniaire, pension, congés, sécurité et hygiène).

## LES PARTENARIATS

L'A.I.D.E. est également présente, directement ou indirectement, dans les organismes suivants :

- ▶ **AQUAWAL** Association régionale wallonne de l'eau, organe de concertation des opérateurs wallons de l'eau qui détient 24 % du capital de la S.P.G.E.
- ▶ **A.P.E.** Aqua Publica Europea, association européenne du secteur public de l'eau
- ▶ **C.I.L.E.** Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.
- ▶ **INTRADEL** Association Intercommunale de traitement des déchets liégeois.
- ▶ **B-IWA** Comité belge de l'International Water Association.
- ▶ **ECETIA** Société de leasing, de financement et d'économie d'énergie.
- ▶ **EUREAU** Association européenne du secteur de l'eau.
- ▶ **A.S.T.E.E.** Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.
- ▶ **CEBEDEAU** Centre Belge d'Etude et de Documentation de l'Eau.
- ▶ **BELGAQUA** Fédération belge du secteur de l'Eau.
- ▶ **CEOCOR** Comité Européen d'étude de la corrosion et de la protection des conduites.
- ▶ **S.P.G.E.** Société publique de gestion de l'eau
- ▶ **TERRANOVA SA** Entreprise dont l'objet est le recyclage des terres inertes issues du secteur de la construction
- ▶ **OGEO FUND** Fonds de pension
- ▶ Commission Consultative de l'Eau.
- ▶ Commission internationale de la Meuse.
- ▶ Contrats de rivière de l'Amblève, de la Dyle-Gette, de la Meuse aval (regroupant actuellement les contrats de rivière du Bas-Geer, de la Berwinne, du Haut-Geer, du Hoyoux, de la Mehaigne.), de l'Our, de l'Ourthe et de la Vesdre.
- ▶ La Journée wallonne de l'Eau.
- ▶ Les Journées « Places aux enfants ».
- ▶ La Journée des Intercommunales.
- ▶ Les diverses réunions d'information organisées par les communes.

## LE PERSONNEL

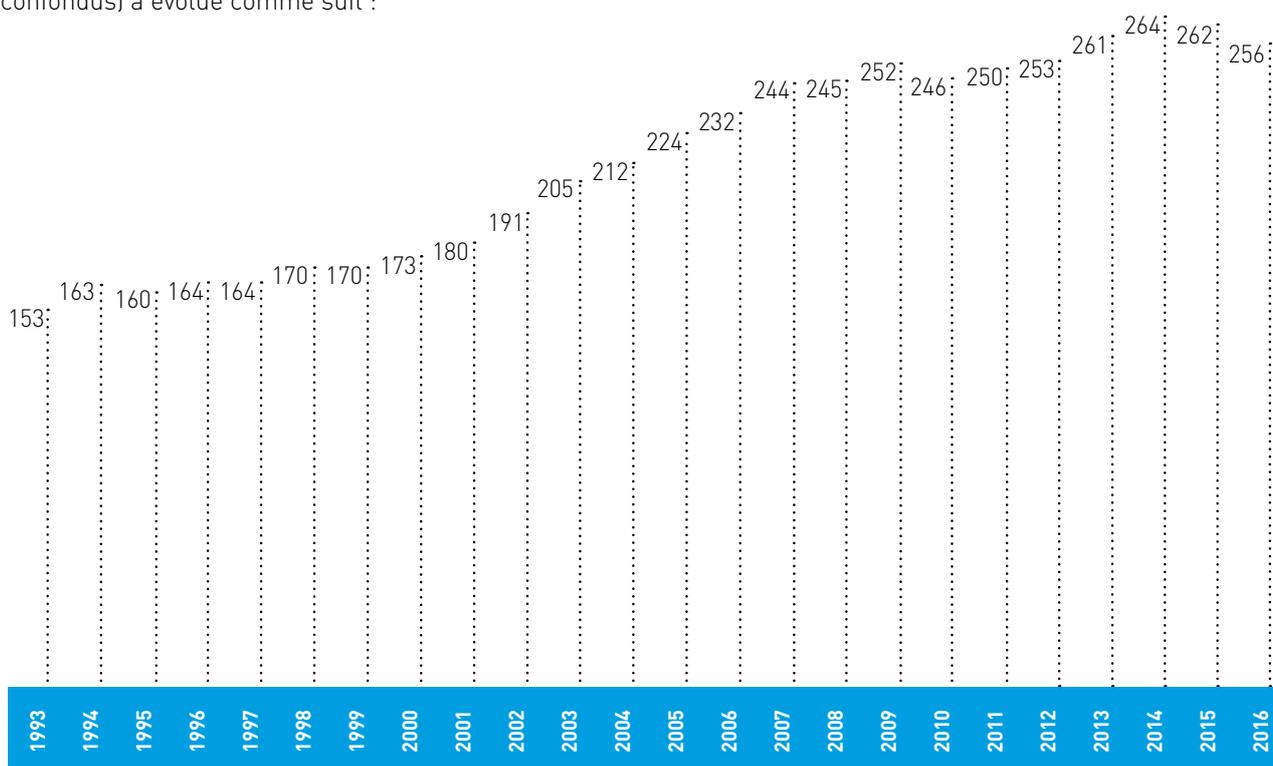
### LA POLITIQUE DU PERSONNEL

Le maintien de l'effectif tout en respectant l'intérêt des communes et des pouvoirs subsidiants constitue toujours l'axe principal de la politique du personnel.

Pour rappel, les principales mesures arrêtées sont :

- liaison intime entre les subsides et l'effectif;
- pourcentage d'agents sous contrat O.N.S.S.

L'effectif global de l'A.I.D.E. (tous types de contrats confondus) a évolué comme suit :



La proportion de personnel statutaire est de 80 %.

Au cours de l'exercice, le Conseil a déploré la perte de l'un de ses membres, d'un de ses anciens présidents et de quatre agents retraités.

L'A.I.D.E. rend hommage à la mémoire de :

- ONKELINX Gaston, président honoraire de notre association, décédé le 30/01/2017;
- LEJEUNE Michel, administrateur, conseiller communal de Awans, décédé le 20/01/2016 ;
- MEURENS André, retraité, entré en service le 16/08/1961, décédé le 21/01/2016 ;
- MOULIN Jean, retraité, entré en service le 04/06/1963, décédé le 04/04/2016 ;
- LEGRAND Albert, retraité, entré en service le 16/10/1948, décédé le 25/06/2016 ;
- PONCELET Roger, retraité, entré en service le 17/09/1951, décédé le 20/11/2016.

## C. LISTE DES SOCIÉTAIRES

<b>CAPITAL A</b> Démergement	<b>CAPITAL B</b> Épuration	<b>CAPITAL C</b> Égouttage	<b>CAPITAL A</b> Démergement	<b>CAPITAL B</b> Épuration	<b>CAPITAL C</b> Égouttage
	Amay	Amay	Liège	Liège	Liège
	Amel	Amel		Lierneux	Lierneux
	Ans	Ans		Limbourg	Limbourg
	Anthisnes	Anthisnes		Lincet	Lincet
	Aubel	Aubel		Lontzen	Lontzen
	Awans	Awans		Malmedy	Malmedy
	Aywaille	Aywaille		Marchin	Marchin
	Baelen	Baelen		Modave	Modave
	Bassenge	Bassenge		Nandrin	Nandrin
	Berloz	Berloz		Neupré	Neupré
	Beyne-Heusay	Beyne-Heusay		Olne	Olne
	Blegny	Blegny		Oreye	Oreye
	Braives	Braives		Ouffet	Ouffet
	Büllingen	Büllingen	Oupeye	Oupeye	Oupeye
	Burdinne	Burdinne		Pepinster	Pepinster
	Burg-Reuland	Burg-Reuland		Plombières	Plombières
	Bütgenbach	Bütgenbach		Raeren	Raeren
	Chaufontaine	Chaufontaine		Remicourt	Remicourt
	Clavier	Clavier		Saint-Georges	Saint-Georges
	Comblain	Comblain	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas
	Crisnée	Crisnée		Sankt-Vith	Sankt-Vith
	Dalhem	Dalhem	Seraing	Seraing	Seraing
	Dison	Dison		Soumagne	Soumagne
	Donceel	Donceel		Spa	Spa
	Engis	Engis		Sprimont	Sprimont
	Esneux	Esneux		Stavelot	Stavelot
	Eupen	Eupen		Stoumont	Stoumont
	Faimés	Faimés		Theux	Theux
	Ferrières	Ferrières		Thimister-Clermont	Thimister-Clermont
	Fexhe-le-Haut-Clocher	Fexhe-le-Haut-Clocher		Tinlot	Tinlot
Flémalle	Flémalle	Flémalle		Trois-Ponts	Trois-Ponts
	Fléron	Fléron		Trooz	Trooz
	Geer	Geer		Verlaine	Verlaine
	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne		Verviers	Verviers
	Hamoir	Hamoir		Villers-le-Bouillet	Villers-le-Bouillet
	Hannut	Hannut	Visé	Visé	Visé
	Héron	Héron		Waimes	Waimes
Herstal	Herstal	Herstal		Wanze	Wanze
	Herve	Herve		Waremmé	Waremmé
	Huy	Huy		Wasseiges	Wasseiges
	Jalhay	Jalhay		Welkenraedt	Welkenraedt
	Juprelle	Juprelle	Province de Liège	Province de Liège	
	Kelmis	Kelmis	S.P.G.E.		

**CAPITAL D** - Partenaires environnementaux

C.I.L.E - INTRADEL



*Station de pompage n° 1 de Seraing © OliGraph.com*

## D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 1. DÉMERGEMENT

#### INVESTISSEMENTS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'A.I.D.E. et la S.P.G.E., le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement », sous la dénomination « assainissement-bis ».

Désormais, les travaux sont payés directement aux entrepreneurs par la S.P.G.E.

Un premier programme quinquennal d'investissements, d'un montant total de 19.195.040 € hors TVA, a couvert les années 2004 à 2009 et a été financé par la S.P.G.E., la Province de Liège et les communes concernées, selon les termes du contrat de zone.

Un inventaire des ouvrages de démergement encore à réaliser en Province de Liège et connus à ce jour a été établi par l'A.I.D.E. et transmis le 20 mars 2009 à la S.P.G.E.

Sur base de cet inventaire, un deuxième programme quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014 a été approuvé par l'Assemblée générale lors de sa séance du 20 décembre 2010 et par la S.P.G.E. en date du 5 janvier 2011 pour un montant total de 21.770.000 € hors TVA. Ce programme a été amendé à chaque assemblée générale stratégique en vue de correspondre aux besoins du moment tout en restant dans l'enveloppe précitée, déclarée fermée par la S.P.G.E. en 2014.

Sur base de l'inventaire de 2009, les assemblées générales stratégiques de 2014, 2015 et 2016 ont approuvé un projet de troisième programme quinquennal d'investissements pour la période 2015-2019, puis 2015-2016 et 2017-2021, sans que la S.P.G.E. n'approuve, ni même commente, ces propositions, malgré de nom-

breux rappels. Une démarche, commune aux trois organismes agréés d'épuration ayant le démergement dans leurs attributions (A.I.D.E, IDEA et IGRETEC), a été initiée en 2016 afin de rappeler l'importance stratégique du démergement et la nécessité d'en pérenniser le financement, notamment en permettant l'adaptation, la réhabilitation et la modernisation d'ouvrages anciens mais dont le bon fonctionnement, en toutes circonstances, est crucial pour les populations et les entreprises protégées.

Cette démarche se complètera d'une mise à jour des besoins d'investissement, notamment en rénovation d'ouvrages, pour les vingt prochaines années. En découlera à tout le moins une nouvelle proposition de programme d'investissement qui sera soumise à l'Assemblée générale.

L'année 2016 a vu l'aboutissement des études des derniers dossiers du programme d'investissement 2010-2014 mais également l'entame d'études de dossiers de démergement conjoints à des travaux communaux, de travaux d'assainissement ou de travaux de pose de câbles qui ne sauraient souffrir de retard dans leur accomplissement. Il en va de même avec le projet d'exutoire secondaire IV qui vise à permettre l'évacuation des eaux de ruissellement des zones d'activités économiques mises en œuvre par la SOWAER aux abords de l'aéroport de Bierset.

Pour 2016, le bilan des activités en matière de démergement se présente comme suit :

## A. DOSSIERS D'INVESTISSEMENTS EN COURS D'ÉTUDE À L'A.I.D.E. AU 31 DÉCEMBRE 2016.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2016 (les montants renseignés sont les derniers montants connus). Les prestations pour ces 17 dossiers se sont élevées à 27 919 206 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE	FLEMALLE- Collecteurs de la plaine - 3 <sup>ème</sup> lot (Grand'Route)	1.000.000 €
FLEMALLE	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP3Fl - SP1Fl - NTM-SP2Fl - 2 <sup>ème</sup> partie - Pose de câbles	600.000 €
FLEMALLE (FLÉMALLE-HAUTE)	FLEMALLE (Flémalle-Haute) - Station de pompage n°1	1.000.000 €
FLEMALLE, SERAING (JEMEPPE)	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP Jemeppe-darse - SP3Fl - 2 <sup>ème</sup> partie - Pose de câbles	200.000 €
FLEMALLE, SERAING (JEMEPPE)	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP Jemeppe-darse-SP3Fl - SP3Fl-SP1Fl - NTM-SP2Fl - 1 <sup>ère</sup> partie - Achat de câbles	700.000 €
LIEGE (ANGLEUR)	LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine. 16 <sup>ème</sup> lot - 2 <sup>ème</sup> partie - 2 <sup>ème</sup> phase	3.493.297 €
LIEGE (ANGLEUR)	LIEGE (Angleur) - Exutoire secondaire de Renory - 1 <sup>ère</sup> tranche	750.000 €
LIEGE (SCLESSIN)	LIEGE (Sclessin) - Station de pompage n° 16. Modernisation - 1 <sup>er</sup> lot.	2.500.000 €
LIEGE (WANDRE)	LIEGE (Wandre) - Collecteurs de la plaine - rue d'Elmer - Etanchement. Réseau SP3, 3 <sup>ème</sup> lot - 3 <sup>ème</sup> partie - 2 <sup>ème</sup> phase	301.750 €
SERAING	SERAING - Collecteurs supérieur et inférieur de la rue Brialmont	154.056 €
SERAING	SERAING - Collecteur supérieur de l'impasse Collard	130.103 €
SERAING	SERAING - Collecteurs de la plaine - 10 <sup>ème</sup> lot (rue de la Province)	1.700.000 €
SERAING	SERAING - Station de pompage n°6. Modernisation - 2 <sup>ème</sup> lot	3.300.000 €
SERAING	AMONT - Liaisons HT SP8-SP Jemeppe-darse - Pose de câbles	500.000 €
SERAING	SERAING - Station de pompage n°1 - Cabine HT et modernisation - 1 <sup>ère</sup> partie	1.000.000 €
SERAING (JEMEPPE)	SERAING (Jemeppe) - Exutoire secondaire IV - 1 <sup>ère</sup> tranche (partie S.P.G.E)	1.000.000 €
SERAING (JEMEPPE)	SERAING (Jemeppe) - Exutoire secondaire IV - 1 <sup>ère</sup> tranche (partie SOWAER)	7.500.000 €
SERAING (JEMEPPE)	SERAING (Jemeppe) - Exutoire IV - rénovation - 1 <sup>ère</sup> partie - 2 <sup>ème</sup> phase	1.090.000 €
WISE (CHERATTE)	WISE (Cheratte) - Station de pompage n°2.	1.000.000 €

## B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2016 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE (IVOZ-RAMET), SERAING	SERAING-FLEMALLE (Ivoz-Ramet) - Liaison SP 7 - SP 1 - remplacement de câbles HT - 2 <sup>ème</sup> partie - pose de câbles	378.343 €
FLEMALLE, SERAING	SERAING-FLEMALLE - Liaisons SP9-SP8, liaisons SPJemeppe-darse-SP3, liaison SP7-SP1 - compléments - remplacement des câbles HT - 1 <sup>ère</sup> partie - Achat de câbles	568.240 €
LIEGE (ANGLEUR)	LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine - 11 <sup>ème</sup> lot - 7 <sup>ème</sup> partie - 1 <sup>ère</sup> phase	260.070 €
LIEGE (ANGLEUR)	LIEGE (Angleur) - Rénovation de la station de pompage principale n°11 d'Angleur - 1 <sup>ère</sup> partie	428.056 €
LIEGE (ANGLEUR)	LIEGE (Angleur) - Liaisons SP 11 - SP 10 - SP 9 - SP 6 - remplacement de câbles HT - 2 <sup>ème</sup> partie - pose de câbles	350.609 €
LIEGE (SCLESSIN)	LIEGE (Sclessin) - Station de pompage n°20 - 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> parties	1.164.098 €
SERAING	SERAING - Modernisation de la station de pompage secondaire de démergement n°5	150.000 €
SERAING	SERAING - Station de pompage Cockerill-Collard. 1 <sup>ère</sup> partie (station de pompage n°8 provisoire).	547.343 €
SERAING	SERAING - Station de pompage n° 3 - Electromécanique. Modernisation - 1 <sup>er</sup> lot.	542.852 €
SERAING	SERAING - Liaisons HT - Cabine Trasenster- SP8 - 2 <sup>ème</sup> partie - pose de câbles	167.267 €
SERAING (JEMEPPE)	SERAING (Jemeppe) - Exutoire IV - rénovation - 1 <sup>ère</sup> partie - 1 <sup>ère</sup> phase	567.990 €

Les onze chantiers d'assainissement-bis en cours fin de l'année 2016 représentent un investissement global de 5 124 867 € hors TVA.



SERAING (Jemeppe) - Exutoire IV - rénovation - 1<sup>ère</sup> partie - 1<sup>ère</sup> phase

## C. CHANTIERS TERMINÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2016.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui se sont achevés et dont la réception provisoire a été donnée en 2016. L'ensemble s'élève à 5 121 607 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	FLEMALLE (Flémalle-Haute) - Exutoire II - 3 <sup>ème</sup> tranche, 3 <sup>ème</sup> partie. Collecteur de la plaine - rue E. Doneux	406.890 €
LIEGE (Sclessin)	LIEGE (Sclessin) - Collecteurs de la plaine - 6 <sup>ème</sup> lot (Avouerie)	1.495.555 €
SERAING	SERAING - Collecteurs de la plaine - 9 <sup>ème</sup> lot - rue Cockerill	1.278.193 €
SERAING	SERAING - Liaisons SP 9 - SP 8 - SP 2 et SP 6 - SP 5 - SP 3 - remplacement de câbles HT - 2 <sup>ème</sup> partie - pose de câbles	260.057 €
SERAING	SERAING - Cornillon - Bassins écrêteurs	1.680.911 €



SERAING - Collecteurs de la plaine - 9<sup>ème</sup> lot - rue Cockerill



SERAING - Cornillon - Bassins écrêteurs



*Station de pompage n° 7 de Jemeppe © OliGraph.com*

## DÉMERGEMENT

### EXPLOITATION DES OUVRAGES

#### ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2016				
	Communes du Capital A	Stations de pompage HUY et TIHANGE (S.P.W.)	Coronmeuse (Ville de Liège)	Total
A) Energie	402.789,42	47.860,38	70,37	450.720,17
B) Autres charges	531.010,58	62.473,79	4.964,89	598.449,26
C) Personnel	5.335.758,60	475.767,24	35.255,88	5.846.781,72
D) Frais généraux : sur frais courants	344.825,74	32.235,58	2.216,01	379.277,33
E) Redevances	2.523,56	105,47	3,22	2.632,25
F) Recettes	-7.524,79	-1.257,24	-54,71	-8.836,74
<b>Total</b>	<b>6.609.383,11</b>	<b>617.185,22</b>	<b>42.455,66</b>	<b>7.269.023,99</b>

Depuis le 1er janvier 2004, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E..

Leur montant atteint en 2016 :

<b>Travaux</b>	<b>96.821,28</b>
<b>Frais généraux</b>	<b>5.325,18</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7.371.170,45</b>

Au total, les frais de fonctionnement de l'exercice 2016 (7.371.170,45 €) sont en diminution par rapport à ceux de 2015 (7.601.549,44 €).

Cette diminution trouve son origine dans une réduction des Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) en 2016 par rapport à l'exercice 2015.

Concernant les frais relatifs à l'exploitation courante des ouvrages, ceux-ci sont en légère augmentation de 1,2% par rapport à 2015. Cette légère augmentation trouve son origine dans une augmentation de la masse salariale (2%) due notamment à un saut d'index courant de l'exercice 2016.

Les installations en exploitation se constituent de :

- ▶ 48 stations de pompage (43 A.I.D.E. + 3 SPW + 2 communales) ;
- ▶ 59 km d'exutoires dont 9 km creusés en tunnel sous les collines ;
- ▶ 154 km de collecteurs ;
- ▶ 177 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 71 agents qui disposent de 21 véhicules. En 2016, les 32 stations permanentes (principales et secondaires) ont évacué 26.848.837 m<sup>3</sup> dont 6.611.657 m<sup>3</sup> ont été orientés vers les ouvrages d'épuration.

Huit des 16 stations, dont la mise en service est tributaire des niveaux de la Meuse et de l'Ourthe, ont été utilisées lorsque les cotes d'alerte respectives furent atteintes. Elles ont évacué 2.135.466 m<sup>3</sup> en 2016.

En 2016, le niveau de la Meuse a dépassé la cote 60,80 m (cote pour laquelle la moitié des stations non permanentes doivent démarrer) à cinq reprises (le 15 janvier, du 1er au 26 février, le 1er avril, le 31 mai et du 6 au 8 juin).

La cote maximum a été atteinte le 10 février 2016 et s'est élevée au niveau 61,64 m.

Le niveau d'étiage du fleuve se situe à la cote de 60,00 m.

Le service d'exploitation des stations de pompage a assuré le fonctionnement de 32 stations principales et secondaires pour lesquelles aucun arrêt ne peut être envisagé quel que soit le niveau atteint par la Meuse, ainsi que le fonctionnement temporaire de 8 autres stations (non permanentes) pendant 610 journées cumulées au total.



## 2. ÉPURATION

### INVESTISSEMENTS

Sur base de programmes définis par la S.P.G.E. et la Région wallonne, il incombe à l'A.I.D.E. de mettre en œuvre les études, les emprises et les adjudications de manière à atteindre les objectifs prédéfinis.

Ces objectifs ont tout d'abord concerné la résorption des contentieux européens. Ils sont désormais relatifs à l'optimisation de la collecte et du traitement des eaux usées des agglomérations de plus de 2.000 EH et la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la qualité des cours d'eau, telles que définies dans les premiers et deuxièmes plans de gestion par bassins hydrographiques approuvés par le Gouvernement wallon.

A certains stades précis (avant-projet, projet, attribution), l'approbation de la S.P.G.E. est requise. Moyennant cette approbation, l'Association poursuit l'avancement du dossier.

Les principes de subsidiarité, pour l'essentiel, sont ceux-ci :

- ▶ financement des travaux directement par la S.P.G.E. sur base des factures des entrepreneurs (après approbation par nos services des états d'avancement) ;
- ▶ financement des services de l'Association (études, emprises, surveillance) sur base de montants forfaitaires (en % des travaux), ce qui implique la maîtrise de coûts au sein de l'intercommunale.

En tout état de cause, comme par le passé, le niveau d'activité du bureau d'études, et corollairement son effectif, sont étroitement liés aux programmes définis. Il s'ensuit un souci permanent d'adéquation de la masse salariale aux budgets.



Station d'épuration de la Falize (2 500 E.H.)

Pour 2016, le bilan des activités d'investissement en épuration des eaux se présente comme suit :

## A. PROJETS EN COURS D'ÉTUDE À L'A.I.D.E. AU 31 DÉCEMBRE 2016.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2016. Le montant total estimé de ces 70 projets s'élève à 94.095.171 € hors T.V.A..

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AMAY (Jehay)	Collecteur de la Paix-Dieu, collecteur du ruisseau de la Froide-Pierre - 1 <sup>ère</sup> partie et collecteur du ruisseau du Chalet	3.448.101 €
AWANS (Fooz)	Collecteur de Fooz et désaffectation de la station d'épuration de Fooz	900.000 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station de pompage de Villers-l'Evêque	660.000 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station d'épuration de Villers-l'Evêque	3.000.000 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck - 2 <sup>ème</sup> partie	2.000.000 €
BASSENGE	Collecteur de Bassenge et station de pompage de Bassenge (SP05)	3.024.000 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck - 1 <sup>ère</sup> partie	3.800.000 €
BASSENGE (Roclenge)	Collecteur et station de pompage de Roclenge (SP04)	2.293.503 €
BURG-REULAND (Grüfflingen)	Collecteurs de Grüfflingen	969.650 €
BURG-REULAND (Oudler)	Station d'épuration d'Oudler	1.183.000 €
BURG-REULAND (Oudler)	Collecteurs d'Oudler	703.460 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage du Casino	172.520 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de la rue Bel Fays et conduite de refoulement	270.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de Hautes-Collines et conduite de refoulement	376.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de Beaufays et conduite de refoulement	505.200 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs de Beaufays	1.130.195 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs et station de pompage du Fond des Cris	1.884.000 €
COMBLAIN-AU-PONT	Station d'épuration de Comblain-au-Pont	2.634.337 €
COMBLAIN-AU-PONT	Egouttage et collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	1.858.210 €
CRISNEE	Collecteurs de Crisnée - 2 <sup>ème</sup> partie	1.780.000 €
CRISNEE	Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye	1.295.000 €
ENGIS	Collecteur d'Engis - lot 4 (Pont des Mèches)	250.000 €
ENGIS, FLEMALLE (Ramioul)	Station de pompage de Ramioul et conduite de refoulement - phase 3	258.000 €
ENGIS, FLEMALLE (Ramioul)	Conduite de refoulement de la station de pompage de Ramioul - phase 2	90.000 €
FLEMALLE	Extension amont du collecteur des Awirs et collecteur du ruisseau des Bobesses, station de pompage de Donmartin et conduite de refoulement	3.879.088 €
FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 13	100.000 €
FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 15	200.000 €
FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 14	100.000 €
FLEMALLE (Chokier)	Collecteur de Chokier	3.144.000 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE (Chokier)	Collecteur du ruisseau de Houlbousse	864.000 €
FLEMALLE (Chokier)	Station de pompage de Chokier et conduite de refoulement	2.352.000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Station de pompage de Flémalle, conduite de refoulement et collecteur de Flémalle - 2 <sup>ème</sup> partie	3.000.000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°3 de Flémalle	732.000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage de démergement n°1 de Flémalle	1.500.000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées de l'exutoire du ruisseau de Bouion	90.000 €
FLEMALLE (Ivoz)	Station de pompage d'Ivoz (Face-aux-Iles)	1.000.000 €
JUPRELLE (Slins)	Station de pompage de Slins et conduite de refoulement	748.351 €
LIEGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Etanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 1 (rive gauche) - 2 <sup>ème</sup> partie	50.000 €
LIEGE (Sclessin)	Reprise des eaux usées dans le réseau de la station de pompage principale de démergement n°16 de Sclessin	720.000 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 6 - phase 2	100.000 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 4	10.000 €
LONTZEN	Collecteur de Lontzen - lot 3	436.575 €
LONTZEN (Moresnet)	Station de pompage de Montzenerstrasse	378.058 €
LONTZEN, WELKENRAEDT	Station de pompage n°1 de Lontzen et conduite de refoulement (station de pompage de la rue Roi Baudouin)	409.315 €
MALMEDY	Mise à niveau de la station d'épuration de Malmedy - 2 <sup>ème</sup> partie	5.000.000 €
NEUPRE (Neuville-en-Condroz)	Collecteurs de Neuville - 2 <sup>ème</sup> partie	2.661.674 €
OUFFET (Ellemelle)	Station d'épuration d'Ellemelle	828.835 €
OUFFET (Ellemelle)	Collecteur d'Ellemelle	482.750 €
OUFFET (Warzée)	Collecteur de Warzée	286.000 €
OUFFET (Warzée)	Station d'épuration de Warzée	1.269.000 €
PLOMBIERES	Collecteur du Tunisbach (partie aval)	341.090 €
PLOMBIERES	Collecteurs du Rodbuschkesbach (2 <sup>ème</sup> partie) et de la Soue	1.079.610 €
SANKT-VITH (Rodt)	Collecteur de Rodt	124.840 €
SANKT-VITH (Rodt)	Station d'épuration de Rodt	882.820 €
SERAING	Station de pompage du Bois de l'Abbaye	278.000 €
TROOZ	Collecteur et station de pompage de Sainry	342.278 €
TROOZ	Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement	857.600 €
VERVIERS	Egouttage, collecteur et station de pompage de Martinval	237.136 €
VILLERS-LE-BOUILLET (Halbossart)	Collecteur du ruisseau du Bois de Sart	747.050 €
WISE	Collecteur de Visé	1.015.000 €
WISE	Collecteur et station de pompage de Souvré et conduite de refoulement	630.000 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
WISE	Station d'épuration de Visé	3.500.000 €
WISE (Cheratte)	Station de pompage n°2 de Cheratte et travaux divers	2.112.000 €
WISE (Devant-le-Pont)	Collecteur de Devant-le-Pont et station de pompage du Quai du Barrage	1.472.036 €
WISE (Lixhe)	Remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse	529.447 €
WISE (Lixhe, Lanaye)	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	3.502.884 €
WISE (Nivelle)	Station de pompage de Nivelle (SP2) et conduite de refoulement	1.008.000 €
WAREMME	Station d'épuration de Waremme. Rénovation et mise à niveau	4.000.000 €
WAREMME	Station d'épuration de Grand-Axhe	3.386.030 €
WAREMME, GEER	Collecteur et station de pompage de Hollogne-sur-Geer et collecteur et station de pompage de Grand-Axhe	3.222.528 €

Station d'épuration de de Coo (1400 E.H.)



Station de pompage d'Ampsin © OliGraph.com



## B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2016 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AMAY (Ampsin, Jehay), VILLERS-LE-BOUILLET	Collecteur du ruisseau de Bende et travaux divers	3.247.263 €
BLEGNY (Saive)	Collecteur de la Julienne - Lot 2	1.615.095 €
BLEGNY (Saive)	Désaffectation de la station d'épuration de Saive	inclus dans dito
CHAUDFONTAINE	Collecteur, conduite de refoulement et station de pompage de Chaudfontaine. Egouttage de l'avenue des Thermes - phase 2	1.345.402 €
CHAUDFONTAINE	Conduite de refoulement de la station de pompage du Casino - 2 <sup>ème</sup> partie	108.233 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage Sauveur	898.936 €
DALHEM	Collecteurs de la Berwinne - 1 <sup>ère</sup> partie	1.886.935 €
DALHEM	Station d'épuration de Dalhem	3.221.127 €
FLEMALLE (Ivoz-Ramet)	Collecteur d'Ivoz et conduite de refoulement de la station de pompage Face-aux-Iles, reprise des eaux usées de la station de pompage n°7 d'Ivoz	2.131.185 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins)	Collecteur de la Rigole de Liers - 2 <sup>ème</sup> partie	548.846 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins)	Collecteur de Paifve	118.260 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins, Paifve), BASSENGE	Station d'épuration du Fond de Couvenaille	4.874.561 €
JUPRELLE (Paifve)	Désaffectation de la station d'épuration de Paifve	inclus dans dito
LIEGE (Angleur)	Collecteur de Renory, 2 <sup>ème</sup> partie, station de pompage de Kinkempois et conduite de refoulement, collecteur de Kinkempois et travaux divers	4.396.275 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 9	89.864 €



Collecteur de Crisnée – 1<sup>ère</sup> partie

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 10	172.538 €
LIEGE (Sclessin, Kinkempois)	Station de pompage Pont-rail de Renory	2.478.733 €
NEUPRE (Neuville-en-Condroz)	Collecteurs de la Neuville - 1 <sup>ère</sup> partie et pose de l'égouttage du Chemin Madame	1.772.200 €
NEUPRE (Rotheux-Rimière)	Station de pompage de Sur les Trixhes et conduite de refoulement	inclus dans dito
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, FLEMALLE	Collecteur de Baillese, station de pompage de Sur-les-Bois et collecteur du Broussou, désaffectation de la station d'épuration de Stockay	2.810.863 €
SERAING	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 12	inclus dans dossier de collecteur
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°3 - modernisation de l'électromécanique de la station de pompage - partie assainissement	322.658 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°5 - 2 <sup>ème</sup> partie	577.003 €
SERAING (Jemeppe)	Collecteur de Flémalle et travaux divers (collecteur du ruisseau de Profondval et dérivation de l'exhaure d'Elva)	4.479.858 €
SERAING (Jemeppe), FLEMALLE	Station de pompage de Jemeppe, conduite de refoulement et travaux divers	9.962.414 €
SPRIMONT	Station d'épuration de Sprimont	2.847.718 €
STAVELOT	Station de pompage de la Plaine Daxhelet et conduite de refoulement	267.833 €
WAIMES (Robertville)	Station de pompage de la route des Bains à Robertville	252.856 €
WELKENRAEDT	Station d'épuration de Welkenraedt	4.270.566 €

Les 29 chantiers d'assainissement en cours fin 2016 représentent un investissement global en cours de réalisation de 54.697.221 € hors TVA.



Station de pompage de Jemeppe et travaux divers



Station de pompage de la route des Bains à Robertville

## C. PROJETS ACHEVÉS DURANT L'ANNÉE 2016.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été achevés (réception provisoire) durant l'année.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
CRISNEE	Collecteurs de Crisnée - 1 <sup>ère</sup> partie	2.974.499 €
HUY	Collecteurs et stations de pompage du Hoyoux - lot 1	3.191.602 €
HUY (Tihange)	Station de pompage de Tihange, station de pompage de la Centrale et travaux divers	3.022.143 €
LIEGE (Sclessin)	Collecteur du Petit-Bourgogne	797.383 €
LIEGE (Sclessin)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n°17 à Sclessin - 1 <sup>ère</sup> partie	240.564 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 7	347.440 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 8	64.536 €
PLOMBIERES	Collecteurs du Rodbuschkesbach - 1 <sup>ère</sup> partie	212.900 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°5 - 1 <sup>ère</sup> partie	1.397.669 €
SERAING	Reprise des eaux usées du bassin technique de la station de pompage Cockerill-Collard - 1 <sup>ère</sup> partie	204.008 €
TROIS-PONTS, STAVELOT	Station d'épuration de Trois-Ponts	2.018.070 €

Les onze chantiers terminés en 2016 représentent un investissement global de 14.470.814 hors TVA.



Station d'épuration de Trois-Ponts (1950 E.H.)

## ÉPURATION

### EXPLOITATION DES OUVRAGES

Dès 1980, en application de la convention passée avec la Région wallonne, l'A.I.D.E. a mis en place le service d'exploitation destiné à assurer le fonctionnement des ouvrages d'épuration étudiés et réalisés par notre Intercommunale. L'octroi des subventions pour les frais de fonctionnement est désormais régi par le contrat de service passé entre les organismes assainissement agréés et la S.P.G.E.

Alors que les premiers ouvrages d'épuration mis en œuvre par l'A.I.D.E. étaient toujours en cours de réalisation, à la demande de différentes communes et avec l'accord tacite de la Région wallonne, l'Intercommunale a repris en exploitation quelques stations d'épuration communales.

Afin de rationaliser l'organisation et de limiter les déplacements vers les différentes installations, le service dont le point d'attache était au départ l'atelier de Sclessin a, depuis la fin de l'année 1989, dû être décentralisé en fonction de la dispersion des ouvrages.

Un système de signalisation informatisé assure par ailleurs, depuis 1992, le contrôle de la plupart des ouvrages en dehors des heures de service normales. Un service de garde permanent a été mis en place en 2002.



*Station d'épuration de Welkenraedt (9 500 E.H.)*

## ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

<b>EXERCICE 2016</b>	
A) Energie	5.145.262
B) Autres charges	7.878.339
C) Personnel	9.567.405
D) Frais généraux : sur frais courants	1.242.505
E) Redevances	11.880
F) Recettes	-124.042
<b>Total</b>	<b>23.721.349</b>

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E., sous réserve de travaux en cours qui pourraient encore être approuvés par la S.P.G.E. ultérieurement. Ces DIHEC donnent lieu à une rémunération de 5,5 % à titre de frais généraux,*

Leur montant atteint en 2016 :

<b>Travaux</b>	<b>398.680</b>
<b>Frais généraux (5,5%)</b>	<b>21.927</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24.141.956</b>

Les coûts des frais de fonctionnement hors DIHEC de l'exercice 2016 (23.721.349 €) sont en légère hausse par rapport à ceux de 2015 (23.400.040 €) suite à la reprise en exploitation, dans le courant de l'année 2016, de la station d'épuration de Trois-Ponts (1.850 E.H.) ainsi que des stations de pompage de Tihange, du Pont des Veaux, de la Centrale et des Soeurs grises, toutes situées sur le territoire de la Commune de Huy. Il est à noter qu'en 2016, la station d'épuration de Ninane disparaît des installations en exploitation suite à sa mise à l'arrêt.

Les installations en exploitation se constituent de :

- ▶ 66 stations d'épuration ;
- ▶ 82 stations de pompage ;
- ▶ 342 km de collecteurs ;
- ▶ 102 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 122 agents qui disposent de 62 véhicules.

En 2016, c'est un volume de 93.478.924 m<sup>3</sup> d'eau qui a été traité sur l'ensemble des 66 stations d'épuration en activité. De ce traitement, ont été produits 686 tonnes de refus de grilles, 1.827 tonnes de sables en ce compris ceux provenant du traitement des produits de curage des réseaux (PCR), 2.453 tonnes d'huiles, graisses et flottants (HGF) et 58.575 tonnes de boues déshydratées.

Concernant les boues déshydratées, 23 % ont été dirigées vers la valorisation agricole, 23 % envoyées en cimenterie (valorisation matière), 45 % incinérées en centrales électriques en Allemagne et 9 % en fours de co-incinération d'ordures ménagères. Le centre de traitement des PCR de Liège-Oupeye a traité 2.910 tonnes de produits de curage de réseaux. Les centres de traitement des HGF d'Engis et de Liège-Oupeye ont, quant à eux, traité respectivement 164 et 646 tonnes d'huiles, graisses et flottants.

## ENTREPRISES EXPLOITÉES AU 31 DÉCEMBRE 2016

## STATIONS D'ÉPURATION

DÉSIGNATION	E.H.	ADRESSE	Code postal	COMMUNE
JUPRELLE – LANTIN	35.000	Rue de la Berwinne 2	4451	JUPRELLE
WAREMME – WAREMME	10.000	Rue de l'Épervier	4300	WAREMME
SAINT-VITH – SAINT-VITH	7.100	Rue Wiesenbachstraße	4780	SAINT-VITH
AUBEL – AUBEL	8.000	Route du Val Dieu	4880	AUBEL
BULLINGEN – BULLANGE	1.500	Rue de Rocherath	4760	BULLANGE
NEUPRE – BUTAY	2.000	Lieu-dit Butay	4120	NEUPRE
AWANS – FOOZ	3.000	Rue Calcove	4340	FOOZ
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER – FRELOUX	3.000	Rue du Village	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER
HAMOIR – HAMOIR	2.700	Quai du Baty	4180	HAMOIR
MARCHIN – LILOT	2.500	Lieu-dit Lilot	4570	MARCHIN
FERRIERES – MALACORD	600	Rue des Voeux	4190	FERRIERES
REMICOURT – MOMALLE	3.000	Rue de Hodeige	4350	REMICOURT
FLERON – RETINNE	9.000	Rue du 6 août	4521	FLERON
WELKENRAEDT – HENRI CHAPELLE	1.800	Chaussée de Ruyff	4841	HENRI-CHAPELLE
SAINT-GEORGES – STOCKAY	1.000	Drève du Château de Warfusée	4470	SAINT-GEORGES
SPRIMONT – LOUVEIGNE	5.130	Rue de Liège	4141	LOUVEIGNE
MALMEDY – MALMEDY	20.000	Avenue de Norvège	4960	MALMEDY
OREYE – OREYE	3.500	Rue des Prés	4360	OREYE
JUPRELLE – PAIFVE	2.800	Rue Al Baye	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – WALTINNE	1.500	Rue des Grosses Pierres	4050	CHAUDFONTAINE
OUFFET – OUFFET	1.500	Rue du Bout	4590	OUFFET
WAREMME – LANTREMANGE	4.500	Rue du Roua	4300	LANTREMANGE
FERRIERES – SAINT-ROCH	600	Allée Bernardfagne	4190	FERRIERES
OREYE – YERNE	9.100	Rue de Lens S/Geer	4351	OREYE
JUPRELLE – WIHOGNE	9.200	Rue Moulin Voie	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – EMBOURG	27.000	Pré des Damselles	4053	EMBOURG
PEPINSTER – SOIRON	2.300	Route de Nessonvaux	4861	PEPINSTER
BAELEN – MEMBACH	28.240	Rue du Moulin	4837	MEMBACH
STAVELLOT – FRANCORCHAMPS NORD	500	Route du Circuit	4970	STAVELLOT
PLOMBIERES – GUEULE	24.750	Gerardsbroich	4851	GEMMENICH
AYWAILLE – NONCEVEUX	500	Rue du Fond	4920	AYWAILLE
FERRIERES – SY	500	Rue de Luins	4190	FERRIERES
BURG-REULAND – BRAUNLAUF	250	Rue Weg nach Crombach	4790	BURG-REULAND
BULLANGE – MANDERFELD	500	Chemin de Manderfeld	4760	BULLINGEN

DÉSIGNATION	E.H.	ADRESSE	Code postal	COMMUNE
WAIMES – ROBERTVILLE	800	Rue du Lac	4950	WAIMES
BURG-REULAND – THOMMEN	250	Schakelbergweg	4790	BURG-REULAND
AWANS – AWANS	9.600	Rue de Jemine	4340	AWANS
BUTGENBACH – BUTGENBACH	3.200	Monschauerstrasse	4750	BUTGENBACH
AYWAILLE – DEIGNE	300	Fond de Deigné	4920	AYWAILLE
AWANS – OTHEE	500	Chemin de Remembrement, 13	4340	AWANS
HANNUT – AVERNAS-LE-BAUDUIN	9.200	Rue Pré, 9	4280	AVERNAS-LE-BAUDUIN
BERLOZ – CRENWICK	300	Fond de Villereau	4257	BERLOZ
BERLOZ – ROSOUX	600	Rue Désiré Lismonde, 65	4257	BERLOZ
ESNEUX – CHAWRESSE	2.100	Rue Large Voie, 8	4130	ESNEUX
STAVELLOT – STAVELLOT	8.400	Rue des Neufs Moulins	4970	STAVELLOT
MARCHIN – THIER DE HUY	1.000	Rue Thier de Huy	4570	MARCHIN
PEPINSTER – WEGNEZ	110.000	Rue de Vovegnez, 47	4860	PEPINSTER
LIEGE – GROSSE-BATTES	59.041	Rue du Canal de L'Ourthe	4031	ANGLEUR
ESNEUX – ESNEUX	7.500	Rue de l'Athénée	4130	ESNEUX
SOUMAGNE – SOUMAGNE	9.850	Chaussée de Wégimont	4630	SOUMAGNE
PEPINSTER – GOFFONTAINE	30.000	Route de Goffontaine	4860	PEPINSTER
BLEGNY – SAINT-REMY	6.200	Voie de Feneur	4670	BLEGNY
ENGIS - ENGIS	22.200	Zoning Industriel	4480	ENGIS
HANNUT ABOLENS	400	Rue Grammia	4280	HANNUT
OUPEYE - LIEGE – OUPEYE	446.500	Rue Voie de Liège	4681	OUPEYE
CHAUDFONTAINE – LA BROUCK	13.600	Rue de La Brouck Campagne	4050	CHAUDFONTAINE
WAREMME – LA MULE	2.850	Rue Fontaine Carlot, 7	4300	WAREMME
LONTZEN – LONTZEN	4.700	Mülenweg	4710	LONTZEN
STAVELLOT - COO	1.400	Plopsa Coo	4970	STAVELLOT
LIEGE - SCLESSIN	150.000	Rue Verte Voie, 80	4000	SCLESSIN
AYWAILLE - AYWAILLE	9.050	Av. François Cornesse, 134	4920	AYWAILLE
AMAY - AMAY	54.200	Rue de la Centrale, 20	4540	AMAY
HERVE - HERVE	36.500	La Bouhaye	4651	HERVE
LIERNEUX – LA FALIZE	2.500	La Falize, 49	4990	LIERNEUX
HANNUT - WANSIN	5.000	Rue d'Orp, 42	4280	HANNUT
TROIS-PONTS – TROIS-PONTS	1.850	Sur les Fosses	4970	STAVELLOT
<b>TOTAL</b>	<b>1.242.161</b>			

Sur les 5 dernières années, l'évolution des coûts d'exploitation à l'équivalent habitant se présente comme suit :

	Coûts	Équivalent habitant	Coût / Équivalent habitant
<b>2011</b>	17.677.460 €	995.831	17,75 €
<b>2016</b>	23.721.349 €	1.242.161	19,09 €

### 3. ÉGOUTTAGE

La directive européenne 91/271 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines requiert des états membres qu'ils équipent leur territoire de systèmes de collecte d'eaux usées pour des échéances fixées notamment selon l'importance de l'agglomération concernée. Aux yeux de l'Europe, la notion de « collecte des eaux usées » recouvre aussi bien les collecteurs d'assainissement que l'égouttage communal.

L'eau étant une compétence régionalisée, c'est à la Wallonie qu'incombe, pour son territoire, l'implémentation de cette directive. Une stratégie permettant une vision globale du problème de la collecte des eaux usées a été mise en place et traduite notamment par les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (P.A.S.H.).

Cette stratégie permet la meilleure planification des travaux en considérant comme prioritaire, l'égouttage situé dans toute zone reprise en assainissement collectif aux P.A.S.H.

Afin de permettre à la Wallonie de se conformer à ses obligations européennes en matière de collecte des eaux usées dans les meilleurs délais, le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé un système de financement de l'égouttage prioritaire permettant la réduction de la quote-part des communes dans les projets de pose ou de rénovation d'égouts qu'elles souhaitent réaliser.

Dans ce système, la S.P.G.E. confie à l'A.I.D.E., en tant qu'organisme d'assainissement agréé (O.A.A.), la maîtrise d'ouvrage déléguée. L'A.I.D.E. devient ainsi le maître d'ouvrage de tous les travaux d'égouttage qui sont réalisés par les villes et communes de la Province de Liège dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Les ouvrages réalisés dans ce système sont propriété de la S.P.G.E. mais leur gestion et leur entretien restent de compétence communale. Les communes conservent la possibilité, en toute autonomie, de recourir à l'aide régionale classique, en dehors du système précité. On notera toutefois que toutes les villes et communes concernées de la Province de Liège ont désormais opté pour le système de financement de l'égouttage par la S.P.G.E.

Le système de financement s'est tout d'abord concrétisé au travers du contrat d'agglomération, signé entre chaque commune concernée, l'A.I.D.E., la S.P.G.E. et la Région wallonne, qui a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2001-2003 (partim), 2004-2006 et 2007-2009.

En sa séance du 29 avril 2010, tirant parti de six années d'expérience, le Gouvernement wallon, sur proposition de la S.P.G.E., a décidé de remplacer le contrat d'agglomération par le contrat d'égouttage, évolution naturelle du précédent.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 17 février 2011 (M.B. du 23 mars 2011) modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau reconnaît le contrat d'égouttage et ses principes de financement.

Le contrat d'égouttage est en application depuis les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, il s'applique donc aux actuels plans d'investissement communaux (PIC) 2013-2016 et plans d'infrastructure et s'appliquera également plans d'investissement communaux (PIC) 2017-2018.



## LE CONTRAT D'ÉGOUTTAGE

### a) L'unicité du contrat d'égouttage

Alors que la commune signait un ou plusieurs contrats d'agglomération, le contrat d'égouttage est unique. Les projets d'égouttage admis dans le système de financement de l'égouttage prioritaire ne font plus l'objet d'avenants au contrat, comme le prévoyaient les contrats d'agglomération. Le fait d'être retenus dans un programme triennal, dans un plan d'investissement communal ou dans un plan d'infrastructure approuvé suffit.

### b) Les priorités

En février 2016, le Conseil d'administration de la S.P.G.E. a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux 2017-2018 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la S.P.G.E. et, notamment, de l'extinction des contentieux européens suite à la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intègrent désormais les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Pour rappel, les premiers plans de gestion ont été adoptés en juin 2013 par le Gouvernement wallon et, les deuxièmes l'ont été le 28 avril 2016, parallèlement aux premiers plans de gestion des risques d'inondation (P.G.R.I.) approuvés le 10 mars 2016. Elles tiennent également compte des besoins d'augmentation de charge des stations d'épuration existantes.

Les priorités ainsi définies pour la pose de nouveaux égouts sont les suivantes :

<b>Nouveaux égouts</b>	N1	Situés dans une zone prioritaire pour raison environnementale (captage, baignade, Natura 2000, ...) où le taux de collecte est < 98% et la station d'épuration existante.
	N2	Situés dans une des 137 masses d'eau où la non-atteinte du bon état est due complètement ou partiellement à l'assainissement collectif et STEP existante.
	N3	Situés dans toute autre zone d'assainissement collectif démontrant une efficience de l'investissement pour l'amélioration de la situation ou répondant à une priorité locale (points noirs, PCDR, rénovation urbaine, ...).
<b>Egouts existants</b>	R1	Tronçon permettant d'améliorer le taux de charge de la STEP où il se rejette lorsque ce dernier est problématique (étanchéisation, élimination eaux claires, gestion/vérification des raccordements particuliers).
	R2	Tronçon permettant d'améliorer l'état de la masse d'eau où la non-atteinte du bon état est due complètement ou partiellement à l'assainissement collectif et STEP existante.
	R3	Situés dans toute autre zone d'assainissement collectif démontrant une efficience de l'investissement pour l'amélioration de la situation ou répondant à une priorité locale (points noirs, PCDR, rénovation urbaine, ...).
<b>FMaj</b>	Cas de force majeure (Effondrement, litige, action judiciaire, ...)	

L'analyse de ces priorités se fera par commune afin de ne pas pénaliser celles qui n'auraient aucune des priorités N1, N2, R1 ou R2, définies ci-dessus sur leur territoire.

La S.P.G.E. donne priorité à la réalisation des égouts de priorité N1, N2, R1 ou R2. Toutefois, un dossier de priorité moindre (N3 ou R3) peut être accepté pour autant que les objectifs des priorités plus élevées soient rencontrés au sein de la commune.

De même, il reste toujours possible d'introduire, indépendamment des priorités définies, un dossier qui répond à un cas de force majeure, telle une décision judiciaire ou un effondrement de voirie.

Par ailleurs, le montant global des demandes de financement de la commune devra aussi être compatible avec l'enveloppe budgétaire consacrée par la S.P.G.E. à ce type d'investissement et fixée actuellement pour l'ensemble de la Région à 39 millions d'euros par an. Cette compatibilité sera appréhendée et appréciée par la S.P.G.E. sur base des critères retenus par la Région pour l'établissement des enveloppes communales.

On notera pour le surplus que :

- ▶ les dossiers exclusifs ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2013-2016 et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2016 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être poursuivis en conservant leur priorité ; ceux qui ne répondraient pas à la condition ci-avant devraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2017-2018 et leur priorité serait réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier ;
- ▶ les dossiers conjoints ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2013-2016 et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2016 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2017-2018. Leur priorité serait toutefois réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier.

Il est donc primordial que notre Intercommunale travaille en étroite collaboration avec les communes à l'élaboration de leur programme de manière à s'inscrire dans les objectifs précités et ce, dans les meilleurs délais.

Même si les deux contentieux européens ont pu être contenus dans des délais et des conséquences raisonnables grâce notamment aux investissements massifs des villes et communes dans des travaux prioritaires d'égouttage, l'effort devra se maintenir dans les prochaines années pour atteindre les objectifs fixés par les plans de gestion des bassins hydrographiques wallons. L'A.I.D.E. mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour que, en étroite collaboration avec les communes, ces objectifs soient atteints dans des délais raisonnables.

### **c) Le financement**

Le système de financement de l'égouttage prioritaire permet une diminution substantielle de l'intervention communale dans le coût des travaux d'égouttage selon les modalités suivantes :

- ▶ la propriété de l'égouttage prioritaire est transférée de la commune à la S.P.G.E. en vue de son exonération de la TVA. Pour la pose de nouvelles canalisations, la S.P.G.E. devient le maître d'ouvrage à la place de la commune, mission ensuite déléguée à l'organisme d'assainissement agréé (O.A.A.), l'A.I.D.E. en province de Liège ;
- ▶ le coût de l'emprunt est pris en charge par la S.P.G.E. ;

- ▶ la participation financière de la commune est a priori de 42 % du coût des travaux sauf deux exceptions :
  - en cas de faible densité de l'habitat lors de la proposition de pose de nouveaux égouts, plutôt qu'un report du dossier dans un programme ultérieur, le contrat d'égouttage propose à la commune une modulation du financement en fonction de la densité urbaine constatée sur terrain, la participation de la commune n'excédant toutefois jamais 80 % ;
  - la participation communale en cas de reconstruction d'un égout existant en mauvais état est réduite à 21 % pour autant que la section de la canalisation ne soit pas augmentée et que l'égout soit reposé au même endroit ;
- ▶ la participation financière de la commune se traduit par une prise de participation dans le capital « égouttage » de l'A.I.D.E, qui reprend directement des parts dans le capital de la S.P.G.E. pour un montant équivalent. Pour la réhabilitation de l'égouttage existant, la S.P.G.E. rachète à la commune les équipements à rénover pour l'euro symbolique. Sa participation est libérée par la commune en 20 ans maximum, avec un minimum de 5 % par an ;
- ▶ la réalisation des cadastres de réseaux d'égouttage, comprenant l'inspection visuelle des conduites et la caractérisation des ouvrages, est intégralement financée par la S.P.G.E. Toutefois, l'éventuel curage des canalisations, considéré comme une opération d'entretien courant, est à ce titre à charge de la commune.

A ce jour, septante-neuf communes de la Province de Liège ont adhéré au système de financement de l'égouttage prioritaire mis en place par le Gouvernement wallon depuis le 19 décembre 2002, les quatre des cinq dernières communes (AMEL, BURDINNE, CLAVIER et TINLOT) n'étant a priori pas encore concernées par la réalisation d'égouts, ce qui pourrait être le cas si, lors de l'approbation des études de zones par le Gouvernement wallon, un régime d'assainissement collectif devait être affecté à certaines zones d'assainissement autonome ou transitoire situées sur leur territoire. La Commune de STOU MONT est maintenant concernée par la réalisation d'égouts en zone d'assainissement collectif et a marqué sa volonté de souscrire au contrat d'égouttage.

## COMMUNES AYANT SIGNE LE CONTRAT D'EGOUTTAGE AU 31/12/2016

AMAY	DONCEEL	LIEGE	SAINT-VITH
ANS	ENGIS	LIERNEUX	SERAING
ANTHISNES	ESNEUX	LIMBOURG	SOUMAGNE
AUBEL	EUPEN	LINCENT	SPA
AWANS	FAIMES	LONTZEN	SPRIMONT
AYWAILLE	FERRIERES	MALMEDY	STAVELOT
BAELEN	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	MARCHIN	THEUX
BASSENGE	FLEMALLE	MODAVE	THIMISTER-CLERMONT
BERLOZ	FLERON	NANDRIN	TROIS-PONTS
BEYNE-HEUSAY	GEER	NEUPRE	TROOZ
BLEGNY	GRACE-HOLLOGNE	OLNE	VERLAINE
BRAIVES	HAMOIR	OREYE	VERVIERS
BULLINGEN	HANNUT	OUFFET	VILLERS-LE-BOUILLET
BURG-REULAND	HERON	OUPEYE	WISE
BUTGENBACH	HERSTAL	PEPINSTER	WAIMES
CHAUDFONTAINE	HERVE	PLOMBIERES	WANZE
COMBLAIN-AU-PONT	HUY	RAEREN	WAREMME
CRISNEE	JALHAY	REMICOURT	WASSEIGES
DALHEM	JUPRELLE	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	WELKENRAEDT
DISON	KELMIS	SAINT-NICOLAS	

## LES INVESTISSEMENTS

Sur base des informations fournies par les P.A.S.H., avec toutes les réserves liées à la précision de ces documents, il resterait à réaliser approximativement 600 km d'égouts en province de Liège, toutes priorités confondues. Cette estimation ne tient pas compte des zones particulières (transitoires, d'équipements communautaires, etc.), en attente de la réalisation ou de l'approbation d'une étude de zones préconisant l'assainissement collectif. Soixante kilomètres de canalisations seraient concernés par ces zones.

L'ensemble des programmes triennaux et des programmes d'infrastructure 2010-2012 concernait approximativement 67 km de canalisations dont seule une minorité était relative à la rénovation de conduites existantes. L'ensemble des actuels programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2013-2016 concerne approximativement 72 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

A l'heure de rédaction de ces lignes, les programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2017-2018 sont en cours d'approbation et ne sont pas encore disponibles.

L'effort devra donc est maintenu dans les prochaines années pour compléter les réseaux d'égouts de toutes les zones d'habitats de la province de Liège reprises en assainissement collectif aux P.A.S.H. L'A.I.D.E., en étroite collaboration avec les villes et communes affiliées, met en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'atteindre ces objectifs dans des délais raisonnables.

Il est évident que plusieurs programmes d'investissements communaux seront encore nécessaires pour œuvrer dans ce sens.

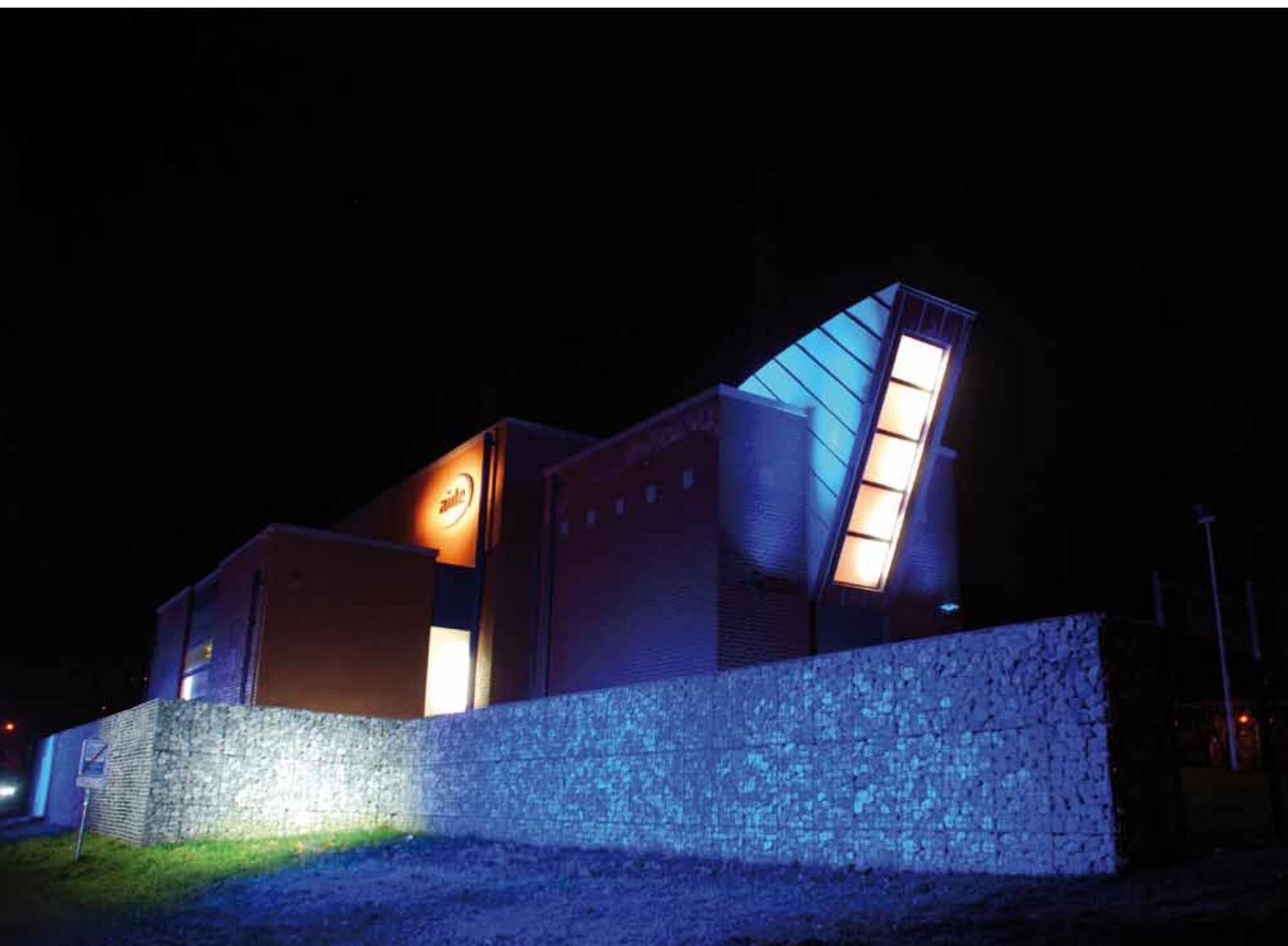
*WANZE - Egouttage d'une partie de la rue de l'Alouette et égouttage et réfection de la rue Lucien Poncelet*



*Aménagement du cœur du village de Baelen : essais de sol avant travaux*



*Station de pompage d'Amay*



## 4. CADASTRES

La directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, mieux connue sous l'acronyme INS.P.I.RE, enjoint les gestionnaires de réseaux, dont les communes, à disposer, et à mettre à disposition du public, des cadastres des infrastructures enterrées dont ils sont propriétaires ou dont ils assurent la gestion. Les réseaux d'égouts sont visés par l'article 6b et le point 6 de l'annexe III de cette directive.

Afin de répondre à ces objectifs, à l'initiative conjointe des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E., est né le concept d'un S.I.G. (Système d'Information Géographique), centralisé pour tous les organismes d'assainissement agréés, reprenant les informations topographiques nécessaires à la localisation précise des ouvrages, leurs caractéristiques intrinsèques (comme par exemple : les matériaux constitutifs, le type de trappillon, les moyens d'accès, etc.) ainsi que des documents tels que photos, endoscopies, etc.

Ces informations, organisées sous forme de base de données, permettent de rencontrer plusieurs objectifs :

- ▶ obtenir un cadastre précis des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis ;
- ▶ permettre une gestion rationnelle de la maintenance des ouvrages ;
- ▶ permettre un diagnostic et un suivi de l'état des canalisations et des accessoires, une caractérisation de l'état des infrastructures et une programmation des interventions de réhabilitation ou de remplacement ;
- ▶ permettre, à terme, la mise en ligne (via le web) des informations relatives à la localisation (voire les plans après pose) des ouvrages, à destination des concessionnaires et entrepreneurs et des communes concernées ;
- ▶ permettre, via l'exportation des données dans un logiciel approprié et le couplage avec un modèle numérique de terrain (occupation du sol, degré d'imperméabilisation et coefficient de ruissellement, topographie, etc.), la réalisation de simulations hydrauliques afin de vérifier la capacité des réseaux existants et futurs ;
- ▶ apporter une réponse aux exigences de la directive 2007/2 précitée (INS.P.I.RE) en ce qui concerne les réseaux d'égouttage communaux et, d'une manière générale, des installations de collecte et de traitement des eaux.

Cette initiative commune et d'intérêt collectif a été concrétisée, dans ses aspects techniques, organisationnels et financiers, par une convention établie en juillet 2009 entre la S.P.G.E et chacun des organismes d'assainissement agréés.

Cette convention fixe les droits et obligations réciproques de la S.P.G.E. et de l'A.I.D.E. En résumé, la S.P.G.E. s'occupe des aspects techniques (matériel informatique commun, logiciel InfoNet de gestion, structuration, standardisation et maintenance de la base de données et des modalités d'acquisition, mise en ligne des informations cartographiques résultantes, gestion des droits d'accès, etc.), l'A.I.D.E., quant à elle, alimente la base de données. Elle s'engage également à exploiter la base de données dans le cadre de l'exploitation des ouvrages.

Intégrés dans le S.I.G., les données de cadastre permettent notamment l'édition de cartes thématiques. Couplées à un examen visuel et éventuellement à des simulations hydrodynamiques, elles permettent en outre l'élaboration d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage communal, proposé par l'A.I.D.E. comme service à ses affiliés, en vue d'une gestion durable et efficace des réseaux et ouvrages d'assainissement.

Jusqu'en 2015, pour bénéficier d'un financement de la S.P.G.E., les cadastres des égouts communaux devaient être inscrits dans les plans d'investissements communaux, les éventuels curages de canalisations restant exclusivement à charge communale.

En ce qui concerne le cadastre des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis, un programme de DIHEC avait été approuvé par la S.P.G.E. pour la période 2010-2015.

Ces cadastres étaient pour l'essentiel réalisés par des prestataires de services extérieurs mais étudiés, surveillés, contrôlés et validés par l'A.I.D.E. Depuis début 2015 cependant, certains cadastres avaient été réalisés en interne par des agents de l'A.I.D.E. pour davantage de précision dans la caractérisation des ouvrages.

Il faut noter que le taux de réseaux cadastrés sur le territoire de l'A.I.D.E. est en progression constante ces dernières années.

	ASSAINISSEMENT			EGOUTTAGE		
	Total (km)	Cadastré (km)	Taux (%)	Total (km)	Cadastré (km)	Taux (%)
<b>Septembre 2015</b>	306	55	17,97	4059	169	4,16
<b>Septembre 2016</b>	339	77	22,71	4264	327	7,67

En septembre 2016, l'A.I.D.E. a obtenu de la S.P.G.E. un budget de 1.500.000 € hors TVA pour réaliser des cadastres de réseaux sur la période 2016-2018 selon le principe de « l'enveloppe fermée ». Il s'agit d'un programme regroupant les cadastres des ouvrages d'assainissement, d'assainissement-bis et des réseaux d'égouttage communaux. Le budget dégagé doit notamment aider les villes et communes de la province à respecter l'échéance de 2025 fixée dans le décret « Impétrants » pour cadastrer l'ensemble du réseau d'égouttage situé sur leur territoire.

Tenant compte des demandes communales qui avaient été introduites auprès des services de l'A.I.D.E., un planning prévisionnel de mise en œuvre des dossiers de cadastre a pu être établi pour la période 2016-2018.

Communes / Domaine	Dénomination dossier	Montant estimation (€ hTVA)	Longueur estimée (m)
ASSAINISSEMENT	Cadastre du bassin technique de la STEP de Liège-Sclessin et collecteurs divers	22.115,00€	
ASSAINISSEMENT	Cadastre du bassin technique de la STEP de Liège-Sclessin et collecteurs divers	14.500,00 €	
EGOUTTAGE	Cadastre du passif égouttage - phases 1 et 2	142.250,00 €	
BAELEN	Cadastre de Baelen	20.475,00 €	14 500
BASSENGE	Étude diagnostique du réseau d'égouttage et de collecte de l'entité de Roclenge / Phase 1 : cadastre	23.010,00€	10 560
BEYNE-HEUSAY BLEGNY FLERON LIEGE	Cadastre "ruisseau des Moulins"	94.000,00€	73 900
BRAIVES	Cadastre du bassin technique de la STEP de Braives-Latinne	65.650,00€	41 600
CHAUDFONTAINE	Cadastre d'Embourg phase 1	110.000,00€	39 500
EUPEN	Mise à jour du cadastre	123.675,00€	159 000
GRACE-HOLLOGNE	Cadastre de la zone 1 (Horion, Velroux et Bierset)	100.800,00€	33 500

JUPRELLE	Cadastre de Fexhe, de Slins, d'Anixhe, de Voroux et de Lantin	76.000,00€	31 000
KELMIS	Cadastre de Hergenrath et Neu Moresnet	75.300,00€	23 300
LIEGE	Cadastre des Grands Collecteurs et égouts structurants	84.500,00 €	13 800
MALMEDY	Cadastre du réseau d'égouttage	86.250,00 €	22 500
OREYE	Cadastre d'Oreye (phase 2)	25.200,00 €	19 000
PEPINSTER	Cadastre de Wegnez	37.189,60 €	13 400
PLOMBIERES	Cadastre de Gemmenich, Montzen et Moresnet	75.600,00€	36 200
SAINT-VITH	Cadastre de Saint-Vith phase 1	66.000,00 €	21 000
WELKENRAEDT	Cadastre du centre de Welkenraedt	66.500,00 €	24 500

L'estimation totale des prestations reprises au tableau ci-dessus s'élève à ce stade à 1.309.014,60 €. Une marge a été conservée afin de permettre la prise en charge de prestations urgentes, et pallier les imprévus qui surviendraient en cours de prestations.

Partie de ces prestations sera réalisée par une équipe de caractérisation interne à l'A.I.D.E., tandis que les autres dossiers feront l'objet de marchés de services.

Dans tous les cas, la cellule « cadastre » de l'A.I.D.E. veille à la cohérence et l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation correcte de la base de données et au développement de l'exploitation de celles-ci. Les prestations du géomaticien sont à ce titre prises en charge par la S.P.G.E. dans le cadre des frais d'exploitation, tandis qu'un agent technique est affecté au suivi et à la surveillance des opérations sur le terrain.



## 5. SERVICES AUX COMMUNES ET INTERVENTION DE LA PROVINCE

De longue date, l'A.I.D.E. met ses compétences au service des villes et communes de la province de Liège.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a jeté les bases du développement des services rendus par l'A.I.D.E. aux villes et communes de la province de Liège.

Le plan stratégique adopté résultait d'un processus analytique et décisionnel découlant de la volonté du Conseil d'administration de l'A.I.D.E., en date du 2 mai 2011, « de développer les services rendus aux communes pour lesquels il n'est pas prévu de rémunération. Dans ce type de services, il sera veillé au respect d'un équilibre entre les différents types de communes ».

En date du 20 juin 2011, l'Assemblée générale a décidé d'affecter 3.440.000 € en réserves disponibles. Considérant que les excédents budgétaires devaient être affectés à des prestations et services liés au cycle de l'eau et plus particulièrement à ce qui relève du coût-vérité à l'assainissement (C.V.A.) et au profit des communes associées, l'Assemblée générale a considéré que le budget nécessaire pour développer les services rendus aux communes serait totalement à charge de l'Association. Ce montant vient en appoint du budget de 292.000 € que la Province de Liège attribue annuellement consacrant ainsi sa participation active dans les problèmes d'environnement. Nous remercions, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

Les services aux communes sont désormais concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Les services que l'A.I.D.E. rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous la forme d'un pack de base et de quatre modules qui, en 2015, ont fait l'objet d'une réorganisation et, pour certains, d'une requalification, afin de correspondre à l'évolution et au développement des services rendus aux communes :

- ▶ le « pack de base » ;
- ▶ le module « gestion patrimoniale de l'égouttage » ;
- ▶ le module « missions spécifiques » ;
- ▶ le module « aide à l'exploitation » ;
- ▶ le module « gestion et traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept « in house » et, à ce titre, ne sont pas des marchés qui relèvent de la législation sur les marchés publics.

L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

En 2016, le service aux communes fonctionnait au travers d'un guichet unique qui centralisait les demandes et coordonnait les réponses.

La structure organisationnelle dont question ci-avant a été modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 7 novembre 2016. Initialement dépendants des deux Directions « Investissements » et « Exploitation », les « Services aux Communes » dépendent désormais directement de la Direction Générale. Cette nouvelle structure, présentée ci-après, sera mise en application dès le 1er janvier 2017.



Le département « Projets » assurera les missions liées aux projets d'égouttage et aux études spécifiques proposées dans le pack de base et les modules.

La « Gestion patrimoniale des réseaux » assurera toutes les prestations permettant d'améliorer la connaissance des réseaux dont, notamment, la réalisation et le suivi des cadastres, la gestion des PASH, les études de zones, les investigations sur terrain, les développements en matières de SIG, ...

La « Gestion opérationnelle des réseaux » assurera toutes les prestations permettant le bon fonctionnement des réseaux dont, notamment, les activités nécessaires au maintien en bon fonctionnement des collecteurs, des conduites de refoulement et des bassins d'orage (y compris ceux des communes au travers du module « Aide à l'exploitation »).

## 5.1. ACTIVITÉS 2016.

Suite au développement, à l'évolution et à l'organisation des services proposés, une campagne de sensibilisation des villes et communes a débuté en septembre 2015 et a permis de rencontrer quinze communes en quatre mois. Ces rencontres s'effectuent en présence de membres du collège communal, du bourgmestre ou de représentants de divers services et de l'ingénieur de l'A.I.D.E. concerné par l'égouttage. Ce dernier assure ensuite le suivi de la rencontre.

Fin 2016, trois tables rondes ont été organisées. Chacune concernait un arrondissement et regroupait une dizaine de Villes et Communes représentatives de l'arrondissement concerné. A l'écoute des Villes et Communes en termes de besoins, l'A.I.D.E souhaitait analyser avec elles les possibilités d'apporter des aides supplémentaires au travers des Services aux Communes. Il est ressorti de ces rencontres que l'A.I.D.E pouvait développer des services dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'égouttage.

### 5.1.1. LE PACK DE BASE

Les services proposés dans le **pack de base** ont été scindés en deux catégories.

Les **services généraux** regroupent les prestations inhérentes à l'objet de notre Intercommunale, qui concernent directement ou indirectement toutes les communes. Certains de ces services font partie des missions obligatoires confiées à l'A.I.D.E. par la S.P.G.E., avec ou sans rémunération. Les services généraux non rémunérés sont portés sur le budget provincial :

- ▶ la gestion des PASH ;
- ▶ les études de zones et leur suivi ;

- ▶ l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques ;
- ▶ le suivi du phénomène de remontée de nappes aquifères ;
- ▶ les études hydrauliques générales ;
- ▶ le cadastre des réseaux ;
- ▶ l'aide à la définition des besoins et à la planification des investissements ;
- ▶ l'exploitation des déversoirs d'orage communaux ;
- ▶ le conseil et l'information des villes et communes ;
- ▶ les visites d'ouvrages et participation à diverses manifestations ;
- ▶ la participation aux contrats de rivières ;
- ▶ l'organisation de séminaires d'information des agents communaux ;
- ▶ la réalisation de supports d'information pour les particuliers.

Les **services à la carte** regroupent les services offerts individuellement aux communes dès lors que ces dernières sont affiliées au capital C de l'intercommunale et qu'elles en font la demande :

- ▶ la remise d'avis, l'expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome ;
- ▶ les vis sur les permis d'urbanisme ;
- ▶ l'examen de problèmes locaux de gestion des eaux ;
- ▶ la tenue d'un registre des raccordements particuliers ;
- ▶ les audits d'ouvrages ;
- ▶ les endoscopies de contrôle ;
- ▶ l'analyse des cadastres ;
- ▶ les projets d'assainissement autonome groupé ;
- ▶ la formation des agents communaux.

De manière générale, toutes les communes bénéficient à un moment ou un autre d'un ou plusieurs services gratuits du pack de base.

Certains services nécessitent quelques explications.

Les services « **Remise d'avis, expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout** ou d'assainissement autonome » et « Examen de problèmes locaux de gestion des eaux », rendus gratuitement, nécessitent d'importantes prestations sur terrain. En 2016, 29 services de ce type ont été rendus.

En 2016, le service consistant à « **Remettre un avis sur les permis d'urbanisme** » a généré de nombreuses prestations. 247 dossiers de permis d'urbanisme ou d'urbanisation ont été analysés et vérifiés tant pour la gestion des eaux usées que pour celle des eaux de ruissellement.

En ce qui concerne « **l'élaboration et la gestion des P.A.S.H** », pour rappel, la Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publiée le 22 décembre 2000, a pour objectif général d'assurer le bon état des ressources en eau de l'Union européenne avant décembre 2015. Sa transcription dans le droit régional wallon a apporté un certain nombre de modifications importantes au niveau de la politique d'assainissement des eaux usées domestiques.

Dans l'optique d'une gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle d'un district hydrographique, ce sont aujourd'hui les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (P.A.S.H.) qui fixent, pour chaque zone destinée à l'urbanisation, le régime d'assainissement des eaux urbaines résiduaires : collectif, autonome ou transitoire.

Les P.A.S.H. définissent les régimes d'assainissement (collectif, transitoire, autonome) qui sont applicables sur le territoire et renseignent, à titre indicatif, les ouvrages d'assainissement collectifs, existants ou futurs. Les P.A.S.H. ont été publiés au Moniteur belge et sont complétés par les dispositions du Code de l'eau qui fixe notamment les droits et obligations liés aux différents régimes d'assainissement.

L'A.I.D.E. est chargée par le Code de l'eau d'instruire les modifications de régimes d'assainissement qui sont demandées par les communes, qui sont mises en évidence lors de l'examen approfondi des configurations d'assainissement ou qui sont dictées par les études des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'A.I.D.E. a contribué à dresser les P.A.S.H. pour les six sous-bassins hydrographiques qui concernent le territoire de la Province de Liège : Amblève, Dyle-Gette, Meuse aval, Moselle, Ourthe et Vesdre. Elle a également activement contribué aux procédures d'adoption de ces documents en participant aux nombreuses réunions d'information du public dans le cadre des enquêtes légales.

Ces P.A.S.H. doivent être régulièrement mis à jour. L'A.I.D.E. est chargée d'instruire la mise à jour des P.A.S.H. par des études conduites de manière similaire aux études de zones, en vue de modifier le régime d'assainissement de zones urbanisables. Ces études sont conduites à la demande des communes ou menées d'initiative par l'A.I.D.E., en accord avec celles-ci.

Ce service trouve sa base légale dans le Code de l'eau.

Les rapports établis par l'A.I.D.E., après validation par la commune, sont transmis à la S.P.G.E. en vue de la mise à jour des P.A.S.H.

Les modifications ne deviennent effectives qu'après l'approbation de la modification du P.A.S.H. par le Gouvernement wallon et sa parution au Moniteur belge. Cette procédure comprend la consultation des communes et la réalisation, par leurs soins, d'une enquête publique. L'A.I.D.E. assure un soutien technique et informatif des communes dans le cadre de ces obligations légales.

En 2016, les demandes de modification de régime d'assainissement ont concerné les villes et communes de de Liège (Rue de Beyne), de Neupré (Rue du Moulin), de Trooz (Au Péry), de Visé (Chemin de Richelle) et de Wasseiges (Clos du Lac).

## Etudes de zones et leur suivi :

Etudes des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'arrêté ministériel du 27 avril 2007 déterminant les zones prioritaires en zones d'assainissement autonome est paru au Moniteur belge du 7 juin 2007. Les études de zones ont pour objectif de déterminer, pour la portion de territoire couverte par des zones prioritaires, le régime d'assainissement le plus adéquat, autonome ou collectif.

La S.P.G.E. a mandaté l'A.I.D.E. en vue de la réalisation de ces études en province de Liège.

La priorité est donnée aux habitations existantes situées dans ces zones dites prioritaires et dont les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale sur :

- ▶ les zones de baignade et leurs zones d'amont ;
- ▶ les zones de prévention des captages d'eau potable arrêtées ;
- ▶ certaines masses d'eau à risque de non atteinte du bon état en 2015 ;
- ▶ les masses d'eau nécessitant des mesures spécifiques en rapport avec la protection des espèces visées par le réseau Natura 2000.

L'A.I.D.E. est également chargée de réaliser les études de zones préalablement à la fixation des zones de prévention de captage par le Gouvernement wallon. Cette façon de procéder donne davantage de cohérence entre la décision de protection et les mesures éventuellement nécessaires pour assurer cette protection. La réalisation de ces études dépend essentiellement des demandes formulées par les préleveurs d'eau (publics ou privés) et, par nature, sont difficilement programmables. De même, l'ampleur de ces études est très variable en fonction de l'étendue géographique des aquifères concernés et de leur vulnérabilité naturelle.

Lors de l'approbation des études de zones par arrêté ministériel, les organismes d'assainissement sont chargés d'informer individuellement les propriétaires des immeubles, reconnus comme ayant une incidence sur les masses d'eau prioritaires, de leurs obligations en matière d'assainissement des eaux.

Outre l'établissement des listes de propriétaires et l'envoi de courriers nominatifs, cette obligation légale qui incombe à l'A.I.D.E. pour son ressort territorial implique des prestations d'information collective (à la demande des communes) ou individuelle (conseils techniques et administratifs, information sur les possibilités de primes, etc.).

En province de Liège, 62 zones de nature et d'ampleur géographiques diverses doivent être étudiées prioritairement. En plus de ces études, à la demande de la S.P.G.E., l'A.I.D.E. réalise une étude de zones pour chaque zone de prévention de captage d'eau potable dont les périmètres sont en cours d'approbation.

## Situation des études de zones par sous-bassin hydrographique

### Sous-bassin hydrographique de l'Amblève

Dénomination de l'étude de zones	Communes concernées	Situation
Masse d'eau à risque AM11R Etude commune A.I.D.E et AIVE	Trois-Ponts	En cours
	Lierneux	
	Vielsalm	
Zone de baignade de Coo	Stavelot	En cours
	Trois-Ponts	
Masse d'eau à risque AM14R	Stavelot	Finalisée en 2010
	Stoumont	
	Trois-Ponts	
Masse d'eau à risque AM16R	Malmedy	En cours
	Waimes	
Zone de baignade de Nonceveux	Aywaille	Finalisée en 2011
	Stoumont	
	Theux	
Zone de baignade de Robertville	Waimes	Finalisée en 2009
	Bütgenbach	
Zone de baignade de Bütgenbach	Büllingen	Finalisée en 2010
	Bütgenbach	
Zone de baignade de Recht	Sankt-Vith	Finalisée en 2010
Sept petites zones de prévention de captage	Divers	Finalisée en 2009
Captage Robertville Lac G1 (SWDE 082)	Waimes	Finalisée en 2009
Captage Waimes - Champagne D1 (SWDE 002)	Waimes	Approuvée en 2012
Captage Puits et Sources (SA Bru-Chevron 01)	Stoumont	Finalisée en 2009
	Ferrières	
Captage Mont D1, D2, D3 (SWDE 056)	Aywaille	Finalisée en 2009
Captage La Reid-Haut Regard D1, D2, D3, D4 (SWDE 095)	Theux	Approuvée en 2012
Captage Petit Spai AD2, AD3	Trois-Ponts	Finalisée en 2009
Captage Butgenbach P2 (AC Bütgenbach 010)	Bütgenbach	Approuvée en 2012
Captage Puits Hütte (AC Bütgenbach 04)	Bütgenbach	Approuvée en 2012
Captage Rodtervenn DR1, DR2 et DR3, Rodt Puits 92,99-1, 99-2 et 99-3 (AC Sankt-Vith 01)	Sankt-Vith	Approuvée en 2012

## Sous-bassin hydrographique de la Dyle-Gette

Dénomination de l'étude de zones	Communes concernées	Situation
Captage Jandrain – Jandrenouille (Hannut - SWDE044)	Hannut	Finalisée en 2011

## Sous-bassin hydrographique de la Meuse-aval

Dénomination de l'étude de zones	Communes concernées	Situation
Masse d'eau à risque MV24R	Plombières	À initier
	Welkenraedt	
Captage Puits communal P1 Sourbrodt (SWDE082)	Waimes	Finalisée en 2011
Captage Ecluse P1 à P4 (SWDE004)	Amay	À initier
Captage Avins P1, P2 (SWDE035)	Braives	À initier
	Burdinne	
	Hannut	
	Wasseiges	
Captage Gemmenich D1 La Clouse (SWDE047)	Plombières	À initier
Captages Waremme P1, P2, Bovenistier-Waremme P3, Bovenistier-village P4 (SWDE054)	Faimes	À initier
	Waremme	
Captage P1 (SWDE094)	Donceel	À initier
	Remicourt	
Captage P2 (SWDE113)	Remicourt	À initier
Captage Puits P8 P9 P10 P11 (SA Interbrew)	Liège	À initier
Captage Kon-Tiki P1 (KONTIKI)	Plombières	À initier
Captage Bas Oha P4 P5 (SWDE053)	Wanze	À initier
Captages Petit Avin, Pré à la Fontaine (CIESAC02)	Clavier	En cours
Captage d'Eben-Emael (SWDE015)	Bassenge	Finalisée en 2012
Captage Vivegnis P1, P2, P3, P4 et P6 (SWDE 045)	Oupeye	Finalisée en 2012
Captage Saint-André Loneux G1 (SWDE101)	Blegny	À initier
	Herve	
Captage Ben-Ahin (VIVAQUA)	Huy	Finalisée en 2012
Captage Modave (VIVAQUA)	Modave	En cours
	Clavier	
Captage de Glons Bas-Slins (SWDE016)	Bassenge	Finalisée en 2012
Captage de Saint-Pierre (C.I.L.E004)	Modave	En cours
Captages La Vanne, Grand Avin La Fontaine (CIESAC 01)	Clavier	Finalisée en 2011
Captage Havelange (Château de Bouillon) (VIVAQUA22)	Havelange	À initier
	Clavier	
Captage de Marchin, Chemin de Jamagne (VIVAQUA002)	Marchin	À initier
Captage Elsenborn Puits Kuchelscheid (BUTGENBACH06)	Bütgenbach	À initier
Captage Robertville Drain Pannensterz (BUTGENBACH07)	Bütgenbach	À initier

## Sous-bassin hydrographique de la Moselle

Dénomination de l'étude de zones	Communes concernées	Situation
Zone de baignade Ouren	Burg-Reuland	En cours
Masse d'eau à risque ML06R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Sankt-Vith	
	Amel	
Masse d'eau à risque ML05R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Gouvy	
Masse d'eau à risque ML04R (Natura 2000)	Burg-Reuland	Finalisée en 2010
	Sankt-Vith	
Masse d'eau à risque ML02R (Natura 2000)	Amel	Finalisée en 2010
	Sankt-Vith	

## Sous-bassin hydrographique de l'Ourthe

Dénomination de l'étude de zones	Communes concernées	Situation
Masse d'eau à risque OU30R	Anthisnes	Finalisée en 2009
	Hamoir	
	Ouffet	
	Comblain-au-Pont	
Masse d'eau à risque OU31R	Anthisnes	Finalisée en 2009
	Esneux	
	Nandrin	
	Neupré	
	Ouffet	
	Tinlot	
Captages du Néblon (C.I.L.E 002) <i>Étude commune A.I.D.E. et A.I.V.E.</i>	Clavier	Approuvée en 2012
	Ouffet	
	Durbuy	
Captage Pechet I, II (C.I.L.E 005)	Hamoir	Finalisée en 2009
Captage Filot Benite Fontaine D1 (SWDE 074)	Hamoir	Finalisée en 2009
Captage Werbomont D1, D2 (SWDE 072)	Ferrières	Approuvée en 2012
	Stoumont	
Captage Puits du Moulin	Aywaille	Finalisée en 2009
Captage En Tige de Ville	Tinlot	Finalisée en 2012

## Sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Dénomination de l'étude de zones	Communes concernées	Situation
Zone de baignade de Royompré	Jalhay	En cours
Masse d'eau à risque VE13R	Theux	En cours
	Jalhay	
	Spa	
Captages des eaux de Spa et environs (Spa)	Spa	En cours
	Jalhay	
	Stavelot	
	Stoumont	
	Theux	
Captage Heuvel P1, G1 (SWDE014)	Baelen	Approuvée en 2012
Captage Drains d'en bas, Drains d'en haut, Grand tunnel, la Chabotte, Source Derooz et Doux Fonds G1 (SWDE046)	Pepinster	Approuvée en 2012
Captage Rultak et Louveterie (AC Limbourg 02)	Limbourg	Approuvée en 2012
Captage Awieux (AC Theux05)	Theux	Finalisée en 2012
Masse d'eau à risque (VE01R)	Raeren	Finalisée en 2010

L'arrêté ministériel approuvant les conclusions d'une étude de zones fixe également l'échéance de mise en conformité des immeubles situés dans le périmètre de cette étude et confirmés en régime d'assainissement autonome. Ces immeubles doivent donc être équipés d'un système d'épuration individuel agréé pour une date précise.

Le Gouvernement wallon a confié aux O.A.A. le rôle d'informer individuellement les riverains concernés.

Les études de zones réalisées et transmises par l'A.I.D.E. ont reçu l'assentiment de la S.P.G.E. Leur approbation par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions est en cours, priorité étant donnée aux études relatives aux zones de protection de captage. Par contre, les conclusions de ces études qui proposent des modifications de régime d'assainissement sont d'ores et déjà intégrées dans les modifications ou propositions de modification des P.A.S.H.

En 2016, aucune nouvelle étude de zones n'a été approuvée par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions.

### Etudes des zones d'assainissement transitoire

Comme précisé ci-avant, les P.A.S.H. déterminent les régimes d'assainissement applicables sur tout le territoire wallon : collectif, autonome ou transitoire.

Le régime d'assainissement transitoire est voué à évoluer soit vers l'assainissement collectif, soit vers l'assainissement autonome. Conformément au Code wallon de l'eau, des investigations complémentaires doivent permettre de faire ce choix. Ces investigations sont menées de manière similaire aux études de zones dont question ci-avant. L'A.I.D.E. a pour mission de réaliser les études qui permettent d'affecter un régime d'assainissement définitif aux zones classées en régimes d'assainissement transitoire lors de l'élaboration des P.A.S.H. et pour lesquelles il était impossible alors de déterminer le régime adéquat.

Quand elles se présentaient dans les études de zones précitées, les zones reprises en assainissement transitoire dans les plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (P.A.S.H.) ont été incluses dans les études afin d'y proposer également un régime d'assainissement définitif.

On notera qu'à l'inverse des études de zones, si la zone en régime transitoire n'est pas reprise dans une zone prioritaire, l'attribution d'un régime d'assainissement, collectif ou autonome, n'entraîne aucune obligation de mise en conformité immédiate pour les communes ou les particuliers. Elles se traduisent à tout le moins par une modification du P.A.S.H. correspondant.

En 2016, la modification du régime d'assainissement, du transitoire vers le collectif, de la zone située le long de la Route Charlemagne (communes de Welkenraedt et Lontzen) a été approuvée par la S.P.G.E..

En ce qui concerne **« l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques »**, dans le cadre de la législation sur les permis d'environnement, l'A.I.D.E. remet obligatoirement un avis circonstancié pour toute demande de permis introduite par une entreprise rejetant ses eaux usées dans les égouts publics. Ces avis portent sur les modalités de rejet des eaux usées en quantité et en qualité en fonction des ouvrages de collecte et de traitement situés en aval.

En 2016, 130 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 38 communes.

**« Les visites d'ouvrages et participations à diverses manifestations »**, service à la population et aux communes rendu de longue date, ont été davantage structurées avec la mise en service d'infrastructures pédagogiques adaptées sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Il prend plusieurs formes : visites guidées d'ouvrages de traitement, participations à diverses manifestations (Journées Portes ouvertes, Journées de l'Eau, Journées Place aux enfants, Journées du Patrimoine, Journées Entreprises, etc.), le prêt de panneaux d'information, etc.

En ce qui concerne la visite d'ouvrages par les écoles, l'A.I.D.E. intervient financièrement dans le coût du transport des élèves.

En 2016, plus de 3.500 personnes ont visité nos installations.

Ensuite, **« les contrats de rivière »** sont des lieux de proximité, d'échanges et d'actions communes en vue d'une protection accrue des milieux naturels. Au total, ce sont 63 communes de la province de Liège qui sont engagées dans un ou plusieurs contrats de rivière.

L'A.I.D.E. participe activement aux travaux des contrats de rivière existants en province de Liège et repris ci-après (onze en comptant les sous-comités de la Meuse aval). Elle apporte ainsi ses compétences aux villes et communes impliquées dans ces actions.

► Amblève	Amel, Aywaille, Büllingen, Bütgenbach, Comblain-au-Pont, Malmedy, Sankt-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Waimes.
► Dyle-Gette	Hannut, Lincent.
► Meuse aval et affluents	Fin 2010, contrat de rivière constitué par la fusion des contrats de rivière du Haut Geer, du Hoyoux et de la Meuse et auxquels se sont ajoutés les comités de rivière du Bas Geer en février 2012 et de la Berwinne-Julienne en novembre 2011.
Bas Geer	Ans, Awans, Bassenge, Juprelle
Berwinne-Julienne	Aubel, Blegny, Dalhem, Fléron, Herve, Soumagne, Thimister-Clermont
Haut Geer	Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimas, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Oreye, Remicourt, Verlainne, Waremme.
Hoyoux	Clavier, Huy, Marchin, Modave, Tinlot.
Mehaigne	Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Huy, Villers-le-Bouillet, Wanze, Wasseiges.
► Our	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Sankt-Vith.
► Ourthe	Chaufontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Liège, Sprimont.
► Vesdre	Baelen, Chaufontaine, Eupen, Fléron, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Theux, Trooz, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

Le service « **Audits d'ouvrages** » consiste à réaliser, pour compte d'une commune, l'audit de l'état, du dimensionnement et du fonctionnement d'ouvrages d'assainissement tels que canalisations, bassins d'orage, stations de pompage ou stations d'épuration (pour des zones en assainissement collectif ou en assainissement autonome groupé) et à émettre diverses recommandations au travers d'un rapport circonstancié.

Ce service est rendu de façon ponctuelle surtout en vue d'une reprise en exploitation de ces ouvrages par l'A.I.D.E. Ces audits sont habituellement réalisés par les services d'exploitation de l'A.I.D.E. avec, le cas échéant, une validation par le bureau d'études.

En 2016, 36 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 13 communes.

### 5.1.2. LE MODULE 1 « GESTION PATRIMONIALE DE L'ÉGOUTTAGE »

Le plan de développement des services aux communes prévoyait la création du module 1 intitulé « gestion hydraulique des réseaux d'assainissement ». Il a été décidé de le renommer « gestion patrimoniale de l'égouttage communal » afin de faire correspondre au mieux les services proposés aux besoins des communes.

Le module 1 a notamment pour objet :

- ▶ l'établissement d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage comprenant la vérification du PASH couvrant le territoire communal, la réalisation du cadastre des réseaux d'égouttage, l'audit des ouvrages spéciaux, l'établissement et le calage d'un modèle hydraulique, la réalisation de simulations hydrauliques, l'inspection visuelle par endoscopie d'une partie du réseau, la rédaction d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage communal ;
- ▶ la tenue à jour du plan comprenant l'intégration des nouveaux ouvrages dans le cadastre et le modèle hydraulique et l'assistance pour le transfert des données du cadastre et des mises à jour vers les logiciels SIG dont dispose la commune ;
- ▶ les services optionnels comprenant l'établissement d'un registre des raccordements d'immeubles existants et sa tenue à jour.

Ce module 1 est proposé aux communes afin, notamment, d'optimiser la planification des investissements en matière de nouveaux égouts, de réhabilitation d'anciens égouts et des entretiens des réseaux à prévoir pour garantir une gestion efficace de l'égouttage communal permettant ainsi un développement urbanistique durable du territoire communal intégrant la gestion de l'eau.

La convention cadre « Module 1 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 novembre 2015. Trois communes ont manifesté un vif intérêt pour ce module (Awans, Donceel et Trooz). La convention leur a été transmise pour suite.

Par ailleurs, à ce jour, 40 communes ont demandé la réalisation du cadastre de tout ou une partie de leur réseau d'égouttage. Dans les faits, ces 40 communes ont déjà bénéficié de prestations prévues dans le module 1. Deux communes (Donceel et Verviers) ont signé la convention cadre « Module 1 ». Des simulations hydrauliques, financées par la S.P.G.E. ont été réalisées sur le village de Hermée (Oupeye).

Ces 40 communes sont donc potentiellement intéressées par une aide dans la gestion patrimoniale de leur égouttage.

### 5.1.3. LE MODULE 2 « MISSIONS SPÉCIFIQUES »

Le module 2 « Missions spécifiques » a notamment pour objet l'analyse détaillée des projets de lotissements et la surveillance de la réalisation des travaux d'égouttage et d'ouvrages de gestion des eaux de pluie de lotissements.

Ces services sont proposés aux communes car les réseaux d'égouttage et les ouvrages de gestion des eaux de pluie réalisés dans le cadre de lotissements sont habituellement intégrés par la suite dans le patrimoine communal.

Les communes ont besoin que la conception, le dimensionnement et la réalisation de ces ouvrages soient contrôlés et vérifiés de manière approfondie afin de reprendre en gestion des ouvrages corrects.

La convention cadre « Module 2 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 15 juin 2015.

Depuis, essentiellement parmi les communes rencontrées, seize communes ont signé cette convention et plusieurs ont manifesté un vif intérêt pour ce module. La convention leur a été transmise pour suite.

Dans ce cadre, 24 dossiers d'analyse de permis d'urbanisation ont été traités ou sont en cours de traitement. Ces prestations sont actuellement assurées par les ingénieurs de la cellule Egouttage de l'A.I.D.E.

Une mission de visite d'habitations afin de conseiller les riverains en ce qui concerne le placement d'un SEI a été menée en 2016 (Theux).

Deux études relatives à des missions spécifiques ont été lancées en 2016, elles concernent une étude du mode de curage des égouts structurants de la Ville de Liège et une étude hydraulique du réseau d'égouttage d'un quartier (Liège).

#### 5.1.4. LE MODULE 3 « EXPLOITATION DE RÉSEAUX »

Ce module 3 propose aux villes et communes une aide de l'A.I.D.E. pour exploiter certains ouvrages de leur réseau. Ce module est personnalisable en y incluant, selon les besoins, les ouvrages électromécaniques (stations d'épuration, stations de pompage), les ouvrages singuliers (déversoirs d'orage, bassins d'orage, ...) voire les égouts proprement dits.

La convention cadre « Module 3 », portant sur l'aide à l'exploitation des stations d'épuration communales, des stations de pompage et des bassins d'orage communaux, a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 6 octobre 2014.

En 2016, ce type de convention a été envoyé à 9 communes pour un total de 24 ouvrages.

Suite à cela :

- ▶ la commune d'Amay a signé la convention relative au bassin d'orage de la rue Lambermont ;
- ▶ la commune de Bassenge a signé la convention relative à la station de pompage du Clos Saint-Jacques ;
- ▶ la ville de Seraing a signé la convention relative au bassin d'orage du Commandant Charlier ;
- ▶ la commune de Waremme a signé la convention relative au bassin d'orage et la station de pompage du Tumulus.

L'A.I.D.E. exploite également, sous convention et pour le compte des communes, les ouvrages suivants :

- les stations d'épuration de Cerexhe-Heuseux, Thier Hamal et Sonkeu à Soumagne ;
- les stations d'épuration de Rocherath et Hünningen à Büllingen ;
- la station de pompage de Coronmeuse à Liège ;
- la station de pompage de Hamoir ;
- la station de pompage de Gravier de Ransy à Chaudfontaine.

Une convention spécifique relative à l'aide à la gestion opérationnelle de l'égouttage doit encore être établie.

#### 5.1.5. LE MODULE 4 « TRAITEMENT DES DÉCHETS DE RÉSEAUX »

En fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs attentes, les communes peuvent faire appel, moyennant convention et rémunération appropriées, au module Traitement des déchets de réseaux qui assure à tout le moins la réception et le traitement des produits de curage des réseaux (curures d'avaloirs, résidus de curage d'égouts, nettoyage de bassins d'orage ou de puisards de pompage) et, en option, la participation à un réseau de collecte et de transport de ces produits vers un centre de traitement.

Ces demandes ont pour origine la réalisation des cadastres qui nécessitent le nettoyage des canalisations pour permettre l'examen visuel du réseau et l'entretien normal des réseaux pour assurer leur bon fonctionnement. Actuellement, les P.C.R.A. (produits de curage des réseaux d'assainissement) sont reçus et traités gratuitement au centre de traitement de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Une réflexion est en cours à la S.P.G.E. d'une part, pour déterminer la répartition spatiale de centres de regroupement et de centres de traitement sur le territoire wallon et, d'autre part, pour éventuellement établir un tarif.

En 2015, l'A.I.D.E. a lancé trois essais pilotes de centre de regroupement de P.C.R.A. sur le territoire de la province de Liège.

Ces essais pilotes sont réalisés au sein de stations d'épuration de moyenne et de grande capacité, facile d'accès, comprenant du personnel permanent et pourvues de lits de séchage permettant la réception des produits de curage. Ces stations d'épuration sont celles d'Amay, de Membach (Baelen) et de l'Yerne (Oreye).

Le service rendu aux communes comprend la réception des produits de curage dans un lit de séchage, le traitement des percolas au sein de la station d'épuration, le transport et le traitement de la fraction solide vers le centre de traitement de Liège-Oupeye.

Les modalités techniques, administratives et financières du service font l'objet d'une convention pilote (module 4 – Traitement des déchets de réseaux) dont le modèle a été approuvé par le Conseil d'administration de l'A.I.D.E. en sa séance du 4 janvier 2016.

Le service étant à moyen terme rendu à l'ensemble des villes et communes de la province de Liège, le coût de prise en charge des P.C.R.A. dans les ouvrages de l'A.I.D.E. a été mutualisé.

Actuellement ce coût est fixé à 34,21 € hors T.V.A. la tonne de matière brute déversée.

Dans le cadre de cette convention pilote, huit communes ont signé la convention et plusieurs communes ont manifesté un vif intérêt. La convention leur a été transmise pour suite.

En 2016, 37 villes et communes ont bénéficié de ce service, pour un total de 2.237,92 tonnes de déchets de réseaux et une production de 977 tonnes de sable lavé, valorisé vers des filières de recyclage « Travaux publics ».

*Lambermont – Analyse d'une demande de dérogation de raccordement à l'égout*



*Hermée – Prélèvements d'échantillons d'eau*



## 5.2. ÉVALUATION

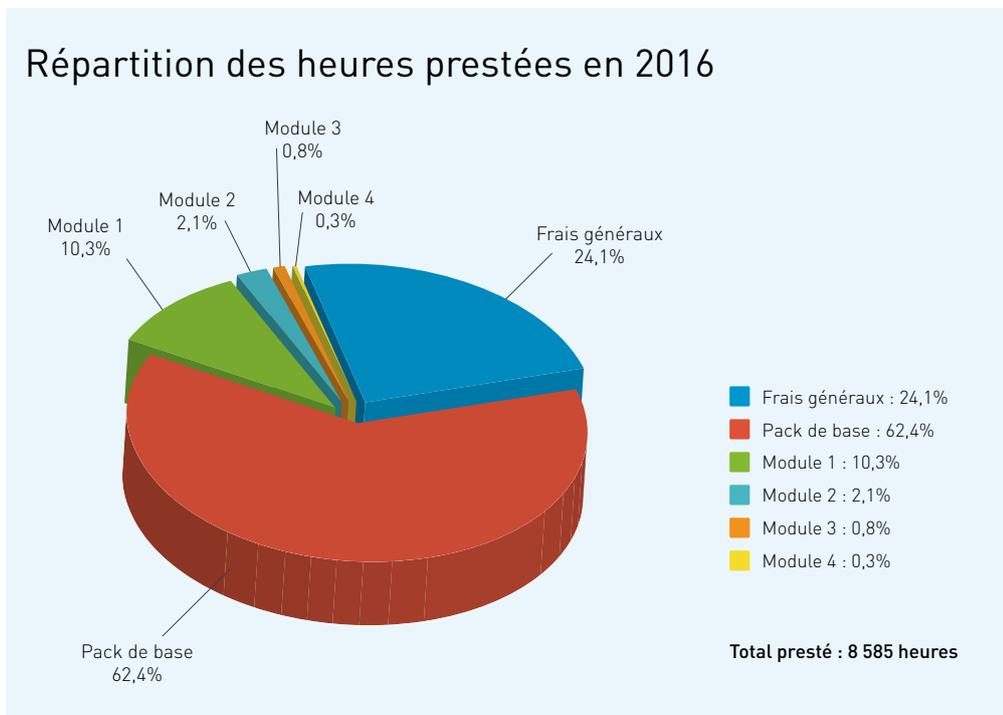
L'année 2013 a été l'année de démarrage du projet qui trouve progressivement son rythme et ses méthodes. Il est encore difficile d'établir un bilan significatif de ces trois années d'activité. Toutefois, il peut être affirmé que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt certain et croissant auprès des affiliés.

Les services qui étaient déjà rendus antérieurement, et que la mise en place d'un département spécifique a simplement mieux structurés, assurent un volume constant d'activité et ont évidemment confirmé leur progression.

D'autres services font aussi l'objet de réflexions au sujet de leur développement.

De manière générale, ces nouveaux services nécessitent un temps de mise au point avant d'être pleinement opérationnels et efficaces.

En termes de prestation, en 2016, environ 8.585 heures ont été prestées par le personnel de l'A.I.D.E. dans le cadre des services rendus aux communes. Elles sont réparties selon le schéma ci-après.



Soit :

- 24,1 % de développement du département et de prestations d'ordre général ;
- 62,4 % dans le pack de base qui, pour rappel, concerne toutes les villes et communes affiliées ;
- 10,3 % de module 1 et son développement ;
- 2,1 % de prestations liées à l'analyse détaillée des projets de lotissement dans le cadre du module 2 ;
- 0,8 % pour l'aide à l'exploitation d'ouvrages communaux dans le cadre du module 3 ;
- 0,3 % pour la gestion des déchets de curage des réseaux d'égouts communaux dans le cadre du module 4.

Les frais généraux et les services à la carte du pack de base, soit environ 6.000 heures ou 70 % des prestations, sont pris en charge directement par l'A.I.D.E. Les heures restantes trouvent leur financement via le subside provincial, les rémunérations des communes ou de la S.P.G.E.

## 5.3. AUTRES SERVICES

Au-delà de ses relations privilégiées avec ses associés, l'A.I.D.E. rend divers services à la société en relation avec ses compétences et son domaine d'activités.

Le coût de ces prestations est couvert au travers de conventions ou grâce au subside provincial. Nous remercions encore ici, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

### Etudiants

L'A.I.D.E. participe également à des jurys de fin d'études, suivi de stages et mémoires d'étudiants, etc. :

- ▶ Polygone de l'Eau de Verviers
- ▶ H.E.P.L. Rennequin Sualem, Département Construction de Verviers
- ▶ Institut des Travaux Publics de Liège
- ▶ Institut Supérieur Industriel Agronomique de Huy
- ▶ Université de Liège, Unité de géomatique

### Aide au développement

L'A.I.D.E. a noué des contacts avec certains pays en voie de développement devant mettre en place des systèmes d'assainissement des eaux usées en vue d'améliorer les conditions sanitaires de leur population.

### Contrôle à l'installation de systèmes d'épuration individuelle.

En vue d'obtenir la prime à l'installation et/ou l'exonération du coût-vérité à l'assainissement (C.V.A.), le particulier ayant installé un système d'épuration individuelle (S.E.I.) est tenu de faire réaliser un contrôle de son installation après raccordement et mise en fonctionnement de ce dernier.

Depuis le 18 juin 2009, l'arrêté du 12 février 2009 du Gouvernement wallon relatif aux contrôles des systèmes d'épuration individuelle, à l'exemption et à la restitution de la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques ou du coût-vérité à l'assainissement, a chargé l'A.I.D.E., en tant qu'organisme agréé d'assainissement, d'assurer les contrôles à l'installation de ces systèmes sur le territoire de la province de Liège.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 18 juin 2009 relatif à la tarification du contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle réalisés par les organismes d'assainissement agréés, les tarifs inhérents à ce contrôle ont été indexés sur base des prix à la consommation pour se fixer, depuis le 1er juin 2016, à 147,43 € hors TVA pour les unités d'épuration individuelle (< 20 E.H.), à 181,46 € hors TVA pour les installations d'épuration individuelle (entre 20 et 100 E.H.) et à 215,48 € hors TVA pour les stations d'épuration individuelle (> 100 E.H.). Ces frais sont supportés par l'installateur du système.

Ce contrôle est indispensable au particulier pour avoir accès au système de primes à l'installation d'un S.E.I. et/ou d'exonération du C.V.A. mis en place par la Wallonie.

Une cellule spécifique a été mise en place afin d'assurer cette mission sur l'ensemble de la province de Liège. Sur l'exercice 2016, cette mission a concerné 366 contrôles.

Le tableau ci-dessous reprend les contrôles réalisés en 2016, répartis selon les arrondissements de la Province.

ARRONDISSEMENT	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE DE CONTRÔLES	POURCENTAGE DE CONTRÔLES
Huy	17	76	21 %
Liège	24	55	15 %
Verviers	29	225	61 %
Waremme	14	10	3 %

## Réception et traitement de matières de vidange de fosses septiques

Les systèmes d'épuration individuelle doivent être régulièrement entretenus et vidangés. L'A.I.D.E. exploite neuf centres de réception et de traitement des matières issues de la vidange de ces systèmes. Ces centres sont répartis sur le territoire de la province de Liège et sont localisés dans les stations d'épuration d'Amay, Avernas-le-Baudoin, Aywaille, Embourg, Herve, Malmedy, Membach, Sankt-Vith et Wegnez.

Seuls des vidangeurs détenteurs d'un agrément octroyé par le Service Public de Wallonie et conventionnés auprès de l'A.I.D.E. sont autorisés à accéder aux centres repris ci-avant. Le coût du traitement est gratuit pour le particulier et est pris entièrement en charge par la S.P.G.E.

En 2016, ce sont 27.427 mètres-cube de matières de vidange qui ont été reçus et traités dans les centres exploités par l'A.I.D.E.

## 6. COOPERATIONS HORIZONTALES

Les trois intercommunales liégeoises A.I.D.E., C.I.L.E. et S.P.I., après avoir constaté que leurs compétences respectives étaient complémentaires et non redondantes, ont signé une convention-cadre de coopération de type horizontal, visant notamment la mutualisation des connaissances, la mutualisation des services, la minimisation des coûts, l'efficacité et l'efficience, l'amélioration de la relation et du service aux communes et aux clients, la bonne gouvernance en matière de gestion intégrée et durable de l'eau et de la ressource et l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie par des moyens diversifiés.

La convention précise également les catégories de prestations sur lesquelles porte la coopération.

Cette convention a été ratifiée par le Conseil d'administration de l'A.I.D.E. le 4 janvier 2016, par le Bureau exécutif de la S.P.I. le 15 janvier 2016 et par le Conseil d'administration de la C.I.L.E. le 16 février 2016.

Un Comité de suivi a été créé et placé sous l'égide des directions générales des trois intercommunales parties de la convention.

Il a pour objectif principal de veiller à la mise en œuvre effective de la convention-cadre de coopération A.I.D.E. – C.I.L.E. – S.P.I. en veillant aux objectifs fixés par ladite convention et à l'intérêt des parties prenantes. Il assure le suivi et la concrétisation de cette convention notamment en recensant les possibilités de coopération, en les classant dans l'une ou l'autre des catégories fixées par la convention-cadre et en évaluant les potentialités pour les parties concernées. Il établit également les conventions particulières qui sont nécessaires, les soumet à l'approbation des instances respectives et en assure le suivi concret et l'évaluation régulière.

Il rapporte autant que nécessaire auprès des instances de chaque partie.

Le comité de suivi a été mis en place en date du 1er avril 2016 et les termes de son mandat ont été approuvés le 4 mai 2016.

Le comité s'est réuni à deux reprises en 2016 : le 4 mai 2016 au siège social de la S.P.I. et le 6 octobre 2016 à la station d'épuration de Liège-Oupeye. La réunion suivante est prévue le 16 février 2017 à la station de traitement de la C.I.L.E. à Ans.

L'année 2016 a, dans l'ensemble, permis aux parties intervenantes d'échanger de nombreuses informations sur leurs missions, leur organisation, leur mode de fonctionnement et leurs besoins respectifs. Les réunions ont été un moment d'échanges fructueux sur des possibilités de coopérations concrètes dans chacune des catégories visées par la convention-cadre.

Comme le prévoit la convention-cadre, des conventions particulières ont été établies entre parties.

### a) Surveillance de travaux de la C.I.L.E. par l'A.I.D.E.

La convention particulière entre la C.I.L.E. et l'A.I.D.E., établie dans le cadre d'une convention-cadre bipartite antérieure et signée le 4 juin 2015, par laquelle l'A.I.D.E. assure la surveillance de certains chantiers d'investissements de la C.I.L.E., a été intégrée dans le suivi du comité.

En 2016, cette convention particulière a concerné le marché de travaux de la C.I.L.E. intitulé NEBLON II Phase II lot 2a2,2c à Plainevaux. Les prestations de surveillance par l'A.I.D.E. ont été rémunérées selon les taux prévus dans la convention particulière. Cette surveillance a représenté 252 heures de prestations en 2016.

Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention. Cette collaboration se poursuivra en 2017 avec l'ajout de nouveaux chantiers, à définir de commun accord, en fonction des besoins de la C.I.L.E. et des disponibilités de l'A.I.D.E.

b) Gestion des travaux de la S.P.I. par l'A.I.D.E.

La convention particulière entre la S.P.I. et l'A.I.D.E. par laquelle l'A.I.D.E. assure la gestion de certains chantiers d'infrastructure de la S.P.I. a été signée le 20 janvier 2016. Elle a concerné, en 2016 :

- ▶ le dossier Intermills à Malmedy ;
- ▶ le dossier de démolition et d'assainissement du SAR dit « Sartel » à Houtain-Saint-Siméon ;
- ▶ le dossier de démolition et de reconstruction du bâtiment FRIANDA à Grâce-Hollogne ;
- ▶ le dossier HDB à Verviers,

ce qui représente environ 350 heures prestées en 2016.

Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention. Cette collaboration se poursuivra en 2017 avec l'ajout de nouveaux chantiers.

c) Aide à la négociation et à l'acquisition des emprises de l'A.I.D.E. par la C.I.L.E.

La convention particulière entre la C.I.L.E. et l'A.I.D.E. par laquelle la C.I.L.E. assiste la cellule Emprises de l'A.I.D.E. dans l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation des travaux de collecte des eaux usées a pris cours le 1er octobre 2016. Elle a concerné, en 2016, divers dossiers d'acquisition représentant 43 heures prestées. Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention. Cette collaboration se poursuivra jusque fin mars 2017 suite à la retraite de M. Jean-Luc Henry.

d) Traitement des eaux de régénération des colonnes échangeuses d'ions du site de Waroux

La convention particulière entre la C.I.L.E. et l'A.I.D.E. vise à assurer le traitement dans la station d'épuration d'Awans exploitée par l'A.I.D.E. des eaux usées de la station de traitement des eaux potables de Waroux exploitée par la C.I.L.E. Cette convention a pris effet le 4 février 2016. En 2016, 592 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités.

D'autres projets de coopération sont envisagés :

- ▶ Coopération A.I.D.E.-S.P.I. : aide à l'acquisition d'emprises et à la régularisation de la situation patrimoniale de certaines parcelles de la S.P.I. par l'A.I.D.E. Cette collaboration ne peut se concrétiser actuellement en raison de la surcharge des agents de l'A.I.D.E. ;
- ▶ Coopération A.I.D.E.-S.P.I. : projet de récupération de chaleur dans le collecteur de la Vesdre dans le cadre de la réhabilitation du site HDB à Verviers. Ce projet semble désormais porté par le GRE avec l'appui scientifique de l'Université de Liège ;
- ▶ Coopération A.I.D.E.-C.I.L.E.-S.P.I. : partage d'expérience en matière d'éco-pâturage, échange de bonnes pratiques ;
- ▶ Coopération A.I.D.E.-C.I.L.E. : partage d'expérience en matière de télégestion des ouvrages (ControlMaestro) ;
- ▶ Coopération C.I.L.E.-S.P.I. : partage d'expérience en matière d'externalisation de l'accueil clientèle.

## E. POLITIQUE DE COMMUNICATION

L'A.I.D.E. souhaite répondre concrètement à la nécessité d'information des citoyens.

A cette fin, elle est systématiquement présente à toutes les manifestations sur le thème de l'eau.

L'A.I.D.E. a participé à diverses manifestations telles que la journée wallonne de l'eau en ouvrant au public la station d'épuration de Herve en collaboration avec le contrat rivière Vesdre, la toute nouvelle station d'épuration de Welkenraedt lors de la balade gourmande organisée par la commune ainsi que la station d'épuration d'Esneux dans le cadre des week-ends Wallonie Bienvenue.

L'A.I.D.E. organise régulièrement des visites commentées de ses sites. Elle a notamment accueilli les Classes d'Eau et l'a.s.b.l. Place aux Enfants ainsi que diverses délégations étrangères dans le cadre de formations sur les métiers liés à l'eau. En 2016, près de 4.000 visiteurs se sont ainsi rendus dans nos stations d'épuration.

Les dossiers pédagogiques Au Fil de l'Eau et Bon Voyage l'Eau, destinés aux enseignants des classes maternelles et primaires, ont été notamment distribués à ces occasions.

Un feuillet d'information sur le bon usage des toilettes Un bon tuyau : Lingettes, serviettes ... Pas dans les toilettes a été distribuée lors de visites guidées de nos sites et dans les écoles avec les dossiers pédagogiques.

En 2016, l'A.I.D.E. a présenté un exposé sur les défis de l'assainissement des eaux usées lors de la conférence-rencontre Les défis et opportunités de collaboration entre les opérateurs du cycle de l'eau et les représentants de l'industrie technologique organisée par AGORIA à Liège.

En 2016, l'A.I.D.E. a également inauguré la station d'épuration de Welkenraedt et les bassins écrêteurs du ruisseau de Cornillon à Seraing.

*Inauguration des bassins écrêteurs du ruisseau de Cornillon*



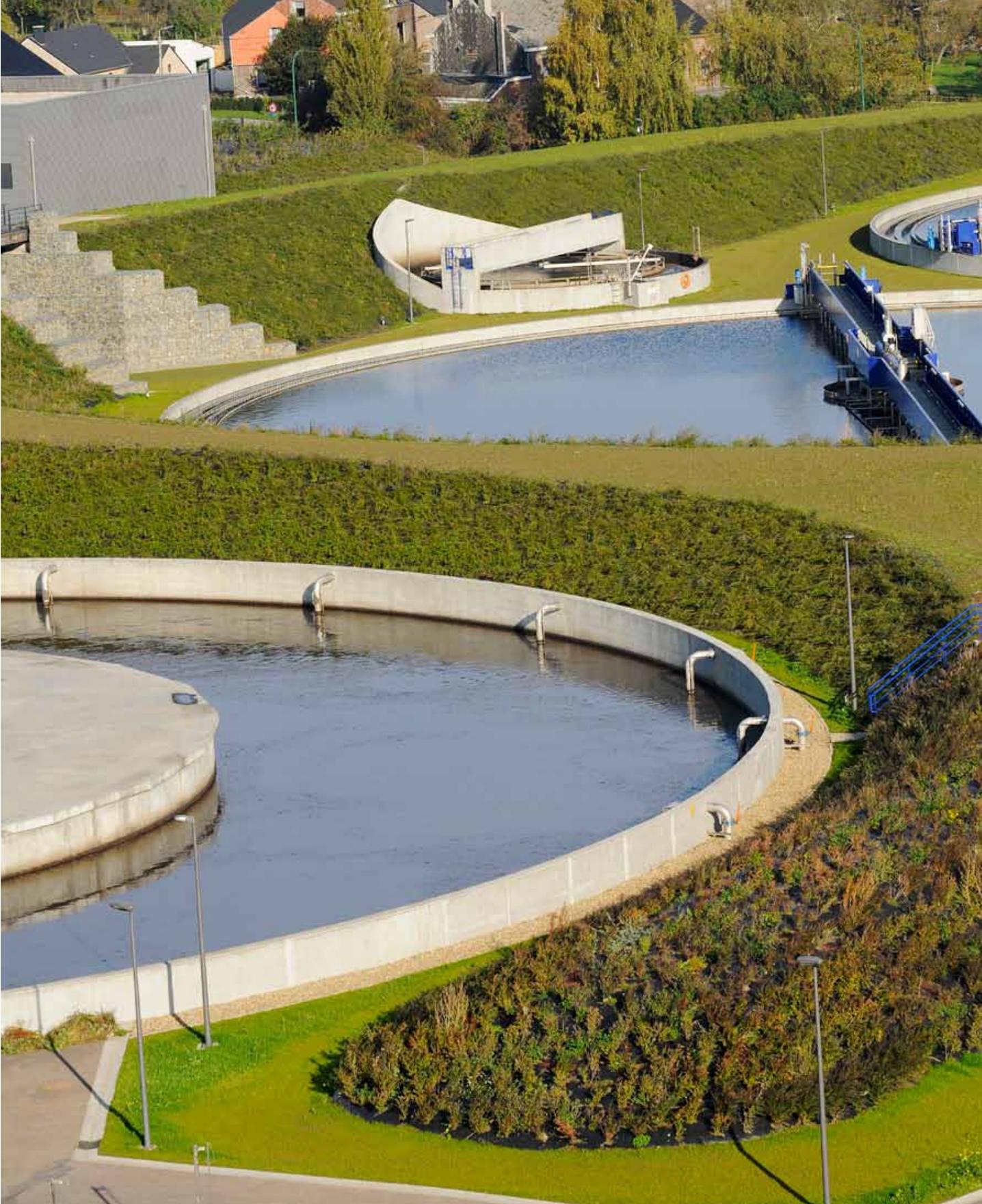
*Inuaguration de la station d'épuration de Welkenraedt*



# Un bon tuyau : Lingettes, serviettes, ... Pas dans les toilettes !



*Même si certains déchets d'hygiène corporelle sont biodégradables, ils n'ont pas le temps de se décomposer avant d'arriver dans les stations d'épuration et cela provoque des pannes et bouche les égouts.*



1	BILAN - RÉSULTATS - ANNEXES	70
2	LISTES DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ADJUGÉS DURANT L'EXERCICE 2016	86
3	RAPPORT DE GESTION	102
4	RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS	117
5	RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	119

# 1. BILAN – RÉSULTATS – ANNEXES

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

LES COMPTES ANNUELS ET ANNEXES SERONT DÉPOSÉS À LA BNB APRÈS APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ACTIF	2016		2015	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		<b>369.929.757,85</b>		<b>291.395.808,98</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>298.920.284,35</b>		<b>231.006.614,47</b>
Terrains et constructions	42.642.988,06		46.143.293,18	
Installations, machines et outillage	26.320,19		43.008,24	
Mobilier et matériel roulant	35.620,27		68.529,67	
Location financement	256.021.532,75		184.557.960,30	
Autres immobilisations corporelles	193.823,08		193.823,08	
Immobilisations en cours			0,00	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>71.009.473,50</b>		<b>60.389.194,51</b>
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	356.275,20		356.275,20	
Autres immobilisations financières	70.653.198,30		60.032.919,31	
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>103.170.908,29</b>		<b>89.225.970,49</b>
<b>CRÉANCES À PLUS D'UN AN</b>		<b>7.374.938,31</b>		<b>9.626.841,05</b>
Créances commerciales	7.374.938,31		9.626.841,05	
Autres créances			0,00	
<b>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION</b>		<b>26.699.170,62</b>		<b>21.730.764,30</b>
Commandes en cours d'exécution	26.699.170,62		21.730.764,30	
<b>CRÉANCES À UN AN AU PLUS</b>		<b>19.845.858,48</b>		<b>17.799.784,70</b>
Créances commerciales	13.341.989,02		9.373.044,24	
Autres créances	6.503.869,46		8.426.740,46	
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>21.436.406,91</b>		<b>22.133.154,64</b>
Actions propres	0,00		0,00	
Autres placements	21.436.406,91		22.133.154,64	
<b>VALEURS DISPONIBLES</b>		<b>23.646.052,53</b>		<b>14.794.852,65</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		<b>4.168.481,44</b>		<b>3.140.573,15</b>
		<b>473.100.666,14</b>		<b>380.621.779,47</b>

PASSIF	2016		2015	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>114.523.466,64</b>		<b>112.697.390,11</b>
<b>CAPITAL</b>		<b>38.118.972,78</b>		<b>34.020.116,42</b>
Capital souscrit	69.304.864,68		62.006.056,67	
Capital non appelé (-)	31.185.891,90		27.985.940,25	
<b>PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION</b>		<b>189.146,66</b>		<b>189.146,66</b>
<b>RÉSERVES</b>		<b>22.053.926,08</b>		<b>20.985.844,54</b>
Réserve légale	207.234,40		207.234,40	
Réserves indisponibles	0,00		0,00	
Réserves disponibles	21.846.691,68		20.778.610,14	
<b>BÉNÉFICE REPORTÉ</b>		<b>99.211,24</b>		<b>94.868,55</b>
<b>SUBSIDES REÇUS EN CAPITAL</b>		<b>54.062.209,88</b>		<b>57.407.413,94</b>
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>		<b>4.510.018,30</b>		<b>3.745.360,05</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>4.510.018,30</b>		<b>3.745.360,05</b>
Pensions	1.420.908,30		917.300,00	
Grosses réparations et gros entretiens	700.000,00		700.000,00	
Autres risques et charges	2.389.110,00		2.128.060,05	
<b>DETTES</b>		<b>354.067.181,20</b>		<b>264.179.029,31</b>
<b>DETTES À PLUS D'UN AN</b>		<b>281.728.053,05</b>		<b>209.787.794,01</b>
Dettes de location-financement	250.542.158,45		181.801.851,06	
Autres dettes	31.185.894,60		27.985.942,95	
<b>DETTES À UN AN AU PLUS</b>		<b>61.687.407,18</b>		<b>41.242.093,20</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	17.237.083,21		12.963.706,70	
Dettes financières	0,00		0,00	
Dettes commerciales	6.728.166,91		3.627.537,11	
Acomptes reçus sur commande	22.864.944,01		19.649.396,57	
Dettes fiscales, salariales et sociales	3.082.373,87		2.999.276,45	
Autres dettes	11.774.839,18		2.002.176,37	
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		<b>10.651.720,97</b>		<b>13.149.142,10</b>
		<b>473.100.666,14</b>		<b>380.621.779,47</b>

## RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

COMPTE DE RÉSULTATS	2016		2015	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>VENTES ET PRESTATIONS</b>		<b>67.759.504,54</b>		<b>62.314.606,26</b>
Chiffre d'affaires	59.688.008,71		62.601.729,93	
Variation des en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	5.176.648,19		-3.046.287,90	
Production immobilisée				
Autres produits d'exploitation	2.894.847,64		2.759.164,23	
<b>COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS</b>		<b>57.010.284,02</b>		<b>55.808.741,62</b>
Services et biens divers	20.124.833,00		19.000.613,00	
Rémunérations, charges sociales et pensions	21.543.873,18		21.017.381,91	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	14.272.865,40		13.954.794,15	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : (dotations, utilisations et reprises)	208.241,87		-164.138,28	
Provisions pour risques et charges : (dotations, utilisations et reprises)	764.658,25		1.856.310,05	
Autres charges d'exploitation	95.812,32		143.780,79	
<b>BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION</b>		<b>10.749.220,52</b>		<b>6.505.864,64</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>4.895.010,21</b>		<b>6.155.900,53</b>
Produits des immobilisations financières	378.092,57		534.279,23	
Produits des actifs circulants	21.256,70		12.614,84	
Autres produits financiers	4.495.660,94		5.609.006,46	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>14.571.806,50</b>		<b>10.061.246,58</b>
Charges des dettes	14.568.914,21		9.983.680,94	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations, utilisations et reprises)	-28.235,69		28.848,64	
Autres charges financières	31.127,98		48.717,00	
<b>BÉNÉFICE (PERTE) COURANT(E) AVANT IMPÔTS</b>		<b>1.072.424,23</b>		<b>2.600.518,59</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS</b>		<b>1.072.424,23</b>		<b>2.600.518,59</b>

COMPTE DE RÉSULTATS (SUITE)	2016		2015	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>PRÉLÈVEMENTS SUR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TRANSFERT AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE</b>		<b>1.072.424,23</b>		<b>2.600.518,59</b>
<b>PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES IMMUNISÉES</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TRANSFERT AUX RÉSERVES IMMUNISÉES</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER</b>		<b>1.072.424,23</b>		<b>2.600.518,59</b>

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS	2016		2015	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b>BÉNÉFICE (PERTE) À AFFECTER</b>		<b>1.167.292,78</b>		<b>2.691.472,33</b>
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	1.072.424,23		2.600.518,59	
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent	94.868,55		90.953,74	
<b>PRÉLÈVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>421.918,46</b>		<b>471.396,22</b>
sur le capital et les primes d'émission				
sur les réserves	421.918,46		471.396,22	
<b>AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1.490.000,00</b>		<b>3.068.000,00</b>
au capital et aux primes d'émission	0,00		0,00	
à la réserve légale	0,00		0,00	
aux autres réserves	1.490.000,00		3.068.000,00	
<b>BÉNÉFICE (PERTE) À REPORTER</b>		<b>99.211,24</b>		<b>94.868,55</b>
<b>INTERVENTION D'ASSOCIÉS DANS LA PERTE</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>BÉNÉFICE À DISTRIBUER</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

## ANNEXES

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en €)

<b>Valeur d'acquisition</b>	
Au terme de l'exercice précédent	573.533,63
Mutations de l'exercice :	
▶ Acquisitions, y compris la production immobilisée	
▶ Cessions et désaffectations (-)	
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>573.533,63</b>
<b>Amortissements et réduction de valeur</b>	
Au terme de l'exercice précédent	573.533,63
Mutations de l'exercice :	
▶ Actés	
▶ Repris car excédentaires (-)	
▶ Acquis de tiers	
▶ Annulés (-)	
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>573.533,63</b>
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>0,00</b>

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en €)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location-financement	Autres immob. Corporelles
<b>Valeur d'acquisition</b>					
Au terme de l'exercice précédent	268.945.450,02	2.235.767,34	1.212.709,50	259.195.671,98	198.398,08
Mutation de l'exercice :					
▶ Acquisitions, y compris la production immobilisée		4.315,00	22.421,76	82.159.798,52	
▶ Cessions et désaffectations (-)			20.786,03		
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)					
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>268.945.450,02</b>	<b>2.240.082,34</b>	<b>1.214.345,23</b>	<b>341.355.470,50</b>	<b>198.398,08</b>
<b>Plus-values</b>					
Au terme de l'exercice précédent	11.922.228,12	22.052,91	10.111,90		
Mutations de l'exercice :					
▶ Actées					
▶ Acquis de tiers					
▶ Annulés (-)					
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)					
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>11.922.228,12</b>	<b>22.052,91</b>	<b>10.111,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Amortissements et Réductions de valeur</b>					
Au terme de l'exercice précédent	234.724.384,96	2.214.812,01	1.154.291,73	74.637.711,68	4.575,00
Mutations de l'exercice :					
▶ Actées	3.500.305,12	21.003,05	55.331,16	10.696.226,07	
▶ Repris car excédentaires (-)					
▶ Acquis de tiers					
▶ Annulés (-)			20.786,03		
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)					
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>238.224.690,08</b>	<b>2.235.815,06</b>	<b>1.188.836,86</b>	<b>85.333.937,75</b>	<b>4.575,00</b>
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>42.642.988,06</b>	<b>26.320,19</b>	<b>35.620,27</b>	<b>256.021.532,75</b>	<b>193.823,08</b>
dont :					
Terrains et constructions				255.750.357,89	
Installations, machines et outillages					
Mobilier et matériel roulant				271.174,86	

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en €)

	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
<b>PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent</b>	789.475,20	60.032.919,31
<b>Mutation de l'exercice :</b>		
▶ Acquisitions, y compris la production immobilisée		11.152.387,99
▶ Cessions et retraits (-)		532.109,00
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>789.475,20</b>	<b>70.653.198,30</b>
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>		
<b>Mutations de l'exercice :</b>		
▶ Actées		
▶ Acquisées de tiers		
▶ Annulées (-)		
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>		
<b>Mutation de l'exercice :</b>		
▶ Actées		
▶ Repris car excédentaires (-)		
▶ Acquisées de tiers		
▶ Annulées (-)		
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)		
<b>Montant non appelé au terme de l'exercice</b>	-433.200,00	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>356.275,20</b>	<b>70.653.198,30</b>

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (en €)

Dénomination	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles	
	Nombre	%	Capitaux propres	Résultat net
AQUAWAL	746	12	3.112.374,00	159.879,00
TERRANOVA	435	12,5	1.258.449,00	195.678,00

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS (en €)

	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIONS ET PARTS</b>	<b>9.604.704,62</b>	<b>10.356.190,58</b>
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	9.604.704,62	10.356.190,58
Montant non appelé (-)		
<b>TITRES À REVENU FIXE</b>	<b>9.401.487,46</b>	<b>10.251.618,06</b>
dont émis par des établissements de crédit	9.401.487,46	10.251.618,06
<b>COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>2.430.214,83</b>	<b>1.525.346,00</b>
Avec une durée résiduelle ou de préavis :		
▶ d'un mois au plus	1.265.214,83	25.346,00
▶ de plus d'un mois à un an au plus	415.000,00	400.000,00
▶ de plus d'un an	750.000,00	1.100.000,00
<b>AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE NON REPRIS CI-AVANT</b>		

## COMPTES DE RÉGULARISATION (en €)

Charges à reporter (principalement salaires payés anticipativement)	760.717,07
Produits acquis : prorata de charges financières de leasing + s/produits financiers	3.407.764,37

**ÉTAT DU CAPITAL (en €)**

	Montants	Nombre d'actions
<b>CAPITAL SOCIAL</b>		
Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	62.006.056,67	
Souscription des communes au Capital Agglomération	5.292.722,00	
Souscription des communes au Capital Zone	2.006.086,01	
Au terme de l'exercice	69.304.864,68	
<b>Représentation du capital</b>		
Catégorie d'actions		
Capital A	504.000,00	14.000,00
Capital B	1.344.708,00	37.353,00
Capital C1	25.236,00	701,00
Capital C2	67.232.520,68	100,00
Capital D	198.400,00	80,00
Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives		52.234,00
Au porteur		
	Montant non appelé	Montant appelé non versé
<b>CAPITAL NON LIBÉRÉ</b>	31.185.891,90	3.187.494,92

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (en €)**

Provisions pour Service social	160.000,00
Provisions pour litiges	2.229.110,00

**ÉTAT DES DETTES (en €)**

<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>	Échéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Ayant plus de 5 ans à courir
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
Emprunts subordonnés			
Emprunts obligataires non subordonnés			
Dettes de locations financement et assimilées	11.698.041,46	49.874.753,27	200.667.405,18
Établissements de crédit			
<b>DETTES COMMERCIALES</b>			
Fournisseurs			
Effets à payer			
<b>ACOMPTE REÇUS SUR COMMANDES</b>			
<b>AUTRES DETTES (S.P.G.E. - CAPITAL D)</b>	5.539.041,75	22.156.167,00	9.029.727,60
<b>TOTAL</b>	<b>17.237.083,21</b>	<b>72.030.920,27</b>	<b>209.697.132,78</b>

**DETTES GARANTIES****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise****DETTES FINANCIÈRES**

Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de locations-financement et assimilées	250.542.158,45
Établissements de crédit	
Autres emprunts	

**DETTES COMMERCIALES**

Fournisseurs	
Effets à payer	

**ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES****DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

Impôts	
Rémunérations et charges sociales	

**AUTRES DETTES**

<b>TOTAL</b>	<b>250.542.158,45</b>
--------------	-----------------------

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

(en €)

**IMPÔTS (RUBRIQUE 450/3 DU PASSIF)**

Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	

**RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES (rubrique 454/9 du passif)**

Dettes échues entre l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	3.082.373,87

**COMPTES DE RÉGULARISATION (en €)**

Charges à imputer (principalement prorata de charges financières de leasing)	3.276.782,73
Produits à reporter (plus-value de l'opération de sale and lease back portant sur la cession des installations d'épuration)	7.374.938,24

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION (en €)

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (RUBRIQUE 70) :</b>	
Chiffre d'affaires net :	59.688.008,71
ÉPURATION	52.263.499,45
DÉMERGEMENT	7.322.944,58
ÉGOUTTAGE PRIORITAIRE	101.564,68
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des Pouvoirs Publics	292.638,00
<b>TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL</b>	
Nombre total à la date de clôture	257
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	256,8
Nombre effectif d'heures prestées	487.659
<b>FRAIS DE PERSONNEL (RUBRIQUE 62)</b>	
Rémunérations et avantages sociaux directs	14.900.973,75
Cotisations patronales d'assurances sociales	5.303.639,47
Primes patronales pour assurances extra-légales	
Autres frais de personnel	1.339.259,96
Pensions	
<b>PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)</b>	503.608,30
<b>DOTATIONS (+) : UTILISATIONS ET REPRISES (-)</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR (RUBRIQUE 631/4)</b>	
Sur stocks et commandes en cours	
▶ Actées	208.241,87
▶ Reprises (-)	
Sur créances commerciales	
▶ Actées	
▶ Reprises (-)	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)</b>	
Dotations	1.519.841,58
Utilisations et reprises (-)	755.183,33
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)</b>	
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	94.955,25
Autres	857,07
<b>PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE</b>	
Nombre total à la date de clôture	0
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	1,9
Nombre effectif d'heures prestées	3.670
Frais pour l'entreprise	34.339,02

## RÉSULTATS FINANCIERS (en €)

<b>AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 750/6)</b>	
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	
▶ Subsides en capital	3.345.204,06
▶ Subsides en intérêts	
Plus-value de réalisation s/actifs circulants (vente de titres)	22.670,08
Produits financiers sur escompte créance LT	1.127.786,80
<b>INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES PORTÉS À L'ACTIF</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)</b>	
Actés	
Reprises (-)	28.235,69
<b>VENTILATION DES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES</b>	
Frais bancaires	9.597,38
Moins-value sur réalisation d'actifs circulants (-)	21.530,60

## RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (en €)

<b>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9)</b>	
<b>AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (RUBRIQUE 664/8)</b>	

## IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (en €)

Impôts sur le résultat de l'exercice	
--------------------------------------	--

## AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS (en €)

<b>TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE PORTÉES EN COMPTE</b>	
à l'entreprise (déductibles)	8.636.865,79
par l'entreprise	13.020.029,89
<b>MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :</b>	
Précompte professionnel	4.666.007,02
Précompte mobilier	

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (en €)****GARANTIES REELLES**

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté des dettes et engagements de l'entreprise	
Gages sur d'autres actifs – valeur comptable des actifs gagés	256.021.532,75

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN  
DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ETRE QUANTIFIES**

cautions adjudicataires pour travaux d'assainissement bis (démergement)	592.552,91
cautions adjudicataires pour travaux d'assainissement (épuration)	6.871.576,81
cautions adjudicataires pour travaux d'égouttage prioritaire	2.031.535,64
option d'achat pour contrats de leasing existants	17.012.892,79
option d'achat pour contrats de leasing de stations d'épuration en construction	732.465,41

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION (en €)****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**

Participations	356.275,20
----------------	------------

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC :****LES ADMINISTRATEURS, GERANTS, PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable	
---	--

Aux administrateurs et gérants	250.217,46
--------------------------------	------------

Aux anciens administrateurs et gérants	
--	--

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES) :**

Émoluments du (des) commissaire(s)	14.800,00
------------------------------------	-----------

Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	
---	--

Autres missions d'attestation	2.275,00
-------------------------------	----------

## BILAN SOCIAL

### I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Total	Hommes	Femmes
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	249	220	29
Temps partiel	8	7	1
Total en équivalents temps plein (ETP)	256,8	226,8	30,0
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	476.896	426.516	50.380
Temps partiel	10.763	5.803	4.960
Total	487.659	432.319	55.340
Frais de personnel			
Temps plein	21.001.426,99	18.526.341,73	2.475.085,26
Temps partiel	542.446,19	323.607,42	218.838,77
Total	21.543.873,18	18.849.949,15	2.693.924,03
<b>Au cours de l'exercice précédent</b>			
Nombre moyen de travailleurs	262,5	232,2	30,3
Nombre effectif d'heures prestées	497.915	441.684	56.231
Frais de personnel	21.017.381,91	18.419.657,50	2.597.724,41
	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>			
<b>Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel</b>			
<b>► Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	252	5	256
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
<b>► Par sexe et niveau d'études</b>			
Hommes	224	3	226,4
de niveau primaire	11		11
de niveau secondaire	128	3	130,4
de niveau supérieur non universitaire	69		69
de niveau universitaire	16		16
Femmes	28	2	29,6
de niveau primaire			
de niveau secondaire	7		7
de niveau supérieur non universitaire	14	2	15,6
de niveau universitaire	7		7
<b>► Par catégorie professionnelle</b>			
Personnel de direction	4		4
Employés	105	5	109
Ouvriers	143		143
Autres			

**PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	1,9	
Nombre effectif d'heures prestées	3.670	
Frais pour l'entreprise (en milliers d'€)	34.339,02	

**II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

## ENTRÉES

**a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice****b. Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
<b>a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice</b>	5		5
<b>b. Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	5		5
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			

## SORTIES

**a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice****b. Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**c. Par motif de fin de contrat**

Pension

Prépension

Licenciement

Autre motif (démission, décès)

dont le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
<b>a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice</b>	10	1	10,6
<b>b. Par type de contrat de travail</b>			
Contrat à durée indéterminée	10	1	10,6
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
<b>c. Par motif de fin de contrat</b>			
Pension	9	1	9,6
Prépension			
Licenciement			
Autre motif (démission, décès)	1		1

### III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Hommes	Femmes
<b>Total des initiatives en matière de formation professionnelle à charge de l'employeur</b>		
<b>Nombre de travailleurs concernés</b>	<b>138</b>	<b>15</b>
<b>Nombre d'heures de formation suivies</b>	<b>2207</b>	<b>380</b>
<b>Coût net pour l'entreprise</b>	<b>116.773,65</b>	<b>19.952,12</b>
Dont coût brut entièrement lié aux formations	116.773,65	19.952,12
Dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)		

## 2. LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ADJUGÉS DURANT L'EXERCICE 2016. (art. L 1523-13 §3 du CDLD)

NB :Conformément à la législation des marchés publics en vigueur pour les secteurs classiques, les marchés sont, pour l'essentiel, passés de la manière suivante :

- ▶ en ce qui concerne le marchés de travaux : par appel d'offres général pour les stations d'épuration, par adjudication publique pour les autres ouvrages, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (5.186.000 € hors T.V.A. du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016).
- ▶ en ce qui concerne les marchés de services et de fournitures : par procédure négociée sans publicité lorsque le montant du marché hors T.V.A. est inférieur à 85.000 € (du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016), adjudication publique dans le cas contraire, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (207.000 € hors T.V.A. du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016).

Les montants mentionnés dans les tableaux ci-après sont les montants à charge de l'A.I.D.E., hors T.V.A.

Pour chaque marché considéré dans les tableaux ci-dessous, le mode de passation (MDP) est précisé par un chiffre correspondant à la nomenclature suivante:

1. adjudication ouverte au niveau européen
2. adjudication ouverte au niveau fédéral
3. adjudication restreinte au niveau européen
4. adjudication restreinte au niveau fédéral
5. appel d'offres ouvert au niveau européen
6. appel d'offres ouvert au niveau fédéral
7. appel d'offres restreint au niveau européen
8. appel d'offres restreint au niveau fédéral
9. procédure négociée avec publicité
10. procédure négociée sans publicité
11. procédure d'extrême urgence

MARCHÉS 2016						
	DIRECTION INVESTISSEMENTS		DIRECTION EXPLOITATION		DIRECTION ADMINISTRATION & FINANCES	
	Nombre de marchés	Montant total (€)	Nombre de marchés	Montant total (€)	Nombre de marchés	Montant total (€)
Travaux	110	44.476.841	18	2.013.185	0	0
Services	105	578.542	11	813.539	10	285.660
Fournitures	0	0	16	219.347	1	22.195
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>45.055.383</b>	<b>45</b>	<b>3.046.071</b>	<b>11</b>	<b>307.855</b>
<b>soit un total de 271 marchés pour un montant de 48.409.309 € hors TVA</b>						

## DIRECTION INVESTISSEMENTS

### MARCHÉS DE TRAVAUX

#### DÉMERGEMENT (ASSAINISSEMENT-BIS)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
SA CABLERIE D'EUPEN	SERAING-FLEMALLE - Liaisons sp9-sp8, liaisons spjemeppes-darse-sp3, liaison sp7-sp1 - compléments - remplacement des câbles ht - 1 <sup>ère</sup> partie - achat de câbles	568.240 €	2
SA Ets CROSSET Léon	SERAING - Liaisons HT - Cabine Trasenster- SP8 - 2 <sup>ème</sup> partie - pose de câbles	167.267 €	2
SA HYDROGAZ	SERAING-FLEMALLE (IVOZ-RAMET) - Liaison SP 7 - SP 1 - remplacement de câbles HT - 2 <sup>ème</sup> partie - pose de câbles	378.343 €	2
SPRL ETH	SERAING (JEMEPPE) - Exutoire IV - rénovation - 1 <sup>ère</sup> partie - 1 <sup>ère</sup> phase	567.990 €	2
SA NELLES Frères	FLEMALLE (FLÉMALLE-HAUTE) - Exutoire II - 3 <sup>ème</sup> tranche, 3 <sup>ème</sup> partie. Collecteur de la plaine - rue E. Doneux	406.890 €	2

#### ÉPURATION (ASSAINISSEMENT)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
SA BAGETRA	Station de pompage Sauveur	898.936 €	2
SA BODARWE	Station de pompage de la route des Bains à Robertville	252.856 €	2
SA HYDROGAZ	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 9	89.864 €	2
SA HYDROGAZ	Collecteur d'Ivoz et conduite de refoulement de la station de pompage Face-aux-Iles, reprise des eaux usées de la station de pompage n°7 d'Ivoz	2.131.185 €	4
SA Marcel BAGUETTE	Collecteurs de la Berwinne - 1 <sup>ère</sup> partie	1.886.935 €	2
SA SOCOGETRA	Collecteurs de la Neuville - 1 <sup>ère</sup> partie et pose de l'égouttage du Chemin Madame	1.772.200 €	2
SM DEGREMONT-WUST	Station d'épuration de Wonck	4.309.897 €	1
SM SOCOGETRA - EXELIO	Station d'épuration de Neuville	3.679.197 €	6

## ÉGOUTTAGE

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
<b>ADAMS SA</b>	AUBEL : Egouttage de la ruelle de la Kan et environs.	401.503,29 €	2
<b>ABTECH SA</b>	BRAIVES : Egouttage de la rue Genon	269.840,52 €	2
	BRAIVES : Egouttage de la rue Genon. Avenant n°1.	22.994,61 €	10
	DONCEEL : Amélioration et égouttage de la rue de Stier.	278.587,28 €	2
	OUPEYE : Aménagement et égouttage de la rue de la Résistance.	171.202,92 €	2
	VILLERS-LE-BOUILLET : Amélioration et égouttage de la rue Bois Grumsel.	462.582,90 €	2
	WASSEIGES : Egouttage et aménagement des abords de la place communale d'Acosse, des rues de l'Ongle et Wéry	73.987,93 €	2
	BLEGNY, LIEGE et VISE : Aménagement et égouttage de la route du Pays de Liège.	648.203,87 €	2
	HUY : Réfection de la rue des Vignes	252.933,14 €	2
	LIEGE : Avenue Albert 1er à Grivegnée (Liège). Aménagement de la voirie, remplacement et chemisage de tronçons des canalisations d'égouttage existantes. Renouvellement des installations de distribution d'eau. Renouvellement des réseaux de gaz et d'électricité. Adaptation des installations téléphoniques et en fibre optique.	143.874,20 €	2
	OUPEYE : Egouttage et réfection générale de l'avenue Reine Astrid	353.975,90 €	2
<b>BAGUETTE SA</b>	HERSTAL : Egouttage et amélioration de la rue Christophe. Avenant n°3	52.065,00 €	10
	HERVE : Egouttage du quartier de la rue du Vieux Tiège.	990.848,83 €	2
	HERVE : Egouttage du quartier de la rue du Vieux Tiège. Marché de travaux complémentaires.	218.539,51 €	10
	SERAING : Egouttage du boulevard Pasteur	147.984,86 €	2
	WANZE : Egouttage d'une partie de la rue de l'Alouette et égouttage et réfection de la rue Lucien Poncelet.	727.196,89 €	2
	AYWAILLE : Egouttage et réfection de la voirie rue Mathieu Carpentier.	482.901,73 €	2
	AYWAILLE : Egouttage et réfection de la voirie rue Mathieu Carpentier. Marché de travaux complémentaires.	99.083,40 €	10
	THIMISTER-CLERMONT : RÉFECTION DE LA RUE CAVALIER FONCK.	161.935,35 €	2
	REMICOURT : Egouttage et amélioration d'un tronçon de l'avenue Maurice Delmotte.	125.288,60 €	2
	WANZE : Egouttage et réfection de l'impasse rue Bormans et de la rue des Ecoles, égouttage de la rue Basse Voie et liaison des collecteurs devant le château à l'Horloge.	275.587,47 €	2
	BAELEN : Egouttage de la rue du Thier.	258.968,57 €	2

	HERSTAL : Egouttage et amélioration de la rue Christophe.Avenant n°4.	5.304,02 €	10
	FLEMALLE : Egouttage et réfection de la rue de l'Arbre Saint-Michel - Phase 2.	150.024,75 €	2
	BLEGNY :Rénovation et égouttage de la rue de Gobcé	174.204,06 €	2
	EUPEN : Modernisation et égouttage de la Herbesthaler Straße (phase 3) Avenant n°1.	-47.019,96 €	10
	VERVIERS : Egouttage et aménagement de la voirie rue de Grand-Rechain et de la place de Petit-Rechain.	914.446,24 €	2
	BASSENGE : Egouttage et amélioration des rues du Mari, des Martyrs, de la Rose, du Ruisseau et du Waer à Wonck.	682.807,97 €	2
	SPRIMONT : Réaménagement et égouttage de la partie basse de la rue Vieille Voie de Liège.	637.725,72 €	2
	GRACE-HOLLOGNE : Egouttage et rénovation des rues E. Jossens (partie), Long Pré et Impasse Lombard	246.154,29 €	2
	HERSTAL : Egouttage et aménagement de la voirie de la route Provinciale (partie)	181.974,70 €	2
	VERVIERS : Egouttage et réaménagement de la voirie et des trottoirs rue Simon Lobet	357.090,22 €	2
<b>BALAES SA</b>	HANNUT : Egouttage et amélioration de la rue de la Justice	231.747,53 €	2
<b>BODARWÉ SA</b>	WAIMES : Egouttage et réalisation de la station de pompage de la route des Bains. Partie égouttage	227.727,26 €	2
	VERVIERS : Réfection de voirie, égouttage et construction d'une station de pompage rue Martinval. Partie égouttage	84.425,00 €	2
	WELKENRAEDT : Egouttage le long du ruisseau le Ruyff	1.094.598,44 €	2
<b>CLAUDE JOBE</b>	WISE : Crédit d'impulsion 2015. Egouttage reliant l'avenue F. Roosevelt et la rue Basse-Hermalle.	103.128,60 €	2
<b>CHÊNE SA</b>	FLERON : Egouttage et réfection de la rue Général de Gaulle.	115.564,02 €	2
	WISE : Réhabilitation d'un bassin d'orage au Hennen.	503.320,10 €	2
<b>COP ET PORTIER SA</b>	SAINT-NICOLAS : Remplacement d'un tronçon d'égouttage entre la rue Thier Delor et la rue Ferdinand Nicolay	32.989,84 €	2
	VERLAINE : Amélioration et égouttage de la rue Grand Route	274.826,65 €	2
	OREYE : Egouttage de la rue des Combattants et renouvellement des installations de distribution d'eau.	911.041,66 €	2
	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE : Amélioration et égouttage de la rue des Bouleaux	217.598,31 €	2
	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE : Amélioration et égouttage rue des Acacias	407.147,51 €	2
<b>ELOY TRAVAUX SA</b>	MARCHIN : Egouttage et amélioration de la rue Beau Séjour.	225.900,78 €	2
<b>ELSEN &amp; FILS</b>	WELKENRAEDT : Travaux d'égouttage rues des Bouleaux, Saint-Paul et Saint-Vincent	488.919,87 €	2
<b>GIESSENS GUY</b>	VILLERS-LE-BOUILLET : Amélioration des voiries et égouttage aux abords de la nouvelle administration communale	88.477,61 €	2

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
GEHLEN ROGER	MALMEDY : Egouttage de la place Nicolas Pietkin et de la rue F. Lang.	215.138,50 €	2
	LIMBOURG : Aménagement et égouttage de la place Léon d'Andri- mont.	455.116,29 €	2
HYDROGAZ SA	HAMOIR : Amélioration et égouttage de la rue de Hittin	267.234,30 €	2
	SAINT-NICOLAS : Egouttage et réfection de la rue du Vieux Thier – Partie comprise entre la rue de la Justice et l'avenue des Tilleuls.	153.734,05 €	2
	JUPRELLE : Réfection de voirie et égouttage du quartier d'Anixhe (lot 2).	294.502,02 €	2
	LIEGE : Degré des Tisserands - Remplacement de canalisations d'égouttage. Rénovation des escaliers. Renouvellement de conduites de distribution d'eau. Renouvellement de conduites de distribution de gaz.	162.853,76 €	2
SA J.M.V. COLAS BELGIUM	LIEGE : Rue du Centenaire à 4032 Chênée (Liège). Aménagement de la voirie et chemisage de la canalisation d'égouttage existante. Renou- vellement des installations de distribution d'eau. Renouvellement des réseaux de gaz et d'électricité. Adaptation des installations télépho- niques et en fibre optique.	160.665,05 €	2
	HUY : Réfection et égouttage de la rue des Cotillages.Avenant n°3	116.898,96 €	10
	VILLERS-LE-BOUILLET : Egouttage de la rue de la Chapelle réalisé dans le cadre du remembrement AINEFFE	99.210,00 €	2
	SAINT-NICOLAS : Réfection de l'égouttage de la rue Trixhes aux Agneaux.	229.045,33 €	2
	HERSTAL : Egouttage de la rue Albert 1er.	404.965,07 €	2
	HERSTAL : Egouttage de la rue Vinâve (partie).	394.720,97 €	2
	HUY : Réfection et égouttage de la Place Verte. Avenant n°3.	39.193,26 €	10
KRINKELS SA	HERVE : Réfection de l'égouttage et rénovation de la voirie rue Haute et route de Charneux (tronçon entre la N3 et la ligne 38)	702.431,28 €	2
	LIMBOURG : Réhabilitation de l'égout rue Bêverie	229.163,45 €	2
	CHAUDFONTAINE: Réhabilitation de l'égout de la rue du Hêtre Pourpre, réfection des voiries rues du Hêtre Pourpre, Radoux Rogier et du Marronnier (phase 1) et renouvellement des installations de distri- bution d'eau rues Radoux Rogier et Hêtre Pourpre à Embourg	184.339,56 €	2
MARAITE BERNARD	SPA : Egouttage et rénovation du Chemin Henrotte	750.720,38 €	2
	EUPEN : Egouttage de l'Oeberg et de l'Oestraße (phase 1)	84.911,45 €	2
NELLES FRÈRES SA	STAVELLOT : Egouttage et rénovation des voiries des rues Gustave Dewalque, des Tanneries et Place Wibald.	237.276,69 €	2
	AYWAILLE : Egouttage Fond de la Ville (tronçons entre la rue Fond de la Ville et le chemin de la Fosse).	206.986,70 €	2
	CHAUDFONTAINE : Egouttage et aménagement de la Place des Oies à Beaufays.	264.408,62 €	2
	VERVIERS : Egouttage et réaménagement de la voirie avenue Prince Baudouin et une partie de l'avenue du Chêne.	720.417,28 €	2
	AYWAILLE : Egouttage et réfection de la voirie rue Awan-Goza	439.910,67 €	2
	TROIS-PONTS : Egouttage et réfection de la rue des Ecoles	91.080,52 €	2

<b>RENOTEC NV</b>	CHAUDFONTAINE : Chemisage d'une canalisation Route de Beaufays.	185.844,99 €	2
	LIEGE : Avenue Blonden. Réhabilitation de la canalisation en maçonnerie.	240.119,64 €	2
	LIEGE : Réfection de l'égout des rues de la Montagne et Basse-Sauvènière	134.974,01 €	2
<b>SOCOGETRA</b>	NEUPRE : Collecteur de Neuville – 1 <sup>ère</sup> partie. Partie égouttage	25.005,42 €	2
<b>TEGEC SA</b>	HERON : Egouttage et réfection des rues Deneffe et Roua.	201.203,42 €	2
	PEPINSTER : Egouttage du Village de Goffontaine (phase 2) et de la rue Nids d'Aguesses.	214.320,67 €	2
	HERVE : Réalisation d'un tronçon d'égouttage entre la rue de Verviers et le village de Chainoux et construction d'un bassin d'orage avec canalisation de rejet vers le ruisseau de Chainoux	450.491,03 €	2
	HERVE : Réalisation d'un déversoir d'orage, remplacement de canalisations d'égouttage et pose d'une canalisation de trop-plein du réseau d'égouttage de Battice rue Beauvallon	216.183,35 €	2
	BUTGENBACH : Réfection et égouttage du Neuer Weg.	96.102,69 €	9
<b>SA TRAGECO</b>	VERVIERS : Egouttage et aménagement de la voirie rue Haut-Husquet.	214.518,49 €	2
	VERVIERS : Egouttage et réfection des escaliers du Châtelet	30.894,20 €	2
<b>VANBERGEN &amp; FILS</b>	VERVIERS : Egouttage et réfection des escaliers du Châtelet	30.894,20 €	2
<b>WILKIN SA</b>	JALHAY : Réfection de voirie et égouttage de Herbiester (phase 2)	80.377,03 €	2
	VERVIERS : Egouttage et réfection de la voirie rue de Mangombroux	51.004,84 €	2
<b>AM ABTECH - AQUAFLUX</b>	LIEGE : Amélioration et égouttage de la rue Winston Churchill. Avenant n°1	0,00 €	10
<b>AM AB TECH - WANTY</b>	GRACE-HOLLOGNE : Démolition du pont 8, aménagement d'aires de retournement et travaux de réhabilitation et d'égouttage d'une partie de la rue Haute Claire.	233.614,56 €	2
<b>AM ADAMS - WILKIN DE RECHT</b>	THEUX : Aménagement et égouttage du centre de Polleur (phase 1).	643.298,75 €	2
<b>AM GEHLEN - TEGEC</b>	HERSTAL : Egouttage et aménagement de la chaussée de Brunehaut (partie) et égouttage de la rue du Cheval Blanc (Liers lots VII et VIII).	66.399,77 €	2
	CHAUDFONTAINE : Egouttage de l'avenue des Thermes phase II. Station de pompage, conduite de refoulement et collecteur de Chaudfontaine. Avenant n°4. Partie égouttage.	-29.622,12 €	10
	GRACE-HOLLOGNE : Egouttage et rénovation de la rue des Sarts.	409.036,51 €	2
<b>AM TEGEC - GEHLEN</b>	SAINT-NICOLAS : Amélioration et égouttage de la rue Ferdinand Nicolay - Phase 2	523.369,73 €	2
	HERSTAL : Egouttage et déplacement et renouvellement des installations de distribution d'eau des rues de l'Amitié (partie), de l'Aunaye (partie aval) et du Patar. Avenant n°2	25.399,63 €	10
<b>SM GEHLEN - TRAGECO</b>	HERSTAL : Egouttage et déplacement et renouvellement des installations de distribution d'eau des rues de l'Amitié (partie), de l'Aunaye (partie aval) et du Patar. Marché de travaux complémentaires.	124.450,37 €	10
	AYWAILLE : Egouttage et amélioration de la voirie rue Longchamps.	404.341,35 €	2
	LIEGE : Rues de Sclessin, Auguste Buisseret, Dossin et Lesoinne. Réfection et remplacement de canalisations d'égouttage. Rénovation de la voirie. Remplacement de canalisations de distribution d'eau. Remplacement de conduites B.P. et M.P. gaz. Remplacement de câbles électriques basse et moyenne tension. Avenue Blonden. Rénovation d'une canalisation d'égouttage. Avenant n°2	123.093,08 €	10
	LIMBOURG : Réfection et égouttage de la Nouvelle Route.	154.894,24 €	2
	<b>SM BODARWÉ - TRAGECO</b>	KELMIS : Amélioration et égouttage de l'Aachenerstrasse	712.588,01 €

## MARCHÉS DE SERVICES

### ETUDES ET DIRECTION DE TRAVAUX, SURVEILLANCE DES TRAVAUX

On notera que les montants renseignés sont des montants estimés par l'application du taux d'honoraires remis sur le montant le plus actuel connu des travaux au moment de l'attribution du marché de services.

#### DÉMURGEMENT

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
B.BODSON SPRL	Collecteur supérieur de l'impasse Collard	12.750 €	10

#### ÉGOUTTAGE

Note : les montants renseignés dans le tableau sont les montants relatifs à l'étude et la direction des travaux d'égouttage

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
C <sup>2</sup> PROJECT DE LASNE	SPA : Egouttage et rénovation du Chemin Henrotte.	16.478,76 €	10
ECAPI DE BAS-OHA	DONCEEL : EGOUTTAGE ET RÉFECTION DE LA RUE DE STIER.	9.594,67 €	10
	HANNUT : Egouttage de la rue de la Croisette - 2 <sup>ème</sup> partie.	14.466,36 €	10
	VILLERS-LE-BOUILLET : Amélioration des voiries et égouttage aux abords de la nouvelle administration communale.	13.713,64 €	10
GESPLAN DE LOUVEIGNÉ	HERVE : Réalisation d'un déversoir d'orage, remplacement de canalisations d'égouttage et pose d'une canalisation de trop-plein du réseau d'égouttage de Battice rue Beauvallon.	6.286,05 €	10
JML LACASSE-MONFORT DE LIERNEUX	MALMEDY : Egouttage rue Frédéric Lang (phase 2).	7.759,90 €	10
	HANNUT : Amélioration et égouttage de la rue de Merdorp.	3.548,04 €	10
	THEUX : Egouttage de la rue les Forges.	4.938,10 €	10
RADIAN DE THIMISTER-CLERMONT	PEPINSTER : Egouttage de Goffontaine (phase 2). Avenant n°2.	2.560,00 €	10
SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL	SAINT-NICOLAS : Amélioration et égouttage de la rue du Vieux Thier – Partie comprise entre la rue de la Justice et l'avenue des Tilleuls.	23.850,82 €	10
	SAINT-NICOLAS : Remplacement d'un tronçon d'égouttage entre la rue Thier Delor et la rue Ferdinand Nicolay	2.396,55 €	10
SOTREZ-NIZET D'EUPEN	VERVIERS - Egouttage et aménagement de la voirie rue de Grand-Rechain. Avenant 1	2.780,00 €	10
	CHAUDFONTAINE : Réhabilitation de l'égout de la rue du Hêtre Pourpre et réfection des voiries rues du Hêtre Pourpre, Radoux Rogier et du Marronnier à Embourg.	8.986,13 €	10
	SOUMAGNE : Réfection et égouttage de la rue Arnold Trillet (partie haute).	10.741,67 €	10
SWECO	HERSTAL : Egouttage de la Chaussée Bruneault (Liers lot 7) et la rue du Cheval Blanc (Liers lot 8). Avenant n°1	1.460,26 €	10
TPF ENGINEERING	STAVELLOT : Egouttage et rénovation des voiries des rues Gustave Dewalque, des Tanneries et Place Wibald. Avenant n°1.	2.470,00 €	10
	VERVIERS : Egouttage des rues de Pepinster et de la Saunerie. Avenant n°1.	1.527,50 €	10

## COORDINATION-SÉCURITÉ

On notera que les montants renseignés sont des montants estimés par l'application du taux d'honoraires remis sur le montant le plus actuel connu des travaux au moment de l'attribution du marché de services.

### ÉPURATION (ASSAINISSEMENT)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
<b>AB..Z CONCEPT</b>	Collecteur de la Julienne - Lot 2	2.557 €	10
<b>BAUKO MICHAEL SCHOLL SPRL</b>	Station de pompage de la route des Bains à Robertville	1.366 €	10
<b>BEGUIN PIERRE COORDINATION SÉCURITÉ</b>	Collecteur d'Ivoz et conduite de refoulement de la station de pompage Face-aux-Iles, reprise des eaux usées de la station de pompage n°7 d'Ivoz	5.580 €	10
	Collecteurs de la Neuville - 1 <sup>ère</sup> partie et pose de l'égouttage du Chemin Madame	5.281 €	10
	Collecteur de Lontzen - lot 3	2.640 €	10
	Egouttage, collecteur et station de pompage de Martinval	1.027 €	10
<b>COSETECH SPRL</b>	Station de pompage Sauveur	1.888 €	10

### ÉGOUTTAGE

Note : les montants renseignés dans le tableau sont les montants relatifs à la coordination des travaux d'égouttage

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
<b>ARCADIS</b>	BRAIVES : Aménagement de l'îlot d'entreprises d'Avenues à Braives	1.645,50 €	10
<b>BAUKO MICHAEL SCHOLL SPRL</b>	WAIMES : EGOUTTAGE ET RÉALISATION DE LA STATION DE POMPAGE DE LA ROUTE DES BAINS. PARTIE ÉGOUTTAGE	1.366,49 €	10
	HERVE : Egouttage du quartier de la rue du Vieux Tiège.	1.813,08 €	10
	WELKENRAEDT : Travaux d'égouttage rues des Bouleaux, Saint-Paul et Saint-Vincent	916,31 €	10
<b>BEGUIN PIERRE</b>	WANZE : Egouttage d'une partie de la rue de l'Alouette et égouttage et réfection de la rue Lucien Poncelet	1.060,78 €	10
	NEUPRE : Collecteurs de Neuville - 1 <sup>ère</sup> partie. Collecteurs de Neuville - 2 <sup>ème</sup> partie. Partie égouttage	27,51 €	10
	KELMIS : Amélioration et égouttage de l'Aachenerstrasse.	1.315,12 €	10
	REMICOURT : Egouttage et amélioration d'un tronçon de l'avenue Maurice Delmotte.	562,60 €	10
	CHAUDFONTAINE : Chemisage d'une canalisation route de Beaufays.	1.115,07 €	10
	LONTZEN : Egouttage entre la rue Mitoyenne et le collecteur de Lontzen. Station de pompage de la rue Roi Baudouin. Collecteur de Lontzen - lot 3. Partie égouttage	1.320,90 €	10

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
	OREYE : Egouttage de la rue des Combattants et renouvellement des installations de distribution d'eau.	1.931,85 €	10
	SAINT-NICOLAS : Réfection de l'égouttage de la rue Trixhes aux Agneaux.	1.209,50 €	10
	VELLAINE : Amélioration et égouttage de la rue Grand Route.	564,49 €	10
	WANZE : Egouttage et de réfection de l'impasse rue Bormans et de la rue des Ecoles, d'égouttage de la rue Basse Voie et de liaison des collecteurs devant le château à l'Horloge.	938,52 €	10
	WELKENRAEDT : Egouttage le long du ruisseau le Ruyff.	1.875,85 €	10
	SPRIMONT : Réaménagement et égouttage de la partie basse de la rue Vieille Voie de Liège.	1.734,25 €	10
	AYWAILLE : Egouttage et amélioration de la voirie rue Longchamps	1.261,24 €	10
	HERSTAL : Egouttage de la rue Vinâve (partie)	1.075,89 €	10
	MARCHIN : Egouttage et amélioration de la rue Beau Séjour	710,78 €	10
	BASSENGE : Egouttage et amélioration des rues du Mari, des Martyrs, de la Rose, du Ruisseau et du Waer à Wonck.	1.552,13 €	10
	VERVIERS : Egouttage et aménagement de la voirie rue de Grand-Rechain et de la place de Petit-Rechain.	1.614,74 €	10
	VILLERS-LE-BOUILLET : Amélioration et égouttage de la rue Bois Grumsel.	780,37 €	10
	VERVIERS : Réfection de voirie, égouttage et construction d'une station de pompage rue Martinval. Partie égouttage.	306,78 €	10
	AYWAILLE : Egouttage Fond de la Ville	795,63 €	10
	VERVIERS : Egouttage et réaménagement de la voirie avenue Prince Baudouin et une partie de l'avenue du Chêne	1.019,50 €	10
<b>BFS COORDINATION</b>	SERAING : Egouttage du boulevard Pasteur.	945,62 €	10
	BLEGNY : Rénovation et égouttage de la rue de Gobcé.	432,97 €	10
	LIEGE : Réfection de l'égout des rues de la Montagne et Basse-Sauvinière.	719,50 €	10
	PEPINSTER : Egouttage du Village de Goffontaine (phase 2) et de la rue Nids d'Aguesses.	517,09 €	10
	HERVE : Réalisation d'un tronçon d'égouttage entre la rue de Verviers et le village de Chaineux et construction d'un bassin d'orage avec canalisation de rejet vers le ruisseau de Chaineux	859,36 €	10
<b>B.I.S. SERVICES</b>	CHAUDFONTAINE : Réalisation d'une canalisation à l'arrière de certaines parcelles de l'avenue François Bovesse.	725,59 €	10
	VERVIERS : Egouttage et réaménagement de la voirie et des trottoirs rue Simon Lobet	554,29 €	10
<b>COMMUNE D'OUPEYE</b>	OUPEYE : Aménagement et égouttage de la rue de la Résistance.	0,00 €	10
<b>COSETECH SPRL</b>	SOUMAGNE : Réfection et égouttage de la rue de l'Enseignement.	620,02 €	10
	THEUX : Aménagement et égouttage du centre de Polleur (phase 1).	1.805,26 €	10
	CHAUDFONTAINE : Egouttage et aménagement de la Place des Oies à Beaufays.	1.760,00 €	10
	CHAUDFONTAINE : Réhabilitation de l'égout de la rue du Hêtre Pourpre, réfection des voiries rues du Hêtre Pourpre, Radoux Rogier et du Marronnier (phase 1) et renouvellement des installations de distribution d'eau rues Radoux Rogier et Hêtre Pourpre à Embourg.	1.041,97 €	10

	AUBEL : Egouttage de la ruelle de la Kan et environs.	2.190,87 €	10
	TROIS-PONTS : Egouttage et réfection de la rue des Ecoles	663,11 €	10
<b>DASSY PASCAL</b>	SAINT-NICOLAS : Egouttage et réfection de la rue du Vieux Thier	675,52 €	10
	HERON : Egouttage et réfection des rues Deneffe et Roua.	736,20 €	10
	SAINT-NICOLAS : Amélioration et égouttage de la rue Ferdinand Nicolay - phase 2.	1.844,93 €	10
	DONCEEL : Amélioration et égouttage de la rue de Stier.	2.172,98 €	10
	SAINT-NICOLAS : Remplacement d'un tronçon d'égouttage entre la rue Thier Delor et la rue Ferdinand Nicolay	900,00 €	10
<b>GREISCH</b>	LIEGE : Egouttage de la rue de Beyne (partie).	1.408,45 €	10
	LIEGE : Amélioration et égouttage de la rue Winston Churchill.	1.579,08 €	10
<b>LACASSE-MONFORT</b>	BUTGENBACH : Réfection et égouttage du Neuer Weg.	331,60 €	10
	SPA : Egouttage de la rue du Fourneau	485,28 €	10
<b>PS2</b>	AYWAILLE : Egouttage et réfection de la voirie rue Mathieu Carpentier	1.305,06 €	10
	MALMEDY : Egouttage de la place Nicolas Pietkin et de la rue F. Lang.	674,76 €	10
	BRAIVES : Rénovation de la rue Trou Potier.	676,22 €	10
	HERSTAL : Egouttage et aménagement de la chaussée de Brunehaut (partie) et égouttage de la rue du Cheval Blanc (Liers lots VII et VIII).	938,90 €	10
<b>RADIAN</b>	THIMISTER-CLERMONT : Réfection de la rue Cavalier Fonck.	1.270,10 €	10
<b>SAFETECH - JLD DE CHARNEUX</b>	LIEGE : Avenue Albert 1er à Grivegnée (Liège). Aménagement de la voirie, remplacement et chemisage de tronçons des canalisations d'égouttage existantes. Renouvellement des installations de distribution d'eau. Renouvellement des réseaux de gaz et d'électricité. Adaptation des installations téléphoniques et en fibre optique.	1.236,10 €	10
	LIEGE : Degré des Tisserands - Remplacement de canalisations d'égouttage. Rénovation des escaliers. Renouvellement de conduites de distribution d'eau. Renouvellement de conduites de distribution de gaz.	940,13 €	10
<b>SGI</b>	BAELEN : Egouttage de la rue du Thier.	466,14 €	10
<b>VILLE DE VISÉ</b>	WISE Crédit d'impulsion 2015. Egouttage reliant l'avenue F. Roosevelt et la rue Basse-Hermalle.	0,00 €	10
	WISE : Réhabilitation d'un bassin d'orage au Hennen.	0,00 €	10

## ESSAIS GÉOTECHNIQUES

## ÉPURATION (ASSAINISSEMENT)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
FONDASOL SA	Collecteurs du Rodbuschkesbach (2 <sup>ème</sup> partie) et de la Soue	71.785 €	10
	Collecteur d'Engis - lot 4 (Pont des Mèches)	9.850 €	10
ICM ENGINEERING SPRL	Station de pompage de Slins et conduite de refoulement	17.880 €	10
	Station d'épuration de Rodt	18.690 €	10

## ÉGOUTTAGE

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT hTVA	MDP
UNIVERSITÉ DE LIÈGE - ARGENCO - LABORATOIRE GÉOTECHNOLOGIE	VERVIERS : Egouttage et réaménagement de la voirie avenue Prince Baudouin et une partie de l'avenue du Chêne.	17.980,00 €	10
ICM ENGINEERING	BEYNE-HEUSAY : Réfection de l'égouttage en aval de la rue Trou du Renard.	12.575,00 €	10
	EUPEN : Egouttage de l'Oeberg et de l'Oestraße (phase 1)	4.680,00 €	10
	OREYE : Amélioration et égouttage de la rue des Combattants	8.740,00 €	10
	BLEGNY, LIEGE et VISE : Aménagement et égouttage de la route du Pays de Liège.	11.060,00 €	10
	BAELEN : Egouttage et réfection des rues Oeveren, Pingeren, Plein-Vent et Heggen - phase 1.	12.720,00 €	10
	LIMBOURG : Réhabilitation de l'égout rue Bêverie.	5.930,00 €	10
	RAEREN : Amélioration et égouttage de la Hauptstraße.	10.030,00 €	10
	VERVIERS : Egouttage et réaménagement de la voirie et des trottoirs rue Simon Lobet.	8.400,00 €	10
	VERVIERS : Egouttage et aménagement de la voirie rue Haut-Husquet et rue de Mangombroux.	10.470,00 €	10
	WELKENRAEDT : Travaux d'égouttage rue des Bouleaux, Saint-Paul et Saint-Vincent	12.250,00 €	10
	SPA : Egouttage et rénovation du Chemin Henrotte.	13.890,00 €	10
	KELMIS : Amélioration et égouttage du quartier de la Bahnhofstrasse, du Völkersberg, du Winkelweg, du Klötershofweg et du Emmaburgerweg.	48.930,00 €	10
	HERSTAL : Egouttage de la nouvelle percée Vottem-Herstal, construction d'un bassin tampon, égouttage des rues de la Houillère, de Herstal, Campagne de la Bance et Henri Nottet.	11.210,00 €	10
	OUPEYE : Egouttage et réfection générale de l'avenue Reine Astrid.	10.375,00 €	10
SMET - GMT WALLONIE	KELMIS : Amélioration et égouttage de l'Aachenerstrasse. Anenant n°2,	1.540,00 €	10
	THEUX : Egouttage de la chaussée de Spa et du centre de Spixhe.	14.095,00 €	10
	BASSENGE : Egouttage et amélioration des rues du Mari, des Martyrs, de la Rose, du Ruisseau et du Waer.	18.575,00 €	10

*Station d'épuration de Welkenraedt (9 500 E.H.)*



## DIRECTION EXPLOITATION

## MARCHÉS DE TRAVAUX

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT hTVA	MDP
EXELIO	Station d'épuration de Retinne: Amélioration des opérations de déshydratation des boues – remplacement du filtre à bandes, remplacement des armoires électriques et travaux connexes	646 351 €	10
BODARWE	Station d'épuration de Retinne: Amélioration des opérations de déshydratation des boues – remplacement du filtre à bandes, remplacement des armoires électriques et travaux connexes Avenant n°1	84 491 €	10
BODARWE	Stations d'épuration de Membach et de La Gueule: Travaux de réfection des bétons et du chemin de roulement	157 637 €	2
ENSIVAL MORET DE- PLECHIN	Station d'épuration de Wegnez: Poste de relevage principal – révision générale de la pompe P03.04. – prestations complémentaires	25 104 €	10
LAURENTY BATIMENTS	Station d'épuration de Wegnez: Travaux de réparation de la pompe P05.01 équipant le poste de relevage intermédiaire	9 000 €	10
LAURENTY BATIMENTS	Station d'épuration de Liège-Sclessin: Extension du bâtiment administratif	799 208 €	2
CHENE	Station d'épuration de Liège-Sclessin: Extension du bâtiment administratif Avenant n°1	500 €	2
CHENE	Collecteur de la Helle : Réfection de la dalle de couverture du DO. 15	15 103 €	10
CHENE	Station d'épuration de Momalle: Agrandissement de la fosse à écumes	12 810 €	10
CARRIER Airconditioning Benelux	Station d'épuration de Liège-Oupeye: Travaux de réparation de l'installation de conditionnement d'air	36 300 €	10
GUY GISSENS	Conduite de déviation de la Légia: Travaux d'aménagement	8 016 €	10
ELSEN & Fils	Collecteur du ruisseau de la Julienne: Réfection de la tête de rejet du déversoir Ch.D.61	15 430 €	2
ELSEN & Fils	Collecteur de Saint-Vith: Travaux de réfection de la tête de rejet du déversoir Ch.D.22	8 350 €	10
ELSEN & Fils	Collecteur de la Vesdre (Lot 2): Travaux d'aménagement du déversoir d'orage ch.D1 sur le réseau	100 765 €	2
DI MATTEO & Fils	Station d'épuration de Ninane: Travaux de désaffectation	30 465 €	2
EC MAINTENANCE	Station de pompage n°5 : Réfection des façades Lot I - Démontage du parement existant	26 318 €	2
EC MAINTENANCE	Station d'épuration de Lantin: Travaux de vidange, curage et évacuation des déchets issus des bassins biologiques de la ligne n°1	23 637 €	10
EMERSON Industrial Automation Belgium	Station d'épuration de Liège-Oupeye: Poste de relevage principal : réparation de la pompe 122P0102	13 700 €	10

## MARCHÉS DE FOURNITURES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT hTVA	MDP
<b>MENNESSON MANUTENTION ASSET</b>	Station d'épuration de Liège-Oupeye: Traitement des produits de curage de réseaux d'assainissement (PCRA) : acquisition d'un nouveau grappin	17 347 €	10
	Station d'épuration de Liège-Oupeye: Turbosoufflantes d'aération des bassins biologiques : acquisition de pièces de réserve	28 272 €	10
	Fourniture de cloches et grilles en fonte	14.410 €	10
<b>KSB BELGIUM</b>	Station d'épuration de Liège-Oupeye: Fourniture d'une pompe d'eau de service	9 546 €	10
	Station d'épuration de Liège-Oupeye: Commande de deux pompes à sables	20 719 €	10
<b>ENSIVAL MORET BELGIUM</b>	Station d'épuration de Wegnez: Postes de relevage principal et intermédiaire : acquisition de pièces de réserve pour pompes immergées	77 468 €	10
<b>ENDRESS &amp; HAUSER</b>	Ensemble des ouvrages: lots 1, 2 et 3: Fourniture d'appareils de mesure en ligne	7 739 €	6
<b>HACH – LANGE</b>	Ensemble des ouvrages: lot 4: Fourniture d'appareils de mesure en ligne	2 097 €	6
<b>CLEAR EDGE FILTRATION GERMANY</b>	Station d'épuration de Liège-Oupeye: Filtres-presses de déshydratation des boues : acquisition de toiles de réserve	9 850 €	10
<b>E.P.S.</b>	Station de pompage n°3 de Flémalle: Mise en lumière	24 898 €	10
<b>TOP SAFETY SYSTEM</b>	Station d'épuration de Liège – Sclessin: fourniture de deux potences amovibles	11 085 €	10
<b>SEEPEX</b>	Station d'épuration d'Avernas-le-Bauduin: Remplacement de la pompe gaveuse des boues déshydratées	10 326 €	10

## MARCHÉS DE SERVICES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT hTVA	MDP
<b>SULZER PUMPS WASTEWATER BEL- GIUM</b>	Station d'épuration de Liège-Sclessin: Turbosoufflantes d'aération des bassins biologiques : contrat de maintenance	42 808 €	10
<b>COF</b>	Entretien des espaces verts – zone I (secteur de Liège)	33 541 €	2
	Entretien des espaces verts – zone IV (secteur des méga-step et aval),	31 451 €	2
<b>RECMA</b>	Entretien des espaces verts du secteur des MEGA-STEP et AVAL (Zone IV) - extension : station d'épuration de Liège-Sclessin	23 280 €	2
	Entretien des espaces verts - zone V (bassins d'orage) - reconduction du marché de services	7 859 €	2
<b>SITA Treatment and Recycling</b>	Station d'épuration de Herve: Valorisation agricole des boues	27 520 €	2
<b>SUEZ</b>	Station d'épuration de Liège-Oupeye: Transport et traitement des refus de grilles et des sables lavés	66 183 €	2
	Evacuation et traitement des déchets de refus de grilles et des sables des conteneurs 1.100 litres	31 375 €	2
<b>AIB-VINCOTTE BEL- GIUM</b>	Contrôles légaux des installations de démergement et d'épuration de notre Association – lot I " appareils de levage, accessoires de levage et E.P.I. "	251 512 €	6
	Contrôles légaux des installations de démergement et d'épuration de notre Association – lot II « installations électriques »	42 420 €	6
	Contrôles légaux des installations de démergement et d'épuration de notre Association – lot III « équipements sous pression, installations gaz, installations détection incendie, équipements de soudage et centrifugeuses »	69 062 €	6
<b>PIERRE BEGUIN Coor- dination Sécurité</b>	Ensemble des ouvrages : Coordination-sécurité : contrat annuel pour chantiers ponctuels (2015-2017). Reconduction du marché de services	6 913 €	10
<b>MATHIEU - THEODOR</b>	Ensemble des ouvrages : Entretien des installations de chauffage au gaz et au mazout de l'A.I.D.E (2016-2017). Reconduction du marché de services	11 575 €	10
<b>ITEM SA</b>	Stations d'épuration d'Amay et d'Aywaille: Valorisation agricole des boues d'épuration	48 935 €	2
<b>L'AURORE</b>	Entretien des espaces verts - zone II (secteur de Huy-Waremme)	56 751 €	2
	Entretien des espaces verts - zone III (secteur de Verviers-Malmedy)	62 354 €	2

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### MARCHÉS DE SERVICES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT hTVA	MDP
SPMT-ARISTA ASBL	Désignation d'un SEPP	156.095 €	10
EASI SA	Maintenance ERP	8.559 €	10
CENTRAPSY	Présélection dans le cadre du recrutement d'un expert-géomètre	6.225 €	10
LAURENTY BATI- MENTS	Prestations de conciergerie	11.520 €	10
INNEAUTECH	Maintenance des logiciels Infoworks et Infonet	9.825 €	10
STAR INFORMATIC	Maintenance du logiciel de CAO	14.384 €	10
REWISE AD REVI- SEUR D'ENTRE- PRISES	Certification des comptes annuels 2016, 2017 et 2018	44.400 €	10
UNIJEP	Conception et impression des rapports annuels	22.019 €	10
RANSTAD	Présélection dans le cadre du recrutement d'ouvriers qualifiés	3.600 €	10
ESRI belux	Maintenance logiciel SIG	9.033 €	10

### MARCHÉS DE FOURNITURES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT hTVA	MDP
SYSTEMAT	Acquisition de serveurs	22.195 €	10

### 3. RAPPORT DE GESTION

## ÉVOLUTION DES AFFAIRES, RÉSULTATS ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ; DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

### COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les principaux mouvements ayant affecté les comptes annuels sont les suivants :

(en €)

#### BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF	Exercice (1)	Exercice précédent (2)	Variation (1) - (2)
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>369.929.757,85</b>	<b>291.395.808,98</b>	<b>78.533.948,87</b>
<b>Frais d'établissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Frais d'établissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>298.920.284,35</b>	<b>231.006.614,47</b>	<b>67.913.669,88</b>
Terrains et constructions	42.642.988,06	46.143.293,18	-3.500.305,12
Installations, machines et outillage	26.320,19	43.008,24	-16.688,05
Mobilier et matériel roulant	35.620,27	68.529,67	-32.909,40
Location financement et droits similaires	256.021.532,75	184.557.960,30	71.463.572,45
Autres immobilisations corporelles	193.823,08	193.823,08	0,00
Immobilisations en cours			0,00
<b>Immobilisations financières</b>	<b>71.009.473,50</b>	<b>60.389.194,51</b>	<b>10.620.278,99</b>
Autres entreprises avec lien de participation	356.275,20	356.275,20	0,00
Autres immobilisations financières	70.653.198,30	60.032.919,31	10.620.278,99
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>103.170.908,29</b>	<b>89.225.970,49</b>	<b>13.944.937,80</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>	<b>7.374.938,31</b>	<b>9.626.841,05</b>	<b>-2.251.902,74</b>
Créances commerciales	7.374.938,31	9.626.841,05	-2.251.902,74
<b>Stocks</b>	<b>26.699.170,62</b>	<b>21.730.764,30</b>	<b>4.968.406,32</b>
Commandes en cours d'exécution	26.699.170,62	21.730.764,30	4.968.406,32
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>19.845.858,48</b>	<b>17.799.784,70</b>	<b>2.046.073,78</b>
Créances commerciales	13.341.989,02	9.373.044,24	3.968.944,78
Autres créances	6.503.869,46	8.426.740,46	-1.922.871,00
<b>Placements de trésorerie</b>	<b>21.436.406,91</b>	<b>22.133.154,64</b>	<b>-696.747,73</b>
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>23.646.052,53</b>	<b>14.794.852,65</b>	<b>8.851.199,88</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>4.168.481,44</b>	<b>3.140.573,15</b>	<b>1.027.908,29</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>473.100.666,14</b>	<b>380.621.779,47</b>	<b>92.478.886,67</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice (1)	Exercice précédent (2)	Variation (1) - (2)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>114.523.466,64</b>	<b>112.697.390,11</b>	<b>1.826.076,53</b>
<b>Capital</b>	<b>38.118.972,78</b>	<b>34.020.116,42</b>	<b>4.098.856,36</b>
<b>Plus-value de réévaluation</b>	<b>189.146,66</b>	<b>189.146,66</b>	<b>0,00</b>
<b>Réserves</b>	<b>22.053.926,08</b>	<b>20.985.844,54</b>	<b>1.068.081,54</b>
Réserve légale	207.234,40	207.234,40	0,00
Réserve indisponible	0,00	0,00	0,00
Réserve disponible	21.846.691,68	20.778.610,14	1.068.081,54
<b>Bénéfice reporté</b>	<b>99.211,24</b>	<b>94.868,55</b>	<b>4.342,69</b>
<b>Subsides en capital</b>	<b>54.062.209,88</b>	<b>57.407.413,94</b>	<b>-3.345.204,06</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>4.510.018,30</b>	<b>3.745.360,05</b>	<b>764.658,25</b>
<b>DETTES</b>	<b>354.067.181,20</b>	<b>264.179.029,31</b>	<b>89.888.151,89</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>281.728.053,05</b>	<b>209.787.794,01</b>	<b>71.940.259,04</b>
Dettes financières	250.542.158,45	181.801.851,06	68.740.307,39
Autres dettes	31.185.894,60	27.985.942,95	3.199.951,65
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>61.687.407,18</b>	<b>41.242.093,20</b>	<b>20.445.313,98</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	17.237.083,21	12.963.706,70	4.273.376,51
Dettes commerciales	6.728.166,91	3.627.537,11	3.100.629,80
Acomptes reçus sur commande	22.864.944,01	19.649.396,57	3.215.547,44
Dettes fiscales, salariales et sociales	3.082.373,87	2.999.276,45	83.097,42
Impôts		42.643,69	-42.643,69
Rémunérations et charges sociales	3.082.373,87	2.956.632,76	125.741,11
Autres dettes	11.774.839,18	2.002.176,37	9.772.662,81
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>10.651.720,97</b>	<b>13.149.142,10</b>	<b>-2.497.421,13</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>473.100.666,14</b>	<b>380.621.779,47</b>	<b>92.478.886,67</b>

## COMMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT

Malgré une régression du chiffre d'affaires, due à une diminution des honoraires du bureau d'études facturés à la S.P.G.E., compensée par la variation des encours à facturer, le compte de résultats de l'exercice 2016 affiche des ventes et prestations d'un montant de 67,8 MEur, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'exercice 2015 (cf pages 72 et 73).

Cette augmentation est principalement due à l'accroissement des frais liés aux financements de nouvelles installations (amortissements et intérêts) et des coûts d'exploitation y relatifs (services et biens divers et charges de personnel).

Les charges de personnel restent stables et s'élèvent à 21,5 MEur.

Le résultat d'exploitation s'élève à 14,6 MEur. Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges financières relatives aux nouvelles installations et refacturés à la S.P.G.E. mais aussi par les résultats positifs des études clôturées en 2016 (stations d'épuration de Amay et de Wansin, diverses stations de pompage et divers collecteurs) et par les provisions actées (cf ci-après).

Il est à noter qu'à la suite d'une remarque de notre réviseur, le montant des provisions pour litiges a été réévalué sur base d'une estimation individualisée de chaque litige.

Sur base de ces éléments et d'une diminution des produits financiers, le résultat de l'exercice 2016 s'élève à 1,07 MEur.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	1.072.424,23	
Résultat reporté de l'exercice précédent	94.868,55	
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>		<b>1.167.292,78 €</b>
▶ Prélèvement sur réserves disponibles		
- Services aux communes	407.279,50 €	
- Investissements informatiques	14.638,96 €	
<b>PRELEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>421.918,46 €</b>
▶ Dotation aux réserves disponibles		
- Investissements informatiques	500.000,00 €	
- Epuration	147.500,00 €	
- Démergement	442.500,00 €	
- Services aux communes	400.000,00 €	
<b>AFFECTATION AUX CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1.490.000,00 €</b>
<b>RESULTAT A REPORTER</b>		<b>99.211,24 €</b>

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'A.I.D.E. pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limitent considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle.

En effet, comme indiqué précédemment, l'A.I.D.E. est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la S.P.G.E., elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'égouttage et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'A.I.D.E. dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs.

Les mécanismes de subsidiation prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part croissante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue de sorte que notre taux horaire est stabilisé à coût constant. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en surnombre, au besoin en recourant à la sous-traitance.

Ce contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

En matière environnementale, l'A.I.D.E. a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 58 sites (57 stations d'épuration et le postchaulage de Lantin), traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

Signalons que les risques en matière de litiges sont largement provisionnés, d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'A.I.D.E. Sans préjuger de décisions judiciaires futures, on peut affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques.

Compte tenu des faibles résultats financiers et de l'impact des surcoûts exceptionnels, notre ASBL Service Social a adressé une demande d'intervention exceptionnelle à l'A.I.D.E. qui a marqué son accord pour l'octroi d'une nouvelle intervention d'un montant identique à l'exercice précédent.

Compte tenu de l'état de vétusté de notre siège social, une provision a été actée dans le cadre d'importants travaux de réparation de la toiture et des châssis, en ce compris de coûteux travaux de désamiantage. A ce jour, cette provision reste d'actualité et doit être maintenue.

La provision pour pensions et obligations similaires a fait l'objet d'une actualisation.

Le Conseil d'administration du 05/12/2016 a décidé du changement de régime de pension et l'affiliation au régime de répartition du S.F.P. ainsi que l'augmentation de 4,5 % du taux patronal de cotisation pension.

Pour des raisons administratives, le montant relatif à cette augmentation du taux n'a pas pu être versé à notre fonds de pension et ce montant a fait l'objet d'une dotation aux provisions (460.000 €).

En outre, les comptes de notre fonds de pension laissent apparaître au 31/12/2016 une sous-couverture. Cependant, compte tenu de notre décision d'affiliation au régime de répartition du S.F.P. au 01/01/2018, la F.S.M.A. a marqué formellement son autorisation de ne pas établir un plan de refinancement.

Enfin, du point de vue budgétaire, nous sommes d'avis que les résultats des exercices 2017 et 2018 seront à l'équilibre.

## ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE AUTORISATIONS DE MISE EN ADJUDICATION REÇUES DE LA S.P.G.E.

### NOTAMMENT :

		en € hTVA
<b>SAINT-VITH</b>	Collecteur et station d'épuration de Rodt	1.007.660
<b>LIEGE</b>	Collecteur SP3 à Wandre	301.750
<b>CRISNEE</b>	Collecteur de Crisnée – 2 <sup>ème</sup> partie	1.779.226
<b>LIEGE</b>	Collecteur de la Plaine 16 <sup>ème</sup> lot – 2 <sup>ème</sup> partie – 2 <sup>ème</sup> phase	3.493.297
<b>PLOMBIERES</b>	Collecteur de Tunisbach	341.090

## INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

### PERSPECTIVES

#### 1) DÉMERGEMENT

Par sa décision du 17 juillet 2003, le Gouvernement wallon consacre l'activité « Démergement » comme élément du cycle de l'eau dans sa phase « Assainissement » et nommé « Assainissement bis ».

Depuis le 1er janvier 2004, le démergement est régi par le « contrat de zone », avenant au contrat d'épuration et de collecte conclu avec la S.P.G.E.

Outre le fait de constituer un ensemble cohérent, l'opération permet aussi la mise à disposition de moyens financiers de nature à assurer la pérennité du système, tant en investissements qu'en exploitation.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement-bis pour la période 2004-2009 a été communiqué le 24 février 2005 par la S.P.G.E. Il a été intégralement accompli.

A la demande de la S.P.G.E., un inventaire des ouvrages d'assainissement-bis encore à réaliser sur le territoire de la Province de Liège avait été établi en date du 1er janvier 2009.

Cet inventaire avait pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement-bis et d'affiner le plan financier de la S.P.G.E. en fonction des investissements encore à consentir. L'inventaire se fondait essentiellement sur l'avant-projet Biefnot pour les ouvrages de démergement (ainsi que sur les développements ultérieurs approuvés par feu le Comité wallon de démergement) ainsi que, d'une manière générale, sur notre connaissance du terrain.

C'est sur base de cet inventaire que, le 20 décembre 2010, l'Assemblée générale de l'A.I.D.E. a approuvé une proposition de plan quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014. Cette proposition a été approuvée par la

S.P.G.E. en date du 5 janvier 2011. Le programme approuvé alors portait sur un montant d'investissements de 21.770.000 € hors TVA. Il a été ajusté à plusieurs reprises et, à la fin 2016, il est très largement engagé, de nombreux chantiers étant en cours pour le concrétiser.

En effet, tout programme d'investissements en matière de démergement est toujours susceptible de devoir être modifié en fonction des opportunités ou des nécessités découlant des évolutions du tissu urbain que le dispositif protège. C'est pourquoi ils sont adaptés annuellement pour tenir compte de ces éléments tout en restant dans un cadre budgétaire strict.



© OliGraph.com

En 2014, 2015 et 2016, l'Assemblée générale a approuvé des propositions de programmes d'investissement pour les années 2015 à 2021, sans que la S.P.G.E. n'approuve ces propositions, lesquelles ne semblant pas être en adéquation avec son plan financier.

Pour avoir une attitude commune vis-à-vis de la S.P.G.E., les trois organismes agréés d'assainissement wallons chargés d'une mission de démergement (A.I.D.E., IDEA et IGRETEC) ont décidé de mettre en évidence et de chiffrer les besoins d'investissement en matière de connaissance, de complétude, d'adaptation, réhabilitation et modernisation et de sécurisation d'ouvrages existants, à perspective de 20 ans et de formuler ensemble une proposition de programme de travaux pour la période 2017-2021 et le période 2022-2026.

Pour ce faire, l'inventaire des travaux de démergement a été actualisé et détaillé pour tenir compte des défis à relever par nos installations dans les prochaines années : adaptation, réhabilitation et modernisation des ouvrages pour tenir compte de l'imperméabilisation croissante des surfaces urbanisées, de l'évolution des régimes de précipitation, de l'évolution du régime hydraulique de Meuse selon les scénarii de changement climatique, de l'apparition de nouvelles pratiques (géothermie par exemple), du vieillissement des ouvrages, de leur obsolescence normative notamment en matière électrique, de la reprise des eaux usées, de l'extension des zones démergées suite à l'urbanisation nouvelle d'anciennes friches industrielles, du comportement des usagers (apparition de déchets solides dans les égouts comme les lingettes), etc.

Ce travail commun sera présenté et défendu auprès de la S.P.G.E. en 2017 et s'inscrira très probablement dans la décision du Conseil d'administration de la S.P.G.E. d'établir un programme de travaux 2017-2021, incluant travaux d'assainissement et d'assainissement-bis, dans le cadre de son nouveau contrat de gestion et du plan financier qui l'accompagne.

Par ailleurs, les budgets prévisionnels des frais de fonctionnement des ouvrages de démergement d'ici 2019 ont été établis sur base du budget de l'exercice 2016 sur lequel un indice d'évolution a été appliqué.

2017 : 8.129.623,58 €

2018 : 8.295.275,55 €

2019 : 8.469.093,57 €

## 2) ÉPURATION

Pour rappel, la Société Publique de Gestion de l'Eau est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement et de protection des captages pour la période 2000-2004 avait été fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon en date du 13 juin 2002. Il a été quasiment accompli.

Un deuxième programme d'investissements a été arrêté par le Gouvernement wallon pour la période 2005-2009 et a été adapté à de nombreuses reprises. Certains dossiers de ce programme sont encore en phase d'étude ou d'exécution.

Un troisième programme d'investissements a été arrêté le 1er avril 2010 par le Gouvernement wallon pour la période 2010-2014, en fixant ses priorités sur base des contentieux européens vis-à-vis de l'implémentation des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines pour les agglomérations de plus de 10.000 E.H. ainsi que pour les agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 E.H. La S.P.G.E. nous a transmis le programme d'investissements 2010-2014 en date du 28 avril 2010. Certains dossiers de ce programme sont encore en phase d'étude ou d'exécution.

Un quatrième programme d'investissements, couvrant la période 2015-2016, a été transmis par la S.P.G.E. Il ne comportait aucun dossier pour l'A.I.D.E., à l'exception d'une provision pour des actions devant être menées dans le cadre de la protection des zones de baignade.

Jusqu'à présent, le rythme et la priorité des investissements ont été dictés par la résorption des deux contentieux européens liés à l'implémentation insatisfaisante des impositions de **la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines**. Pour rappel, celle-ci impose la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines dans des délais et selon des normes de traitement qui diffèrent selon la taille des agglomérations qui les produisent et selon la sensibilité du milieu récepteur à l'eutrophisation. En ce qui concerne ce dernier point, on notera que tout le territoire de la Belgique a été considéré par toutes les autorités belges compétentes comme étant sensible à l'eutrophisation, impliquant dès lors des normes plus strictes pour les rejets des agglomérations de plus de 10.000 E.H. (traitement de l'azote et du phosphore).

Une **première procédure infractionnelle** (contentieux C-533/11) concernait le non-respect des échéances fixées pour la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines provenant des agglomérations de plus de 10.000 équivalent-habitants. Elle a connu son épilogue le 17 octobre 2013 où la Cour européenne de Justice a condamné la Belgique à payer à la Commission européenne la somme forfaitaire de 10.000.000 € pour ne pas avoir pris l'ensemble des mesures nécessaires que comporte l'exécution de l'arrêt du 8 juillet 2004 de la Cour européenne de Justice constatant le manquement du Royaume de Belgique aux obligations découlant des articles 3 et 5 de la directive 91/271/CEE du Conseil, du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, telle que modifiée par la directive 98/15/CE de la Commission, du 27 février 1998, cet État membre a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article 260, paragraphe 1, TFUE.

Cette astreinte n'a pas trouvé à s'appliquer car les agglomérations considérées comme non-conformes ont été rapidement mises en ordre grâce, notamment, à la forte implication de notre intercommunale.

Une deuxième procédure infractionnelle est en cours pour non-respect des échéances fixées pour la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines provenant des agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 équivalent-habitants.

Sans entrer dans les détails, ce contentieux concernait au départ, en Province de Liège, trente-six agglomérations (sur 131 au niveau wallon) dont la charge polluante est comprise entre 2.000 et 10.000 E.H. qui sont soit dépourvues de station d'épuration, soit n'ont pas un taux de collecte des eaux usées supérieur ou égal à 95 %.

Sur base de l'arrêt du 6 novembre 2014 de la Cour européenne de Justice, ce contentieux ne concerne plus que seize agglomérations de la Province de Liège (sur 48 au niveau wallon) dont la charge polluante est comprise entre 2.000

et 10.000 E.H. et qui sont soit dépourvues de station d'épuration, soit n'ont pas un taux de collecte des eaux usées supérieur ou égal à 95 %.

Il s'agit des agglomérations (au sens de la directive 91/271) d'Aywaille, Baelen, Bassenge, Blegny, Crisnée, Dalhem, Fexhe-Slins, Hannut, Oreye, Raeren, Rotheux-Neuville, Saint-Georges-sur-Meuse, Soiron, Sprimont, Villers-le-Bouillet et Welkenraedt.

La mise en conformité de ces agglomérations constitue la première priorité de la S.P.G.E. qui entend finaliser tous les ouvrages nécessaires pour décembre 2017 au plus tard.

Il faut noter que tous les dossiers d'investissement permettant de répondre aux exigences européennes en matière de traitement des eaux usées pour les agglomérations de plus de 2.000 et de moins de 10.000 E.H. sont tous réalisés ou en cours d'exécution.

Pour implémenter les dispositions de **la directive cadre sur l'eau**, le Gouvernement wallon a adopté les quatre premiers et deuxièmes **plans de gestion par district hydrographique** fixant les objectifs de qualité pour les cours d'eau wallons et les mesures à prendre pour les atteindre. L'assainissement des eaux usées, en régime collectif comme autonome, fait évidemment partie de ces mesures. Ces objectifs font désormais partie des critères de priorisation des investissements de la S.P.G.E.

Il apparaît clairement que, outre la finalisation des configurations d'assainissement des agglomérations relevant des deux contentieux précités (optimisation de la collecte des eaux usées), les plans de gestion par district hydrographique et les objectifs qu'ils fixent pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel des masses d'eau, constitueront un élément majeur de priorisation des investissements à réaliser dans les prochaines années.

L'inventaire des ouvrages d'assainissement qui devaient encore être réalisés sur le territoire de la Province de Liège, réalisé à la demande de la S.P.G.E. en 2009, a été mis à jour en 2016, avalisé par l'Assemblée générale du 19 décembre 2016 et transmis à la S.P.G.E.

Dans le cadre de son nouveau contrat de gestion et de son plan financier, la S.P.G.E. entend établir un programme de travaux, et non plus d'études, pour la période 2017-2021. Pour ce faire, les programmes antérieurs ont été clôturés et les dossiers dont les travaux n'ont pas débuté au 31 décembre 2016 seront d'office reportés dans un programme ultérieur, priorité étant évidemment donnée aux dossiers ayant fait l'objet d'une étude, voire d'un marché.

Le programme de travaux 2017-2021 comportera donc, en fonction de différents critères - dont la taille de l'agglomération et les enjeux environnementaux -, un choix de dossiers hérités des programmes antérieurs et de dossiers issus de l'inventaire des travaux d'assainissement restant à réaliser, mis à jour en 2016.

Le programme d'investissement 2022-2026 devrait faire l'objet de premières discussions dans le courant de l'année 2017, sachant que le solde des dossiers encore à réaliser avoisinera, après mise en chantier du programme 2017-2021, les 300 millions d'euros.

Il est évidemment difficile de se projeter au-delà de ces échéances.

On soulignera cependant certaines tendances politiques nettes au niveau européen : renforcement des standards sur les rejets d'eaux usées par temps de pluie (incidences fortes sur les réseaux unitaires et les déversoirs d'orage), intérêt renforcé sur les problèmes de dissémination des médicaments et de leurs métabolites dans l'environnement aquatique via les eaux usées (traitées ou non) avec notamment un effet de résistance accrue des bactéries aux antibiotiques, adaptation et résilience accrues des systèmes d'assainissement au changement climatique, intégration des stations d'épuration dans une optique d'économie circulaire (récupération du phosphore dans les boues, réutilisation de l'eau traitée, récupération d'énergie dans les égouts, etc.). Ces tendances se traduiront tôt ou tard en obligations qui conduiront à adapter, moderniser et mettre à niveau - voire remplacer - des installations existantes, tant en termes de collecte que de traitement.

Enfin, les engagements européens dans le cadre du traité COP21 visent à réduire de 40% de la production de gaz à effet de serre. Ils auront vraisemblablement un effet sur nos activités, notamment en termes de production de méthane (CH<sub>4</sub>) et d'oxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et donc d'usage efficace et parcimonieux des ressources énergétiques.

En résumé, même si le rythme des investissements en matière d'assainissement s'apaise, il reste bon nombre d'installations de collecte et de traitement à réaliser ou à améliorer.

Par ailleurs, en fonction des études en cours et des ouvrages d'assainissement actuellement en construction, on peut estimer que l'évolution du budget d'exploitation des ouvrages d'épuration va évoluer comme suit d'ici l'an 2019 :

2017 : 26.611.314 €	2018 : 27.174.319 €	2019 : 27.737.666 €
---------------------	---------------------	---------------------

Pour autant que le programme des mises en service soit respecté, l'évolution de la capacité de traitement de l'ensemble des ouvrages devrait atteindre +/- 1.285.741 E.H. en 2019.

En ce qui concerne les ouvrages d'assainissement, l'exercice 2016 a vu les reprises en exploitation des stations d'épuration de Trois-Ponts (1.850 EH) et de Welkenraedt (9.500 EH) et devrait voir, lors du dernier trimestre 2016, la prise en exploitation de la station d'épuration de Plein-Sud (Verviers – 1.600 E.H.).

Du point de vue des stations de pompage, ce sont les ouvrages du « Pont des Veaux » (Huy), des Sœurs Grises (Huy), de Tihange (Huy), de la Centrale (Huy) et de la Plaine Daxhelet (Stavelot) qui ont été repris en exploitation en 2016. En 2017, la station d'épuration de Sprimont (4.200 EH) et les stations de pompage du Pont Rail de Renory (Liège), du Vieux Tiège (Herve), de Chaudfontaine, de Sauveur (Chaudfontaine), de la Route des Bains (Waimès), de « Sur les Bois » (Saint-Georges) et du Broussou (Flémalle) seront reprises en exploitation.

La mise en service des deux dernières installations précitées engendrera la désaffectation et la démolition de la station d'épuration de Stockay-Saint-Georges puisque les eaux de cette station d'épuration seront reprises par ces stations de pompage pour les diriger vers la station d'épuration d'Engis.

Lors de l'exercice 2018, les stations d'épuration de Neuville (5.600 EH) de Dalhem (5.670 EH), d'Oudler à Burg-Reu-land (1.300 E.H.), de Rodt à Saint-Vith (760 E.H.) et du Fonds de Couvenaille à Bassenge (6.500 EH) seront reprises en exploitation ainsi que les stations de pompage de Martinval (Verviers), de Trooz, de Sainry (Trooz), de la Rue Roi Baudouin (Lontzen), des Bouleaux (Welkenraedt) et de Slins (Juprelle).

La mise en service de la station du Fond de Couvenaille entraînera la mise à l'arrêt et le démantèlement de la station d'épuration de Paifve (Juprelle).

Il est également prévu, lors de ce même exercice, la fin des travaux de mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye qui verra sa capacité épuratoire passer de 3.500 EH à 6.750 EH.

Durant l'année 2019, les ouvrages d'épuration de Wonck (9.000 EH), d'Ellemelle (Ouffet – 300 EH) et de pompage de Dommartin (Saint-Georges) sont planifiés pour une reprise en exploitation.

Les montants relatifs aux dépenses sortant du cadre de l'exploitation courante sont établis sur base d'un montant de 2 € par EH nominal, hors T.V.A. Pour Liège-Oupeye, cette règle n'est toutefois pas appliquée puisqu'un montant forfaitaire de 500.000 € a été retenu pour ce poste.

Quoi qu'il en soit, les chiffres repris ci-dessus sont évidemment à prendre sous toutes réserves, la mise en service d'un ouvrage pouvant être retardée en fonction de divers événements indépendants de la volonté de l'A.I.D.E.

### 3) ÉGOUTTAGE

Depuis mai 2003, l'A.I.D.E. a pris une part active dans la question de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 79 communes de la Province de Liège ont signé les contrats d'agglomération puis les contrats d'égouttage. Les cinq autres communes de la province ne sont, a priori, pas encore concernées par l'égouttage prioritaire.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la S.P.G.E. avait édicté six niveaux de priorité en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la S.P.G.E. avait édicté quatre niveaux de priorité en matière d'égouttage qui intégraient les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans d'investissement communaux 2013-2016, la S.P.G.E. a actualisé ses niveaux de priorité afin de hiérarchiser les dossiers d'égouttage qui lui sont soumis, et en particulier dans le cadre des contentieux européens pour non-respect de la Directive 271/91 et de la non-conformité de collecte de certaines agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitant (E.H.). L'effort d'investissement dans l'égouttage devra être poursuivi dans le cadre des prochains plans d'investissement communaux et d'infrastructure.

En février 2016, la S.P.G.E. a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux 2017-2018 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la S.P.G.E. et, notamment, de l'extinction des contentieux européens suite à la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intègrent désormais les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Elle rend notamment prioritaires les égouttages nécessaires pour atteindre le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau dont l'amélioration dépend de la réduction des rejets domestiques ainsi que les travaux d'égouttage permettant d'améliorer le taux de charge ou réduire le taux de dilution des stations d'épuration existantes. Les travaux d'égouttage permettant d'optimiser la collecte des eaux usées des agglomérations relevant des contentieux précités restent également prioritaires.

#### 4) CADASTRES

L'établissement de cadastres des réseaux de collecte des eaux, usées et pluviales, constitue à la fois une réponse aux exigences de la directive européenne INS.P.I.RE et une opportunité pour disposer d'une connaissance détaillée de ces ouvrages.

L'association du S.I.G. avec des outils de simulation hydraulique et de gestion patrimoniale contribuera grandement à optimiser la gestion de ces réseaux.

Une cellule spécifique a été mise en place au sein de la direction Investissements, avec un géomaticien spécialisé en S.I.G. (système d'information géographique) pour veiller à la cohérence et l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation correcte de la base de données et au développement de l'exploitation de celles-ci. Les prestations de cet agent sont prises en charge par la S.P.G.E. dans le cadre des frais d'exploitation. Il est assisté par un technicien qui assure la surveillance et le suivi des opérations de cadastre tout en assurant également la collecte d'informations sur des ouvrages existants. Afin d'accélérer ces opérations, des agents des services d'exploitation renforcent provisoirement cette cellule en organisant des marchés et en surveillant leur réalisation.

Les cadastres ont jusqu'à présent fait l'objet de marchés de services dont l'étude, la direction et la surveillance sont rémunérées par la S.P.G.E. selon les termes de la convention signée en juin 2009 entre la S.P.G.E. et chaque organisme d'assainissement, dont l'A.I.D.E. Vu la faible qualité des résultats obtenus de cette manière, une partie de ces cadastres est désormais réalisée en interne, notamment par la contribution des surveillants de chantier, moyennant une rémunération appropriée de la S.P.G.E. Des cadastres-pilotes ont été réalisés en 2014 et 2015 par une équipe d'agents techniques spécialisés afin de valider cette démarche et en évaluer le coût.

Vu l'importance de la connaissance précise des réseaux d'égouttage, maillon essentiel mais également maillon faible de l'assainissement, en vue d'une professionnalisation de leur gestion et de leur maintenance, une structuration et un renforcement de l'action de l'A.I.D.E. dans ce domaine est inéluctable avec, en perspective, la valorisation des compétences de l'A.I.D.E. dans les simulations hydrauliques de réseaux et la réalisation de plans de gestion patrimoniale et de gestion opérationnelle des égouttages communaux.

#### 5) SERVICES AUX COMMUNES

De longue date, l'A.I.D.E. rend divers services aux villes et communes associées.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a adopté un plan stratégique qui jetait les bases du développement des services aux villes et communes de la province de Liège au sein des services de l'A.I.D.E.

Les services aux communes sont désormais concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Les services que l'A.I.D.E. rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous cinq formes :

- ▶ le « pack de base » ;
- ▶ le module « gestion patrimoniale de l'égouttage communal » ;
- ▶ le module « missions spécifiques » ;
- ▶ le module « aide à l'exploitation » ;
- ▶ le module « gestion et traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept « in house » et, à ce titre, ne sont pas des marchés qui relèvent de la législation sur les marchés publics. L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

L'année 2013 fut l'année de démarrage du projet qui a depuis lors trouvé son rythme et ses méthodes. Il est cependant certain que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt croissant auprès des affiliés.

Les années 2014, 2015 et 2016 ont permis de mieux faire connaître les services que l'A.I.D.E. rend et peut rendre aux communes en matière de gestion des eaux. Les prochaines années permettront notamment d'approfondir les approches techniques et budgétaires des services rendus.

Les services liés à l'exploitation des égouttages communaux sont appelés à se développer fortement à l'avenir, notamment suite aux problèmes croissants d'inondation urbaine que connaissent les communes suite au changement climatique et à l'imperméabilisation croissante de leur territoire mais également suite à la pression des autorités européennes et régionales visant à améliorer grandement la qualité de l'égouttage communal, en termes de taux de raccordement aux égouts, de limitation des pertes vers l'environnement aquatique, de réduction de la dilution des eaux usées collectées, d'amélioration du taux de charge des stations d'épuration et de gestion des eaux de ruissellement à la parcelle ou en amont des réseaux.

Le développement de ces services, ainsi que d'autres tels que la G.P.A.A., le « Passeport Eau » ou le contrat d'assainissement industriel (voir ci-après), fait apparaître de nouveaux métiers au sein de notre Intercommunale et est de nature à justifier une refonte partielle de l'organigramme afin de permettre de relever ces nouveaux défis avec l'efficacité et la rigueur habituelles de l'A.I.D.E.

## **6) SERVICES AUX PARTICULIERS**

L'A.I.D.E. rend des services directs aux particuliers, tels que le contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle nécessaire à l'obtention des primes de la région wallonne et à l'exemption du coût-vérité à l'assainissement ou la réception et le traitement des matières de vidange des fosses septiques. A la demande des communes et sous contrôle de celles-ci, l'A.I.D.E. examine également des situations particulières d'évacuation des eaux, en regard de la législation existante. Elle est ainsi amenée à instruire des demandes de dérogation aux obligations de raccordement aux égouts publics ou d'installation d'un système d'épuration individuelle.

Par ailleurs, parmi les services que l'A.I.D.E. serait susceptible de rendre aux particuliers, on notera que le Gouvernement wallon a approuvé en 2016 la mise en place de gestion publique de l'assainissement autonome (G.P.A.A.) comme étant une des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (D.C.E.).

La S.P.G.E. est la structure publique assurant le financement du G.P.A.A. dans le cadre d'un élargissement de ses missions. Les organismes d'assainissement agréés assureront la mise en œuvre technique de ce service. La G.P.A.A. doit être opérationnelle le 1er janvier 2018.

Enfin, des discussions sont en cours en vue de rendre obligatoire d'un « Passeport Eau » lors de certaines transactions immobilières. Cette attestation informerait l'acheteur potentiel de la conformité du bien qu'il acquiert vis-à-vis des législations et réglementations en matière d'eau ou, à défaut, des mesures qui devraient être prises pour conformer le bien à ces dispositions. Ici aussi, l'A.I.D.E. aurait un rôle à jouer, encore indéterminé à l'heure d'écrire ces lignes, mais qui consisterait à tout le moins à organiser ces contrôles sur le territoire provincial, voire à en réaliser certains.

## **7) SERVICES AUX INDUSTRIES**

L'A.I.D.E. rend des services directs aux industriels, tels que l'avis obligatoire à joindre lors des demandes en permis d'exploitation ou en permis unique ou le traitement des eaux industrielles usées dans les stations d'épuration publiques, que celles-ci y soient conduites via les égouts ou via transfert par camion.

Le décret-programme adopté le 12 décembre 2014 par le Gouvernement wallon met en place le contrat d'assainissement industriel qui contractualise les relations entre l'industriel qui rejette des eaux usées dans les stations d'épuration, la S.P.G.E. et l'organisme d'assainissement. Le coût du service rendu serait fonction des charges déversées. Dans ce cadre, les organismes d'épuration seraient notamment chargés de négocier les modalités techniques des contrats et en assurer le suivi tant au niveau de la détermination des charges rejetées qu'au niveau de la gestion quotidienne du traitement de ces rejets. Cette contractualisation devrait être mise en œuvre ces prochaines années.



Station de pompage de Huy Rive Droite

## ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Outre les études proprement dites, les ingénieurs sont amenés à approfondir certaines connaissances telles que la composition des bétons, l'usage des matières synthétiques, la question du traitement des produits de curage de réseaux, le traitement des huiles et graisses, les procédés de rénovation de canalisations, le traitement des eaux pluviales, le dimensionnement et l'optimisation d'ouvrages de traitement des eaux usées, par exemple.

Ces recherches sont notamment effectuées dans le cadre d'épreuves internes de promotion.

Par ailleurs, certains de nos techniciens sont associés à des réflexions, avec des collègues d'autres acteurs du secteur de l'Eau, au sein d'AQUAWAL, de BELGAQUA ou de l'EUREAU dans le but de mieux structurer le secteur, de proposer des perfectionnements des dispositions légales et réglementaires, ou des solutions techniques.

De même, nos techniciens suivent des études de recherche et développement menées par des équipes universitaires (CEBEDEAU notamment) et/ou des industriels. Ce faisant, l'A.I.D.E. s'inscrit pleinement comme partenaire actif dans le redéploiement de l'activité industrielle et entrepreneuriale de la région où elle exerce ses activités.

L'ensemble de ces prestations peut être évalué à un équivalent temps plein par an.

En 2016, l'A.I.D.E. a collaboré avec le centre d'études scientifiques de la Commission européenne (JRC) dans le cadre d'un projet de recherche sur la présence de diverses substances émergentes (drogues, médicaments, produits chimiques ménagers, etc.) dans les égouts des grandes villes européennes (projet IDRIP).

Des prélèvements ont ainsi été réalisés à la station d'épuration de Liège-Sclessin.

## EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

NÉANT

## JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES DE CONTINUITÉ

NÉANT

## AUTRES INFORMATIONS

NÉANT

## INSTRUMENTS FINANCIERS

- SUBSIDES
- COMPTE D'ACCUMULATION
- SICAV DE TRESORERIE

## 4. RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS

Etat des participations financières au 31/12/2016 :

	31/12/16	31/12/15	%
<b>I) AQUAWAL S.A.</b>	<b>312.775,20</b>	<b>312.775,20</b>	<b>12</b>
Souscription : 745.975,20			
a) 722 parts de 1000 € (libérées à 40 %)	722.000,00	722.000,00	
Montant non appelé	-433.200,00	-433.200,00	
b) 23 parts de 1042,40 € (libérées à 100 %)	23.975,20	23.975,20	
<b>II) ECETIA FINANCES (EX S.L.F.)</b>	<b>3.042.142,01</b>	<b>3.574.251,01</b>	<b>2,86</b>
<b>III) PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>198.066,93</b>	<b>198.066,93</b>	
- C.I.L.E.	98.909,52	98.909,52	0,07
- INTRADEL	99.157,41	99.157,41	0,68
<b>IV) TERRANOVA</b>	<b>43.500,00</b>	<b>43.500,00</b>	<b>12,50</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3.596.484,14</b>	<b>4.128.593,14</b>	
<b>V) S.P.G.E.</b>	<b>67.412.989,36</b>	<b>56.260.601,37</b>	
- Parts bénéficiaires " Egouttage " - capital C	41.855.407,00	36.562.685,00	
- Parts bénéficiaires " Démergement " - capital D	25.557.582,36	19.697.916,37	
<b>TOTAL</b>	<b>71.009.473,50</b>	<b>60.389.194,51</b>	

## 1. AQUAWAL :

La S.A. AQUAWAL est l'association professionnelle des opérateurs du secteur de l'eau.

Elle détient 24 % du capital de la S.P.G.E.

## 2. Participation à la ECETIA (anciennement S.L.F. Finances) :

Nb : Ecetia a procédé à une diminution de capital à hauteur de 592.109,00 €.

Le dividende produit par cette participation s'est élevé à 69.150,75 €.

## 3. Partenaires environnementaux :

En application d'une disposition statutaire, le Conseil d'administration a décidé, en date du 6 mars 2000, de souscrire à 2 participations, aux capitaux de la C.I.L.E. et INTRADEL.

Réciproquement, dans le cadre de participations croisées, la C.I.L.E. et INTRADEL ont souscrit, chacune, une participation de 99.200 € au capital de l'A.I.D.E. Ces participations sont intégralement libérées.

## 4. TERRANOVA

Cette Société a pour objet le traitement des terres de remblai, dans la perspective d'obtenir des débouchés et/ou des prix plus favorables pour l'utilisation de ce matériau.

Le capital de TERRANOVA s'élève à 1.258.449,00 € et se compose comme suit :

- S.A. Financière des Travaux Routiers (F.T.R.) : 50 %
- C.I.L.E., A.I.D.E., INTRADEL, S.W.D.E. : 4 x 12,5 %

La décision d'adhérer a été prise par l'Assemblée générale du 20/12/2004.

## 5. S.P.G.E. (Capital D)

En application des contrats d'agglomération (Egouttage) et du contrat de zone (Démergement), les apports des communes sont rémunérés par des souscriptions au capital des organismes d'assainissement agréés. Ceux-ci souscrivent, pour le même montant, au « Capital D » de la S.P.G.E.

Les montants souscrits en 2016 représentent les comptes finals acceptés en 2015 relatifs à des travaux d'égouttage d'une part et les quotes-parts communales dans les frais d'exploitation du démergement de l'exercice 2015 d'autre part. Ces montants ont été actés lors de l'Assemblée générale de juin 2016.

## 5. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION (ART. L 1523-17 § 2 AL 3 CDLD)

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 al. 3 CDLD, le Comité de rémunération a arrêté son rapport annuel.

1. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion.

Le Conseil d'administration est l'émanation de l'Assemblée générale. Il est composé de 36 personnes, à savoir :

- 30 administrateurs :
  - 26 représentants des communes affiliées
  - 4 représentants de la Province de Liège
- 6 observateurs :
  - 2 représentants du pôle environnemental
  - 4 représentants du personnel

Le Comité de gestion seconde le Conseil d'administration dont il émane. Il est composé de 8 personnes, à savoir :

- le Président du Conseil d'Administration ;
- 3 Vice-présidents ;
- 4 administrateurs représentant les Communes affiliées et la Province de Liège.

Le montant total attribué à l'ensemble des administrateurs pour l'exercice 2016 s'élève à **240.201,30 €** et se ventile comme suit :

- Président :	34.761,42 €
- Vice-présidents :	78.312,96 €
- membres du Comité de gestion :	83.533,92 €
- administrateurs :	43.593,00 €

Les mandats dans les autres organes sont exercés à titre gratuit.

Ce montant est en parfaite adéquation avec les décisions d'attribution prises par le Comité de rémunération et sont conformes aux dispositions réglementaires en la matière.

2. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

La Direction est composée de :

- Directeur général ;
- Directeur Exploitation ;
- Directeur Investissement ;
- Directeur administratif et financier.

Le montant total des rémunérations et avantages de toutes natures pour l'ensemble de l'exercice 2016 s'élève à **560.164,11 €**.

Ce montant est en parfaite adéquation avec les décisions d'attribution prises par le Comité de rémunération, sont conformes à nos barèmes et aux dispositions réglementaires en la matière.

Fait à Saint-Nicolas, le 9 janvier 2017,

Pour le Comité de rémunération,

Alain Decerf  
Président

Josly Piette  
Vice-Président





# RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DE L' « A.I.D.E. » SCRL SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

## Rapport sur les comptes annuels – opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l' « A.I.D.E. » SCRL pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 473.100.666 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 1.072.424 €.

### **Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels.**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilité du commissaire**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'« A.I.D.E. » SCRL au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des obligations légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- ▶ Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- ▶ Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- ▶ Sans préjudice d'éventuels aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

### « REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » ScPRL

Commissaire

Représentée par

### Axel DUMONT

Réviser d'entreprises associé







rue de la Digue, 25 | 4420 Saint-Nicolas  
Tél. +32 (0)4 234 96 96 | Fax +32 (0)4 235 63 49  
aide@aide.be | [www.aide.be](http://www.aide.be)